ZOOLOGIE.

ABRÉVIATIONS.

Aldrov.	pour Aldrovande.
Bechst.	— Bechstein.
Bib.	— Bibron.
Blainv.	— de Blainville.
Briss.	— Brisson.
Brug.	— Brugnières.
Cuv.	— Cuvier.
Daud.	— Daudin.
Desh.	— Deshayes.
Desm.	— Desmarets.
Drap.	— Draparnaud.
Dum.	— Duméril.
Dup.	— Duponchel.
Erxl.	— Erxleben.
Fabr.	— Fabricius.
Fer.	— de Férussac.
Flem.	— Fleming.
Geoff.	— Geoffroy St-Hilaire.
G. God.	— G. Godart.
Gm.	— Gmelin.
Hartl.	— Hartlaub.
Hartm.	— Hartmann.
Herm.	— Hermann.
Hubn.	— Hubner.
Illig.	— Illiger.
Kl.	— Klein.
Lacép.	— Lacépède.
Lam.	— Lamarck.
Lath.	— Latham.
Latr.	— Latreille.
Less.	— Lesson.
L. ou Linn.	— Linnée.
Mich.	— Michaud.
Mont.	— Montagu.
Müll.	— Müller.
Ochs.	— Ochsenheimer.
Ppeiff.	— Ppeiffer.
Pr. Bp.	— S. A. le prince Ch. Lucien Bonaparte.
Rossm.	— Rossmässler.
Savig.	— Savigny.
Scop.	— Scopoli.
Stud.	— Studer.
Sw.	— Swainson.
Tem.	— Temminck.
Val.	— Valenciennes.
Vieil.	— Vieillot.
Vig.	— Vigors.
Wag.	— Wagler.
W.	— Walckenaër.



ZOOLOGIE

DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

PAR

M. ALFRED MALHERBE,

Vice-Président du Tribunal de 1re instance, Président de l'Académie impériale de Metz.

(EXTRAIT DE LA STATISTIQUE DE LA MOSELLE, OUVRAGE ADMINISTRATIF.)



METZ,

Typographie de PALLEZ et ROUSSEAU, Libraires,

RUE DES CLERCS, 15.

—

1854.

TABLE DES MATIÈRES.

ZOOLOGIE.

ZOOLOGIE,

par M. Alfred Malherbe,

Vice-Président du Tribunal de première instance, Président de l'Académie de Metz.

Note préliminaire.

La Zoologie est la science qui s'occupe des animaux. Elle embrasse un vaste ensemble de connaissances, et pour répandre plus de clarté sur notre travail, nous devons indiquer ici l'ordre que nous avons suivi et les divisions que nous avons adoptées.

Selon G. Cuvier, la série zoologique se divise, savoir:

1° En Animaux vertébrés;

2° En Mollusques;

3° En Animaux articulés;

4° En Animaux rayonnés, catégorie qui embrasse tous les animaux connus sous le nom de *zoophites*. Il n'existe pas de zoophites dans le département, si ce n'est à l'état fossile.

Les animaux vertébrés offrent quatre grandes subdivisions ou *Classes*, savoir:

1° Les Mammifères, qui doivent être placés à la tête du règne animal parce qu'ils jouissent, comme le dit Cuvier, « des facultés les plus multipliées, des sensations les plus » délicates, des mouvements les plus variés, et parce qu'ils » sont la classe où l'ensemble de toutes les propriétés paraît

» combiné pour produire une intelligence plus parfaite et
» plus susceptible de perfectionnement. »

2° Les Oiseaux;

3° Les Reptiles;

4° Les Poissons.

Chacune de ces *Classes* se divise en *Ordres*, en *Familles*, en *Genres* et en *Espèces*.

Dans les mollusques il n'y a point de squelette. Beaucoup d'espèces sont recouvertes d'une coquille.

Les animaux articulés se composent de quatre classes, savoir:

1° Les Annélides, animaux sans vertèbres et à sang rouge;

2° Les Crustacés,
3° Les Arachnides, } animaux à pieds articulés.
4° Les Insectes,

Dans deux chapitres distincts, nous nous sommes occupé de la Chasse et de la Pêche; nous avons cherché à rendre compte des produits qu'on en tire chaque année dans le département, et nous avons décrit les procédés de pisciculture mis en usage par MM. Géhin et Remy, procédés qui, pratiqués avec intelligence, doivent repeupler nos rivières et nos étangs appauvris, et nous procurer des espèces nouvelles.

Enfin, dans l'intérêt de ceux de nos concitoyens qui voudront étudier l'Histoire naturelle, nous avons fait connaître les principales collections formées dans le département, et dans lesquelles on trouve non-seulement tous les genres principaux, mais encore un grand nombre d'espèces rares.

ANIMAUX VERTÉBRÉS.

1re CLASSE. — MAMMIFÈRES.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'espèce humaine. Nous rappellerons seulement qu'elle ne forme sur

le globe qu'un genre (homo), divisé en de très-nombreuses races, les unes blanches, cuivrées, rougeâtres ou jaunâtres, les autres noires, subdivisées en beaucoup d'autres races qui se distinguent encore par la forme du crâne.

Ainsi les tribus les plus grossières, composées de chasseurs ou d'habitants des forêts et parmi lesquelles il faut ranger les nations les plus dégradées de l'Afrique et les sauvages de l'Australie, ont pour caractère l'allongement ou la proéminence des mâchoires.

Les races nomades qui promènent leurs troupeaux dans de vastes plaines, comme les Mongols, les Tungouses, les Cafres, ou qui vivent misérablement sur les bords de la mer glaciale, tels que les Esquimaux, les Lapons, les Samoièdes, les Kamtschadales, se distinguent par une face large et un crâne pyramidal. Enfin, les races les plus cultivées et qui sont le plus avancées sous le rapport intellectuel, soit en Europe, soit dans l'Asie méridionale, ont le crâne elliptique ou ovale.

Ces tribus diffèrent encore par la couleur des cheveux, passant du noir foncé au blond très-clair; par l'aspect de la chevelure, tantôt ondulée, ou aplatie, ou frisée et laineuse comme chez les nègres de Madagascar, de l'île de Luçon et de plusieurs parties de l'Afrique méridionale; tantôt retroussée et nattée comme chez les Indiens des Montagnes rocheuses et du Missouri, ou chez les Coréens; tantôt retombant en crinière comme chez les Patagons et les Samoièdes; tantôt retroussée et nouée comme chez les nouveaux-Zélandais; tantôt enfin formant une monstrueuse perruque hérissée, crépue et en boule énorme comme chez les Cafusos et les Papouas.

Georges Cuvier a développé un système, plus ingénieux que vrai, qui rattache les différentes races humaines à autant de chaînes de hautes montagnes qui en sont en quelque sorte le berceau, et il crée ainsi la race caucasique, la race mongole et la race éthiopienne.

Tout le monde sait que la zône torride est le siége principal des races noires, que les zônes tempérées sont celui des races blanches, et que dans les climats en dehors des tropiques, mais qui en sont encore assez voisins, se trouvent des nations dont la couleur est intermédiaire entre la teinte foncée et la teinte la plus claire.

L'homme, dans le département de la Moselle, étant l'objet d'un chapitre spécial de cet ouvrage, nous nous bornerons à dire ici que les habitants de cette contrée sont de taille moyenne et que la chevelure blonde prédomine.

Selon Georges Cuvier, les mammifères composent neuf ordres qui sont: 1° l'homme, dont nous ne parlerons pas, 2° les quadrumanes; 3° les carnassiers; 4° les marsupiaux ou animaux à bourse; 5° les rongeurs; 6° les édentés; 7° les pachydermes; 8° les ruminants; 9° les cétacés.

Adoptant la classification suivie par les naturalistes modernes, nous diviserons les mammifères en onze ordres qui sont: 1° les primates; 2° les carnassiers; 3° les gravigrades; 4° les pachydermes; 5° les ruminants; 6° les cétacés; 7° les cheiroptères ou chauve-souris; 8° les insectivores; 9° les rongeurs; 10° les didelphes; 11° les édentés.

Ainsi l'on distingue aujourd'hui les insectivores et les chéiroptères, que Cuvier confondait avec les carnassiers, et l'on sépare les gravigrades (éléphant, etc.) des pachydermes.

Je dois ajouter ici que le célèbre anatomiste anglais, M. Richard Owen, revenant aux idées de Ray, contraires à celles de Linnée et de Cuvier, réunit en un seul groupe les ruminants et les pachydermes, opinion soutenue par plusieurs naturalistes français; et que l'ensemble des ongulés a été subdivisé par M. Owen en trois ordres, qu'il appelle proboscidiens, périssodactyles et artiodactyles. Par suite des nouvelles découvertes paléontologiques, ce savant a établi récemment, sous le nom de toxodontia, une quatrième coupe principale qui se rapproche bien plus des vrais périssodactyles que des artiodactyles.

Le premier, le troisiéme, le sixième, le dixième et le onziéme des ordres que nous avons adoptés n'ont pas de représentants à l'état sauvage dans le département de la Moselle. Quant aux autres ordres, voici le nombre des espèces dont se compose chacun d'eux dans le département :

ORDRES.	NOMBRE DES ESPÈCES à l'état sauvage.	en domesticité.
Carnassiers	10	1
Pachydermes	1	3
Ruminants	2	3
Cheiroptères	11	»
Insectivores	6	»
Rongeurs	15	2
Totaux	45	9
Total général	54	

Ordre des Carnassiers.

Le Blaireau, *meles vulgaris*, (Desm.) — Longueur totale : de 0m 70c à 1m; habite les forêts dans les divers arrondissements du département. Le mâle et la femelle vivent solitairement, chacun de son côté. L'été, la femelle met bas trois ou quatre petits dans un terrier qu'elle entretient avec une grande propreté et dont elle ne sort que la nuit. La graisse du blaireau passait autrefois pour avoir de grandes vertus médicales; aujourd'hui on n'en recherche plus que les poils pour faire des pinceaux et des brosses. Les naturalistes n'ont rien trouvé pour caractériser les deux espèces admises par les chasseurs. Le blaireau ne se trouve qu'en petit nombre dans le département. On en a récemment pris plusieurs aux environs de Solgne.

La Marte ordinaire, *mustela martes,* (Linn.) — Longueur : 0m 487mm, non compris la queue qui a 0m 271mm. La marte habite les grands bois. Selon Buffon, elle ne ferait que deux ou trois petits par portée ; mais il paraît qu'elle en fait jusqu'à cinq et six. Elle se nourrit d'œufs, de perdrix, de lièvres, d'écureuils qu'elle surprend au nid, de petits rongeurs, au besoin, et même de lézards et de couleuvres. La marte a beaucoup d'analogie avec la fouine, mais elle s'en distingue au premier coup-d'œil par sa gorge, qui est jaune ou jaunâtre, tandis que la fouine a la gorge et le dessous du cou blancs. On tue des martes tous les ans dans le département ; dans le canton de Bitche on en a tué dix, en 1851, dans les seuls bois de l'État.

La Fouine, *mustela foina,* (Linn.) — Longueur du corps et de la tête : 0m 45c ; longueur de la queue sans les poils : 0m 22c. Elle est très-commune et habite près des fermes et des demeures rurales ; on en tue même souvent dans la ville de Metz. Elle fait de grands dégâts dans les poulaillers. Elle a plusieurs portées par an ; les plus jeunes fouines ne font que trois ou quatre petits ; les plus âgées en font jusqu'à sept. La fouine vit de huit à dix ans.

Le Putois commun, *putorius communis,* (Less.) — Longueur : de 0m 335mm à 0m 470mm, non compris la queue qui a environ 0m 162mm. Très-commun, répandu dans nos campagnes dans la belle saison, et l'hiver quelquefois dans les granges, les greniers à foin, les vieux bâtiments ; chasse la nuit et dort le jour ; s'introduit souvent dans nos poulaillers et nos colombiers où il fait un grand carnage ; très-friand de miel ; attaque les ruches et les pille lorsque les abeilles sont engourdies ; détruit les œufs et les jeunes des perdrix, des cailles et des allouettes ; la femelle met bas trois ou quatre petits, quelquefois cinq. Cette espèce, qui est commune dans le département, paraît plus nombreuse dans l'arrondissement de Briey.

L'Hermine, *putorius erminea*, (Less.) — Atteint jusqu'à 0m 258mm du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a jusqu'à 0m 112mm. Son pelage d'été est, en dessus, d'un beau marron plus ou moins pâle, et en dessous, d'un blanc quelquefois jaunâtre. Mâchoire inférieure blanche, queue brune, avec l'extrémité noire ; s'appelle alors le roselet; en hiver, pelage entièrement blanc, si ce n'est le bout de la queue qui reste noir.

La Belette, *putorius mustela*, (Boit.) — Longueur du corps et de la tête: 0m 176mm; de la queue: 0m 035mm; vit prés des habitations où elle fait la guerre aux volailles, aux rats et aux souris; est très-carnassière; chasse de nuit et de jour les oiseaux, les œufs, etc.; met bas au printemps, dans un tronc d'arbre ou un terrier qu'elle garnit de paille, de feuilles et de mousse ; fait trois à cinq petits.

On rencontre fréquemment des belettes entièrement jaunâtres, d'autres parfaitement blanches, surtout en hiver. L'herminette est une de ces variétés.

La Loutre, *lutra vulgaris*, (Erxl.) — Longueur: environ 0m 70c, du museau à l'origine de la queue, et longueur de la queue: 0m 38c; animal essentiellement aquatique qui détruit un grand nombre de poissons; en mars, la loutre met bas trois ou quatre petits; elle vit au bord des étangs, des rivières et des ruisseaux; se pratique, entre les rochers ou sous quelques racines, une retraite garnie d'herbes sèches où elle passe presque tout le jour; ne sort que le soir pour chercher sa nourriture. On en trouve quelquefois le long de la Seille et de la Moselle, mais dont la taille est inférieure à celle des loutres qui habitent le Rhin.

Le Chien, *canis familiaris*, (Linn.) — Notre chien domestique vient-il originairement d'une espèce perdue ou du loup, ou du jackal, ou bien d'un type unique, comme le croit Buffon, ou enfin de plusieurs espèces qui se seraient croisées entre elles, ainsi que le pense Pallas? Cette dernière opinion me paraît assez fondée.

Le chien domestique ne se distingue du loup, du jackal et d'autres chiens sauvages, que par la queue qui chez lui est plus ou moins recourbée, tandis que chez les autres elle est constamment droite. Les chiens naissent les yeux fermés; ils les ouvrent le dixième ou le douzième jour; leurs dents commencent à changer au quatrième mois, et à deux ans ces animaux ont terminé toute leur croissance. La femelle porte soixante-trois jours et fait de six à douze petits. Enfin, ces animaux sont vieux à quinze ans et n'en dépassent guère vingt.

Buffon avait pris le chien de berger pour type de l'espèce et il en faisait provenir un grand nombre de variétés suivant les climats. Cette méthode était évidemment erronée. Les différentes variétés de chiens qu'on rencontre dans le département sont: les *Mâtins*, qui comprennent le mâtin ordinaire, le grand danois, le danois moucheté et le petit danois, le lévrier et le grand lévrier, le chien de berger et le chien des Alpes, les *Epagneuls*, qui comprennent le chien-loup, l'épagneul français, le petit épagneul, le bichon, le gredin, le petit barbet, le basset à jambes droites et le basset à jambes torses, le caniche, le griffon, le chien de Terre-Neuve, le chien courant, le chien d'arrêt, le braque à nez fendu; les *Dogues*, qui comprennent le grand dogue, le doguin, le boule-dogue, le carlin ou mopse, le roquet, le chien turc, le chien de rue.

Presque tous les étés, l'autorité municipale prend des arrêtés afin de prévenir les dangers de l'hydrophobie ou de la rage; plusieurs auteurs assurent, néanmoins, que cette maladie n'est pas plus fréquente pendant l'été que dans toute autre saison.

Le Loup ordinaire, *canis lupus*, (Linn.) — Il ne peut être séparé du chien par des caractères zoologiques, mais on peut l'en distinguer par sa vie constamment sauvage et par son pelage. Comme celui des lièvres, des renards et d'autres

animaux, son pelage devient blanc en hiver dans le nord; d'autres loups, qui ne sont que des variétés, restent toujours blancs. Le loup ne se trouve plus dans les Iles britanniques. D'habitude il n'attaque pas l'homme, mais il est le fléau des bergeries. L'hiver, il arrive jusqu'à l'entrée des villes et des villages. Pris jeune, il s'apprivoise aisément et s'attache à son maître comme le ferait un chien. La femelle porte deux mois et quelques jours, et met bas, du mois de décembre au mois de mars, de six à neuf petits, jamais moins de trois; ils naissent les yeux fermés. Le loup, qui met deux ou trois ans à terminer sa croissance, vit de quinze à vingt ans. Longueur totale du corps et de la tête: 1^m 18^c; longueur de la queue: 0^m 44^c. Il devient d'autant plus grand qu'il habite plus avant dans le nord, et on assure que dans les forêts de la Lithuanie il atteint jusqu'à 1^m 65^c de long, sans la queue. Le loup ordinaire est très-répandu dans le département de la Moselle.

Le Renard ordinaire, *vulpes vulgaris*. — Cette espèce peut former un genre distinct des deux espèces précédentes, car elle en diffère non-seulement par ses formes, mais aussi quelque peu par son système dentaire. Les chiens et les loups ont d'ailleurs la pupille diurne, tandis que les renards l'ont nocturne; la queue des renards est plus longue, plus touffue; leur museau est plus conique et plus pointu; ils exhalent en outre une odeur fétide. Fréquemment on présente dans les bureaux des préfectures de très-jeunes renards que l'on assure être des louveteaux et pour lesquels on essaie d'obtenir la prime accordée aux personnes qui détruisent ces derniers. L'espèce ordinaire, si commune dans la Moselle, a le pelage d'un fauve plus ou moins foncé en dessus et mêlé de blanc et de noir; elle a du blanc à la tête, sur les cuisses et au bout de la queue qui est très-touffue.

La variété appelée le *Renard charbonnier* se distingue par

une fourrure d'un roux plus foncé, par le bout de la queue, qui est noir ainsi que quelques poils du dos, du poitrail ou de la partie antérieure des pattes de devant. Elle est plus rare. Nos chasseurs distinguent encore une autre variété du renard ordinaire, qu'ils appellent renard argenté.

Le Chat sauvage, *felis catus*, (Linn.) — Longueur de la tête et du corps: 0^m 58^c; de la queue: 0^m 305^{mm}. De cette espèce et peut-être de son croisement avec le chat ganté du nord de l'Afrique, sont provenues les nombreuses variétés de chats domestiques qu'on connaît et qui forment sept races principales. Nous ne possédons dans le département que le chat domestique tigré, le chat des chartreux, le chat d'Angora. On retrouve dans le chat sauvage toutes les habitudes des grandes espèces; il vit isolé dans les bois, fait une chasse active aux lièvres, aux perdrix et à tous les oiseaux, grimpe avec agilité sur les arbres et dépiste les chiens. Une singularité inexplicable, c'est que tous les chats domestiques marqués des trois couleurs, jaune, noir et blanc, sont des femelles.

Les chats sauvages sont un peu plus grands que les chats domestiques; j'en ai vu, en Allemagne, qui étaient inférieurs par la taille à ceux de notre département.

La chatte fait deux portées par an, de quatre à six petits chacune; elle porte cinquante-cinq à cinquante-six jours. Elle vit ordinairement de dix à quinze ans.

Le chat d'Angora est une belle variété que l'on trouve assez répandue dans notre département, et en domesticité seulement.

Ordre des Pachydermes.

Le Sanglier et le Cochon. Famille des suilliens de M. Isid. Geoffroy St-Hilaire. *Sus scrofa*, (Linn.) — Longueur du corps: 1^m 64^c environ; de la queue: 0^m 27^c. La femelle

ou *laie* est moins grande que le mâle; les petits, nommés *marcassins,* sont rayés longitudinalement de blanc et de brun. Les sangliers sont très-répandus dans nos forêts, et on en a même vu s'égarer jusque dans les fossés de la ville de Metz.

Le sanglier d'Europe est le type de notre cochon domestique, dont une antique servitude a modifié jusqu'à un certain point le physique et les instincts. Mais tous les cochons domestiques de l'Asie et de l'Afrique, seules parties du monde où l'on en ait trouvé, descendent-ils du sanglier d'Europe? A cet égard les naturalistes sont divisés.

La laie n'a qu'une portée; sa gestation est de quatre mois et elle met bas de quatre à dix petits qu'elle cache dans les fourrés les plus épais; elle les allaite trois ou quatre mois et ne cesse jamais de les protéger. Quant à la truie, elle fait deux et même trois portées par an, et quoiqu'elle n'ait que douze mamelles, elle fait parfois seize ou dix-sept petits, et celle de la Chine ou de Tonquin, jusqu'à vingt; on compte, terme moyen, sur six petits pour la première et la seconde portée, et sur huit pour la troisième et la quatrième. Le temps de la gestation varie de cent neuf à cent quarante-trois jours, et selon quelques auteurs, il ne dépasse pas cent quatorze ou cent quinze jours. Le cochon mange également de la chair et des végétaux, et ce qui lui est particulier, c'est que les plantes vénéneuses, telles que la ciguë, la jusquiame noire, etc., qui feraient périr presque tous les autres animaux, sont avalées par lui avec gloutonnerie, sans jamais lui faire aucun mal.

Le cochon de la Lorraine a une certaine renommée pour sa qualité et à cause de la bonne préparation que les habitants savent donner au jambon et au lard. A la foire qui se tient annuellement à Paris, au temps de Pâques, les jambons de Longwy sont très-recherchés.

Il y a quelques années, l'Académie impériale de Metz, en qualité de Société centrale d'agriculture, a importé

dans le département la petite race asiatique du cochon de Tonquin, appelé aussi cochon de la Chine; cette espèce, croisée avec nos cochons, a fourni de bonnes variétés que nos cultivateurs recherchent peu néanmoins, parce que, si elles s'engraissent rapidement, elles n'offrent jamais les avantages de la race ordinaire sous le rapport du poids.

Le Cheval, *equus caballus* (Linn.) — La race des chevaux du département est abâtardie et laisse singulièrement à désirer, malgré les efforts que fait le gouvernement pour l'améliorer. En général, on livre les chevaux trop tôt au travail et on les fatigue dès l'âge de deux ans.

On a introduit dans le département la race percheronne et la race mecklembourgeoise qui ont donné, par le croisement, de forts bons produits.

Le cheval ne vit plus à l'état sauvage qu'en Tartarie et en Amérique. Les plus sveltes et les plus rapides coursiers viennent de l'Arabie; les plus gros et les plus forts, des côtes de la mer du Nord; les plus petits, du nord de la Suède et de la Corse.

La jument ne met bas qu'un petit appelé *poulain*.

L'Ane, *equus asinus* (Linn.) — L'âne est petit, rabougri, dans notre département, où il est bien moins employé que dans beaucoup d'autres parties de la France. Il ne vit plus à l'état sauvage que dans les grands déserts de l'Asie.

Le Mulet, *hybride*, provenant de l'âne et de la jument, est encore beaucoup moins commun que l'âne, et enfin, on voit très-rarement dans le département le *bardeau* ou petit mulet provenant du cheval et de l'ânesse.

Ordre des Ruminants.

Le Cerf d'Europe, *cervus elaphus* (Linn.) — Longueur : 1m 98c environ; longueur de la queue: 0m 17c. Ce bel

animal, si répandu dans les forêts voisines des bords du Rhin et que l'on trouve encore dans quelques grandes forêts en France, devient chaque jour plus rare, et on ne le rencontre plus dans notre département que très-accidentellement, lorsqu'il sort des forêts de la Meurthe, où il n'est pas rare. C'est sans doute de là que venait le cerf qui a été tué très-récemment dans l'arrondissement de Metz.

L'on sait que le premier bois du cerf n'est qu'une dague, que le second n'a le plus fréquemment qu'un andouiller, que le troisième en a trois ou quatre, etc.; enfin que, passé la septième année, le nombre des andouillers croît sans règle fixe. Cependant les plus vieux cerfs n'en ont d'ordinaire que dix ou douze en totalité.

Les bois du cerf tombent au printemps et se refont en août.

La biche n'a point de bois. Elle porte huit mois et quelques jours et met bas, à la fin de mai, un seul jeune que l'on nomme *faon*. Le faon est fauve et tacheté de blanc à la partie supérieure du corps.

On a trouvé dans plusieurs localités du département des bois fossiles et des bois peu anciens du cerf; cela démontre que cet animal a été répandu dans tout notre département. Sa longévité est une fiction des anciens, car il ne vit guère plus de vingt ans.

Le Chevreuil, *cervus capreolus*, (Linn.) — Longueur du corps: 1^{m} environ. Le chevreuil est répandu dans tout le département de la Moselle et même aux environs de Metz; néanmoins, depuis vingt ans, il devient moins commun, et par suite des défrichements partiels, des coupes trop rapprochées ou des grandes tranchées exécutées successivement, il a même disparu complètement de beaucoup de bois dans lesquels on le chassait autrefois tous les ans.

Le chevreuil a les bois courts, fourchus à leur extrémité, avec une seule branche ou andouiller en avant; il perd

son bois à la fin de l'automne et le refait en hiver. Il est monogame; sa femelle, la chevrette, porte cinq mois et demi et met bas, au mois d'avril, deux petits, toujours mâle et femelle, qui vivent toujours ensemble et ne quittent leurs parents qu'au bout de huit à neuf mois.

Nous possédons, au Muséum d'histoire naturelle de la ville de Metz, une variété complètement albine de cette espèce, tuée près de Bitche, dans l'arrondissement de Sarreguemines, et donnée par M. Creutzer.

Parmi les ruminants domestiques, je citerai :

La Chèvre commune, *capra hircus,* (Linn.) — La variété qui existe dans notre département est abâtardie depuis tant de siècles, qu'on ne sait plus aujourd'hui quelle en est la souche première. Néanmoins on croit, avec Pallas, que nos chèvres communes tirent leur origine principale de l'*Ægagre* de Perse.

Le bouc, ou le mâle, a quelquefois des cornes d'une longueur remarquable. Le jeune ou chevreau a une chair assez agréable. La chèvre porte cinq mois et met bas un ou deux petits, rarement davantage. Elle mange impunément certaines plantes vénéneuses, telles que la ciguë, les euphorbes, etc. C'est un animal sobre et très-utile; il est à regretter de ne pas le voir élever en plus grand nombre.

Le Mouton domestique, *ovis aries,* (Linn.) — C'est du mouflon de la Corse et de la Sardaigne que l'on croit dérivées nos races de bêtes à laine européennes qui ont toutefois dégénéré pour la taille et pour l'aspect extérieur, au point de paraître appartenir à un genre tout différent.

Les produits que l'on tire du mouton sont sa chair et son lait; sa peau et surtout sa laine, qui fournissent à l'homme des vêtements; sa graisse, dure et solide, désignée sous le nom de suif, et qui est employée pour l'éclairage, et enfin ses excréments qui sont un engrais très-chaud.

Les brebis ou femelles ne font qu'un petit par an, quel-

quefois deux et très-rarement trois. La gestation est de vingt-trois semaines. Les cornes du mouton entier ou bélier paraissent dès la première année. Les jeunes ou agneaux sont un mets assez délicat lorsqu'ils ont trois semaines à deux mois. Le nombre des mâles qui naissent est aussi considérable que celui des femelles, et comme il n'est pas nécessaire de les garder tous, beaucoup d'entre eux sont destinés à la boucherie ou châtrés. Ceux-ci portent le nom spécial de moutons; on les conserve pendant plusieurs années pour en recueillir la laine. La durée de la vie du mouton est ordinairement de douze à quinze ans.

Nous avons possédé dans notre département plusieurs troupeaux composés d'individus de la variété dite *mérinos* ou *mouton d'Espagne*, croisés avec les races propres à la France, et qui donnent ainsi la race dite demi-mérinos dont la laine est très-belle et très-fine.

Le Bœuf, *bos taurus*, (Linn.) — La domestication du bœuf remonte à la plus haute antiquité, et cette précieuse espèce se trouve aujourd'hui répandue chez presque tous les peuples; mais quelle est la patrie primitive du bœuf et la souche sauvage dont il provient? Les naturalistes ne sont pas d'accord sur ce point. Buffon, après avoir dit expressément qu'il ne faut pas confondre l'espèce de nos bœufs avec celle de l'*aurochs*, du *buffle* et du *bison*, abandonne cette opinion dans un supplément à l'histoire du bœuf, et pense que tous les bœufs des diverses parties du monde, l'aurochs, le bison, etc, sont d'une seule et même espèce qui, selon les climats, la nourriture et les traitements différents, a donné toutes les variétés que nous venons d'exposer. G. Cuvier, au contraire, admet qu'il a existé deux espèces sauvages en Europe, dont une seule, l'aurochs, vivrait aujourd'hui toujours à l'état sauvage.

M. Joly, de Toulouse, dans une savante dissertation récemment publiée, prouve que l'Inde est la patrie primitive

du bœuf; que de là il s'est répandu en Afrique et en Europe, où, redevenu sauvage, il a donné naissance au taureau et, par suite, à nos bœufs domestiques transportés depuis jusque sur le sol américain; que le bison européen, plus tard appelé à tort aurochs, n'a jamais été le bœuf primitif, souche du nôtre.

Il est à remarquer que l'aurochs était autrefois très-répandu dans toute la Pologne, en Prusse, même dans les Vosges, dans les Ardennes et dans les Pyrénées, tandis qu'aujourd'hui il est à peu près exclusivement confiné en Lithuanie, dans la forêt de Bialowicza où il vit sous la protection spéciale de l'empereur de Russie. En 1830, on avait compté 772 aurochs dans cette forêt; en novembre 1831, après l'insurrection de Lithuanie, on n'en trouvait plus que 657, et le nombre en a encore diminué. Peut-être le temps n'est-il pas bien éloigné où cette espèce s'éteindra.

La vache porte neuf mois et met bas un seul petit. On trouve dans le département, notamment à Gorze, une race de vaches dépourvues de cornes.

Ordre des Cheiroptères ou Chauves-souris.

Ces animaux restent, pendant le jour, cachés dans des lieux sombres, dans les trous des murailles ou des arbres, ou se cramponnent par les pieds aux voûtes des magasins et des vieux bâtiments, et ne sortent qu'à l'approche de la nuit pour faire la chasse aux papillons et aux autres insectes volants dont ils se nourrissent.

Le Rhinolophe unifer ou grand fer a cheval, *rhinolophus unihastatus*, (Geoffr.) — Il a le nez garni de crêtes et d'une membrane en forme de fer à cheval. Longueur du corps: près de 0m 09c; de la queue: 0m 06c; envergure: 0m 36c.

On le trouve très-souvent dans les souterrains des fortifi-

cations, aux voûtes desquels il se cramponne par les pieds. Pendant l'hiver il s'enveloppe de ses ailes comme d'un manteau. Il passe cette saison engourdi et reste alors ou dans ces mêmes lieux, ou dans les vieux édifices, ou dans les carrières. La femelle ne produit habituellement que deux petits par portée et souvent même elle n'en a qu'un ; elle a deux mamelles pectorales.

Le Vespertilion murin, *vespertilio murinus* (Linn.) — Cette espèce, l'une des plus grandes de France, est un peu supérieure par la taille à la sérotine et à la noctule, et, quoique très-commune en France, elle est assez rare dans notre département. Longueur totale : $0^{m},15^{c}$; envergure : de $0^{m},41^{c}$ à $0^{m},43^{c}$.

Le Vespertilion de Bechstein, *vespertilio Bechsteinii* (Leisler.) — Longueur totale : $0^{m},10^{c}$; envergure : $0^{m},30^{c}$; oreilles ovales et longues de $0^{m},022^{mm}$. Il est rare et habite les arbres creux des vergers voisins des bois. Il en existe dans mon cabinet un exemplaire pris aux environs de Metz.

Le Vespertilion de Natterer, *vespertilio Nattereri* (Kuhl.) — Longueur totale : $0^{m},09^{c}$; envergure : $0^{m},25$; oreilles ovales. Cette espèce rare est plus petite que le vespertilion de Bechstein. J'en possède un exemplaire provenant aussi des vergers voisins des bois à une lieue de Metz.

Le Vespertilion échancré, *vespertilio emarginatus* (Geoffr.) — Longueur totale : $0^{m},09^{c}$; envergure : $0^{m},25^{c}$; oreilles oblongues fortement échancrées. Habite les souterrains et les voûtes des environs de Metz.

Le Vespertilion a moustaches, *vespertilio mystacinus* (Leisler.) — Longueur totale : $0^{m},09^{c}$; envergure : $0^{m},22^{c}$; oreilles étroites et arquées, longues de près de $0^{m},013^{mm}$. J'en possède deux exemplaires provenant des souterrains des fortifications de Metz, où il paraît très-rare.

Le Vespertilion noctule, *vespertilio noctula* (Linn.) —

Longueur totale : 0^{m},11^{c} ; envergure : 0^{m},36^{c} ; oreilles noirâtres, triangulaires. Paraît rare à Metz où il habite les vieilles tours et les combles des maisons.

Le Vespertilion sérotine, *vespertilio serotinus* (Linn.) — Longueur totale : 0^{m},12^{c} ; envergure : 0^{m},33^{c}. Ressemble à la noctule ; il est assez rare et habite les troncs des arbres.

Le Vespertilion pipistrelle, *vespertilio pipistrellus* (Linn.) — Longueur totale: 0^{m},07^{c} ; envergure : 0^{m},22^{c}. C'est la plus petite des chauves-souris du département. Elle est répandue dans tout le département et habite les vieux édifices.

Le Vespertilion barbastelle, *vespertilio barbastellus* (Linn.) — Longueur totale : 0^{m},10^{c} ; envergure : 0^{m},28^{c}. Espèce assez commune qui habite les souterrains.

L'Oreillard, *plecotus auritus* (Linn.) — Longueur totale : 0^{m},09^{c}; envergure : 0^{m},26^{c}. Il est remarquable par le grand développement de ses oreilles, qui sont presque aussi longues que le corps. Très-répandu dans les villes et dans les campagnes du département.

Ordre des Insectivores.

Le Hérisson d'Europe, *erinaceus Europæus* (Linn.) — Longueur du corps, sans la queue : environ 0^{m},22^{c}; de la queue : 0^{m},013^{mm}. Il est commun et vit dans les bois, dans des trous sous la mousse, dans les haies qui bordent les vergers; retraites d'où il ne sort que la nuit pour se nourrir. Sa vie paraît se partager entre le sommeil et la recherche de sa nourriture. Tout le monde connaît la faculté que possède cet animal de se pelotonner en une boule hérissée de piquants entrecroisés en tout sens, pour résister ainsi à ses ennemis. Il se place aussi dans l'attitude de la défense pendant son sommeil; néanmoins le renard et quelques chiens bien dressés finissent quelquefois par le forcer

à se développer. Le hérisson nage très-bien et il a la singuliére faculté de résister sous l'eau à l'asphyxie bien plus longtemps que les autres animaux à sang chaud. On élève quelquefois ces animaux dans les jardins, et ils y détruisent les limaçons, les insectes et les crapauds sans commettre de dégâts. Pendant l'hiver, le hérisson se retire dans quelque trou et y reste plongé dans un profond engourdissement léthargique, surchargé d'une graisse épaisse qui se manifeste déjà au mois de septembre. Il tombe dans le sommeil hivernal quand le thermomètre est encore à six et même à sept degrés au-dessus de zéro.

La femelle met bas de trois à sept petits à la fin de mai.

Quelques naturalistes ont distingué deux races dans le hérisson de France : le hérisson à *museau de chien* et celui à *museau de cochon*. Nous n'avons jamais été à même d'observer ces deux races dans notre département.

Quoique la chair du hérisson ne soit pas bonne, nos paysans la mangent et la vantent même. Les anciens, dit Pline, se servaient de la peau du hérisson comme de cardes pour peigner les laines.

Le hérisson de l'Algérie ayant été distingué comme une espèce différente de celle d'Europe, nous invitons nos concitoyens qui se rendent en Afrique à doter notre Muséum de l'espèce algérienne.

La Musaraigne ordinaire ou musette, *sorex araneus*, (Linn.) — Longueur du corps : 0^m 08^c ; de la queue : 0^m 04^c. Commune à la campagne, dans nos jardins et nos vergers.

La Musaraigne leucode, *sorex leucodon*, (Hermann.) — Longueur : 0^m 08^c ; de la queue : 0^m 03^c. Moins répandue dans nos campagnes que la précédente.

La Musaraigne d'eau, *sorex fodiens*, (Linn.) — Longueur : 0^m 09^c ; de la queue : 0^m 06^c ; pelage noir en dessus, blanc en dessous. Habite le bord des ruisseaux et des étangs.

La Musaraigne carrelet, *sorex tetragonurus,* (Herm.) — Longueur : 0m 08c ; de la queue : 0m 04c. Se trouve dans les haies et les vergers.

La Taupe commune, *talpa europœa,* (Linn.) Est très commune dans les prés et dans les jardins à la campagne, où elle creuse, avec un art admirable aux yeux du naturaliste et détestable aux yeux des jardiniers, de longues galeries ayant de nombreuses issues autour du gîte principal où elle se tient. De distance en distance, l'animal s'ouvre une espèce de soupirail connu sous le nom de taupinière et servant à rejeter les déblais au dehors. Si les taupes rendent habituellement des services en détruisant beaucoup de larves d'insectes dans le sol, elles causent aussi quelquefois de graves préjudices, et l'homme leur fait partout la guerre.
La taupe a toujours un appétit extraordinaire ; elle a l'œil si petit qu'on a pu prétendre qu'elle était aveugle. La femelle a huit mamelles et ne fait guère que deux ou trois petits par portée, souvent même un seul.
On en rencontre, dans le département, des variétés blanches et d'autres, couleur nankin. La fourrure de la taupe est courte, mais serrée et d'un beau noir velouté ; elle pourrait, ce me semble, être utilisée.

Ordre des Rongeurs.

Le Campagnol ordinaire ou petit Rat des champs, *arvicola vulgaris, mus arvalis,* (Linn.) — Longueur du corps : 0m 09c ; de la queue : 0m 03c ; plus grand que la souris ; pelage jaune brun, ventre blanc. Le Muséum de Metz en possède plusieurs variétés presque noires et d'autres albines. La femelle se creuse une retraite composée de plusieurs galeries et y dispose un lit d'herbes sèches sur lequel elle met bas, deux fois par an, de huit à douze petits ; fécon-

dité vraiment effrayante, lorsqu'on songe au dommage qui en résulte parfois pour nos moissons. Ainsi, en 1816 et en 1817, on estima à près de trois millions de francs les pertes causées par cet animal dans le seul département de la Vendée. Il n'est que trop commun dans notre département.

Le Campagnol rat d'eau, *arvicola amphibius*, (Linn.) — Taille un peu plus forte que celle du rat. Longueur du corps : 0m 19c ; de la queue : 0m 42c ; pelage gris brun foncé. Habite le long des rivières et des fossés et nage avec assez de facilité.

Le Campagnol roussatre, *arvicola rubidus*, (Baillon.) — Peu commun dans nos champs. Longueur du corps : 0m09c ; de la queue : 0m 05c.

Le Campagnol souterrain, *arvicola subterraneus*, (de Selys.) — D'un gris presque noir au-dessus. Il a été découvert, en 1842, dans le département, et il y est assez rare. Il habite les prairies humides et les jardins potagers, où il se nourrit de racines, de céleri, de carottes et d'artichauts. Il en existe des exemplaires au Muséum de la ville de Metz, dans mon cabinet et dans celui de M. Holandre.

Le Rat noir, *mus rattus*, (Linn.) — Tout le monde pense connaître le rat, mais beaucoup de personnes prennent le surmulot pour le rat. Le rat est noirâtre en dessus, sans mélange de roussâtre, et cendré foncé en dessous.

On suppose qu'il est originaire de l'Asie mineure et qu'il a été introduit en France au retour des croisades. Depuis un siècle, le rat noir a considérablement diminué, et aujourd'hui il est plus commun dans les campagnes que dans les villes. Les rats font plusieurs portées par an et ont jusqu'à neuf petits et quelquefois plus par portée. Longueur du corps : 0m 19c ; de la queue : 0m 20c. On en voit au Muséum de Metz une variété entièrement albine.

Le Rat surmulot, *mus decumanus*, (Pallas.) — Il est le

plus destructeur et le plus grand des rats d'Europe. Il paraît avoir été apporté de l'Inde par la navigation vers le milieu du dix-huitième siècle. Il habite par milliers dans les boucheries, dans les clos d'équarrissage, dans les tanneries, dans les égoûts, près des eaux et des moulins; il pullule dans la ville de Metz, et il est assez fort pour lutter contre le chat. Son pelage est d'un brun roussâtre en dessus. On en voit une variété albine au Muséum de la ville de Metz. Longueur du corps: 0^{m} 25^{c}; de la queue: 0^{m} 20^{c}.

Le RAT SOURIS, vulgairement la SOURIS, *mus musculus*, — La souris est originaire d'Europe; elle n'est que trop répandue dans nos maisons. Elle multiplie très-rapidement; elle porte vingt-cinq jours et fait plusieurs portées de quatre à six petits chacune. On en voit des variétés albines avec les yeux rouges.

Le RAT MULOT, *mus sylvaticus*, (Linn.) — Sa taille dépasse celle de la souris; pelage d'un fauve jaunâtre en dessus et blanc en dessous; habite les bois ou les champs voisins des bois, et comme il est très-abondant dans de certaines années, il cause de grands ravages en rongeant l'écorce des jeunes arbres. L'hiver il se retire souvent dans les meules de blé. Longueur du corps: 0^{m} 10^{c}; de la queue: 0^{m} 10^{c}.

Le RAT CHAMPÊTRE ou MULOT NAIN, *mus campestris*, (Fr. Cuvier.) — Espèce très-voisine de la précédente, mais plus petite; habite aussi, quelquefois en grand nombre, les champs voisins des bois. Longueur du corps: 0^{m} 06^{c}; de la queue: 0^{m} 07^{c}.

Le RAT DES MOISSONS, *mus messorius*, (Shaw.) — Plus petit que la souris, il est d'un beau roux fauve en dessus. C'est le plus petit de nos rongeurs; il habite les champs, les prairies; niche l'été au centre d'une touffe d'herbe ou de céréales. Rare dans le département.

Le Loir, *myoxus glis*, (Schreber. — Gm.) — Longueur du corps: 0m 16c; de la queue: 0m 13c; pelage gris cendré en dessus. Les loirs, de la grande division des rats, se rapprochent également des écureuils sous plusieurs rapports; notamment par leur queue entièrement velue et touffue, ainsi que par leur genre de vie. Ils habitent les forêts et font des ravages dans nos vergers, où ils mangent les plus beaux fruits. Leur chair est bonne à manger; les Romains les élevaient et les engraissaient pour leur table. Les loirs se font un nid de mousse dans le tronc de quelque arbre creux ou dans une fente de rocher, et la femelle y dépose, en été, quatre ou cinq petits par portée. A l'approche de l'hiver, ces animaux font provision de fruits, de noix et de noisettes qu'ils amassent dans leur retraite pour leur nourriture jusqu'au moment de l'engourdissement qui a lieu quand la température tombe à environ sept degrés au dessous de zéro. Cet engourdissement cesse avec le froid.

Le loir a été, dans certaines années, très-commun dans les vergers et les bois de Vaux, d'Ars, de Moyeuvre et de plusieurs autres villages du département, mais en général il est assez rare.

Le Lérot, *myoxus nitela*, (Gm.) — Moins grand que le loir; son pelage est en dessus d'un gris-roux vineux, en dessous d'un blanc jaunâtre; il a une large bande noire sur la joue. Sa chair n'est pas bonne à manger, quoiqu'il se nourrisse de fruits principalement. Cette espèce est assez répandue dans le département; j'en ai obtenu un individu tué dans un jardin de la ville de Metz. Longueur du corps: 0m 13c; de la queue: 0m 11c.

Le Muscardin, *myoxus avellanarius*, (Gm.) — De la grandeur d'une souris; à pelage d'un blond fauve en dessus, blanchâtre en dessous; habite la lisière des bois et les taillis; sa chair est désagréable au goût. L'espèce est peu nombreuse.

L'Écureuil commun, *sciurus vulgaris;* (Linn.) — Il est peu d'animaux qui varient autant dans leur pelage. Dans le nord, on trouve des écureuils roux piquetés de gris, on en trouve de gris cendré, de gris ardoisé foncé, de gris blanc, d'entièrement blancs et de noirs. Le véritable *petit-gris* des fourreurs est, mais seulement en hiver, d'un gris ardoisé piqueté de blanchâtre. On rencontre dans notre département l'écureuil dans la livrée rousse, quelquefois piqueté de gris, et quelquefois ayant le corps en partie roux, en partie noirâtre, avec la queue d'un beau noir; j'en ai tué notamment, dans cette dernière livrée, dans les bois de Vaux [1], et c'est à peu près la robe de la race dont Frédéric Cuvier fait une espèce sous le nom d'écureuil des montagnes *(sciurus alpinus.)*

La chair de l'écureuil est délicate; sa nourriture ordinaire ne se compose guère que de fruits, de noisettes, de foin et de glands. Il habite les bois et préfère les vieux arbres des plus belles futaies; il ne s'engourdit pas comme le loir, et il loge sur l'enfourchure d'un arbre, dans un nid bien préparé avec des buchettes et de la mousse entrelacée avec soin, de façon à n'avoir qu'une ouverture par le haut; mais au-dessus de cette ouverture, il construit une sorte de couverture en cime pour que la pluie ne puisse pénétrer. C'est là qu'il met bas; ses portées sont de trois ou quatre petits: la parturition a lieu au mois de mai ou au commencement de juin.

La fourrure des écureuils, connue sous le nom de petit-gris, sert à faire des manchons, des garnitures, etc., et le poil de leur queue sert à confectionner des pinceaux. L'écureuil est assez répandu dans notre département.

Le Lièvre commun, *lepus timidus,* (Linn.) — Les chasseurs nomment le mâle *bouquin* et la femelle *hase.* Dans cette

[1] Canton de Gorze.

espèce, la gestation est de trente à quarante jours, et la portée ne se compose que de trois ou quatre petits appelés *levrauts ;* la femelle les met bas en rase campagne, sous une touffe d'herbe ou dans un buisson. L'allaitement est de vingt jours après lesquels les levrauts quittent le gîte et se séparent. Le lièvre se nourrit d'herbes, de racines, de fruits et de grains.

La peau des lièvres était souvent employée autrefois dans l'art du fourreur; on s'en sert moins de nos jours. La chair du lièvre est un mets savoureux; mais, dans les pays chauds, elle est coriace, très-noire et d'un goût désagréable; elle y est aussi très-excitante. C'est pour ce motif, sans doute, qu'elle était défendue au peuple juif et aux mahométans. L'ancienne médecine se servait du sang du lièvre pour la guérison des érysipèles et d'autres maladies, et de sa graisse pour guérir les taies sur les yeux.

On a pris quelquefois, dans le département de la Moselle, des lièvres variés de blanc et de gris. Dans les pays septentrionaux et en Suisse, on trouve une espèce très-voisine, le lièvre variable, qui devient l'hiver d'un blanc neigeux.

Le lièvre de l'Algérie est une espèce distincte de celle de France.

Le Lapin, *lepus cuniculus,* (Linn.) — Cette espèce, qui vit à l'état sauvage dans plusieurs départements peu éloignés de celui-ci, n'existe chez nous qu'en domesticité; elle est très-répandue. A l'état sauvage, les portées, composées de quatre à huit petits, sont assez fréquentes, car chaque femelle peut en avoir sept ou huit chaque année. La mère allaite les jeunes ou *laperaux* vingt jours au plus; leur vie est de huit à neuf ans.

En domesticité, les lapins deviennent encore plus féconds et sont d'une grande et double utilité; on les mange, et leur pelage sert à fabriquer le feutre. Leur chair est blanche mais n'a jamais le fumet de celle des lapins sauvages. Les lapins

et les lièvres ne peuvent reproduire ensemble, quoiqu'il y ait entre eux les plus grands rapports.

Le Cobaye ou Cochon d'Inde, *cavia cobaya*, (Linn.) — Je ne parle de ce petit rongeur, originaire de l'Amérique méridionale, que parce qu'il est très-répandu dans le département; beaucoup de personnes l'élèvent en domesticité comme le lapin, parce qu'il multiplie prodigieusement. Les jeunes peuvent reproduire dès qu'ils ont atteint cinq ou six semaines, et les portées fournissent jusqu'à dix et onze petits, quoique le nombre ordinaire soit de cinq ou six et que la première portée des jeunes individus dépasse rarement deux.

Le grand froid et l'humidité leur sont défavorables; on n'a pu jusqu'ici les tenir en liberté comme le lapin. Leur chair est fade et inférieure à celle de ce dernier rongeur.

ANIMAUX VERTÉBRÉS.

2e CLASSE. — LES OISEAUX.

L'ornithologie du département de la Moselle, on le conçoit, doit être, à peu de différence près, celle de toute la Lorraine. Néanmoins, il est utile d'indiquer toutes les espèces qui ont été observées, qu'elles soient ou sédentaires, ou de passage habituel, ou enfin de passage accidentel dans le département. Cela est d'autant plus utile qu'un semblable travail n'existe pas pour le reste de la Lorraine, ni même pour la plupart des autres départements de l'Est.

En suivant les méthodes nouvelles et en initiant ainsi nos lecteurs au progrès de la science, nous avons cru indispensable, afin d'éviter toute confusion, de citer la synonymie de Linnée, de Cuvier ou de M. Temminck, ainsi que les noms vulgaires adoptés dans le département.

L'ornithologie de la Moselle compte 260 espèces, grâce

à la découverte récente de plusieurs oiseaux qui ne figurent encore dans aucun catalogue. Ces espèces sont réparties en sept ordres.

ORDRES.	NOMBRE DES ESPÈCES	
	à l'état sauvage.	en domesticité.
1. Accipitres ou oiseaux de proie............	28	»
2. Passereaux..........	112	1
3. Grimpeurs..........	8	»
4. Colombes ou Pigeons..	4	1
5. Gallinacées..........	5	7
6. Gralles ou Échassiers.	51	»
7. Ansères ou Palmipèdes.	42	1
Totaux........	250	10
Total général.......	260	

Dans ce nombre, on remarquera quelques espèces de passage très-accidentel, telles que le *vautour griffon*, l'*aigle criard*, la *chouette caparacoch*, la *grive dorée*, la *pie-grièche à poitrine rose*, le *martin roselin*, le *pipit aux longs tarses*, l'*alloucite à hausse-col noir*, le *rémiz*, la *canepetière*, le *court-vite Isabelle*, le *héron aigrette*, le *crabier*, l'*huîtrier pie*, le *phalarope platyrhinque*, le *grèbe cornu*, le *pétrel tempête*, le *sterne arctique*, le *pélican blanc*, l'*oie d'Égypte*, l'*eider*, le *siffleur huppé*, le *nyroca*; d'autres, enfin, très-rares, quoique ayant niché dans le département, notamment le *pic noir*, le *cincle aquatique*.

Nous allons passer en revue les espèces appartenant aux sept ordres, en commençant par les accipitres, qui se subdivisent en *accipitres diurnes* et en *accipitres nocturnes*.

Ordre des Accipitres.

Accipitres diurnes.

Le Vautour griffon, *vultur fulvus* (Linn.), *gyps occidentalis* (pr. Bp. consp.) — Un individu provenant des Alpes ou des Pyrénées a été tué près de Rémilly par M. Auguste Rolland, le 15 mai 1842.

L'Aigle commun ou royal, *aquila chrysætos*, *falco fulvus*, (Linn.) — Paraît très-accidentellement.

L'Aigle criard, *aquila nœvia* (Briss.) — Tué près de Puttelange, le 1er décembre 1835.

Le Pygargue, *haliœtus albicilla* (Savig.), *falco albicilla* (Linn.) — Habite les bords de la mer, des fleuves et des lacs. Le Muséum de Metz en possède deux exemplaires, l'un tué en 1812, à Moyeuvre, l'autre tué à Aumetz.

Le Balbusard, *pandion haliœtus ; falco haliœtus* (Linn.) — On en voit quelquefois sur la Moselle.

Le Circaète Jean-le-Blanc, *circaetus gallinus* (Vieill. — Gm.) *falco brachydactilus* (Wolf. et Tem.)

La Buse pattue, *buteo lagopus* (Cuv.), *archibuteo* (Brehm.) — De passage assez rare à l'automne.

La Buse commune, *buteo cinereus*. — Dont Vieillot et quelques auteurs ont fait, avec des variétés, deux espèces sous les noms de *buse changeante* et de *buse à poitrine barrée*. Assez commune et varie beaucoup.

La Bondrée, *pernis apivorus* (Cuv.), *falco apivorus* (Linn.) — N'est pas rare et varie beaucoup dans son plumage.

Le Milan royal, *milvus regalis* (Cuv.), *falco milvus* (Linn.) — N'est pas rare dans nos campagnes.

Le MILAN NOIR, *milvus niger*, (Briss.), *falco ater*, (Linn.) — Rare; plusieurs individus ont été tués près de Metz à diverses époques.

Le FAUCON ORDINAIRE OU PÈLERIN, *falco communis f. peregrinus*, (Linn.) — Très-rare aux environs de Metz.

Le HOBEREAU, *falco subbuteo*, (Linn.), *hypotriorchis subbuteo*, (Boie. — Pr. Bp.) — De passage rare à l'automne.

L'ÉMÉRILLON, dont le vieux mâle est le rochier, *falco æsalon et lithofalco*, *hypotriorchis æsalon*, (Boie. — Pr. Bp.) — De passage assez rare près Metz, habite les forêts élevées.

La CRESSERELLE, *tinnunculus alaudarius*, (Vig. — Br.), *falco tinnunculus*. — Commun sur la cathédrale de Metz, où elle niche; habite aussi les rochers et les bois.

L'AUTOUR ORDINAIRE, *astur palumbarius*, (Lacép.), *f. palumbarius*, (Linn.) — De passage rare à l'automne.

L'ÉPERVIER, *accipiter nisus*, (Br.), *falco nisus*, (Linn.) — Commun dans tout le département.

Le BUSARD HARPAYE OU DES MARAIS, *circus æruginosus*, (Lacép.), *falco rufus et æruginosus*, (Linn.) — Habite près des marais et des eaux; très-rare.

Le BUSARD ST-MARTIN OU SOUBUSE, *circus cyaneus* (Boie.), *falco*, (Mont.), *strigiceps*, (Bp.) — De passage à l'automne. J'en ai obtenu, cet hiver, un mâle adulte vivant pris dans un filet aux environs de Metz.

Le BUSARD MONTAGU, *circus cineraceus*, (Montagu.) — Paraît très-accidentellement.

Accipitres nocturnes.

La CHOUETTE CAPARACOCH OU ÉPERVIÈRE, *surnia ulula*, (Dum. — Bp.), *strix funerea*, (Lath.) — Des régions arctiques. Trois

individus ont été tués près Metz, dans l'été de 1834, et l'un de ces sujets se trouve au Muséum de cette ville.

La Chevêche, *athene noctua*, (Boie. — Bp.), *strix passerina*, (Linn.) — Peu commune ; habite les arbres creux.

La Chouette tengmalm, *nyctale tengmalmi*, (Brehm.), *strix tengmalmi*, (Linn.) — De passage accidentel.

La Hulotte, le vieux mâle, dont la femelle est appelée chat-huant, *syrnium ululans*, (Sav. — Bp.), *strix aluco*, (Linn.) — Assez rare dans le département, où elle habite les forêts.

L'Effraie, *strix flammea*, (Linn.) — Commune; habite les églises, les vieux bâtiments, les granges et greniers.

Le Grand-duc, *bubo atheniensis*, (Aldrov. — Bp.), *strix bubo*, (Linn.) — Habite les grandes forêts; rare. On en a vu nicher dans la forêt de Moyeuvre, dans celle de Rémilly et sur les bords de l'Orne, près de Jœuf.

Le Hibou ou moyen-duc, *otus vulgaris*, (Flem.—Bp.), *strix otus*, (Linn.) — Assez répandu dans nos bois.

Le Hibou brachyote ou a huppes courtes, *otus brachyotus*, (Boie.), *strix brachyotus*, (Gm.) — Commun au passage d'automne.

Ordre des Passereaux (Passeres.)

1° Fissirostres.

L'Engoulevent d'Europe, *caprimulgus europœus*, (L.) — Se voit en automne, vers le soir, dans les vergers et près des bois élevés.

Le Martinet commun, *cypselus apus*, (Illig.), *c. murarius*, (Tem.) — Arrive après les hirondelles et habite les édifices élevés.

L'Hirondelle de cheminée, *hirundo rustica* (L.) — Très-commune; arrive en avril et part en septembre, époque à laquelle on en voit des bandes considérables réunies sur quelques édifices. Il en existe une variété albine au Muséum de Metz.

L'Hirondelle de fenêtre, *hirundo urbica* (L.), *chelidon urbica* (Boie. — Bp.) — Arrive plus tard que la précédente.

L'Hirondelle de rivage, *hirundo riparia* (L.), *cotyle riparia* (Boie. — Bp.) — En été, au bord de la Moselle. On en voit une variété albine au Muséum de Metz.

Le Rollier d'Europe, *coracias garrula*. — Accidentellement dans le département. Des individus ont été tués dans les cantons de Metz, de Longwy et d'Audun-le-Roman.

Le Martin pêcheur commun, *alcedo ispida* (L.) — On en voit toute l'année le long de nos ruisseaux; il niche dans des trous en terre, sur les berges escarpées.

2° Tenuirostres.

La Huppe d'Europe, *upupa epops* (L.) — Se fait entendre dans nos bois et nos vergers dans le courant d'avril, et repart en automne.

Le Tichodrome échelette ou grimpereau de murailles, *tichodroma muraria* (Illig.) — Paraît accidentellement dans quelques parties de la Lorraine et des Ardennes.

Le Grimpereau commun, *certhia familiaris* (Linn.) — Très-commun; on le voit, grimpant aux arbres, dans les vergers et les bois.

La Sittelle commune ou torchepot, *sitta europœa* (L.) — Sédentaire; grimpe le long des arbres dans les bois et les vergers.

3

Becs-fins (Cuv.) — 1re section : Riverains.

La Rousserolle, *calamoherpe turdoïdes* (Meyer. — Bp.), *salicaria* (Selby. — Hartl.), *sylvia* (Lin. — Boie.) — Se trouve ordinairement au bord des étangs et des rivières, dans les roseaux et les saussaies aquatiques, au mois de mai et au mois de juin.

L'Effarvatte ou bec-fin des roseaux, *calamoherpe arundinacea* (Meyer), *salicaria* (Selby.) — Au printemps dans les roseaux, les saussaies humides.

Le Bec-fin aquatique, *calamodyta aquatica* (Meyer, — Bp. *Consp.* p. 287), *sylvia* (Lath.), *salicaria* (Selby). — Se voit, mais très-rarement, dans les touffes de joncs de nos rivières et de nos étangs.

Le Bec-fin phragmite, *calamodyta phragmitis* (Meyer, — pr. Bp. *Consp.* p. 287), *sylvia phragmitis* (Bechst.), *fauvette des joncs* (Vieill.) — Cet oiseau est très-commun au printemps dans les roseaux et les saussaies; il nous quitte avant l'automne.

La Locustelle, *locustella rayi* (Gould. 1836), *sylvia locustella* (Lath.) — Elle est rare; elle se trouve dans les taillis sur les coteaux dans l'arrondissement de Metz, et probablement aussi dans le reste du département.

Becs-fins. — 2e section : Sylvains.

Le Rossignol, *philomela luscinia* (pr. Bp. *Conspectus generum avium* 1850, p. 295), *sylvia luscinia* (Lath.) — Fait entendre son chant mélodieux dans nos bois et nos jardins, où il arrive vers le milieu d'avril. On l'entend la nuit sur l'Esplanade et dans quelques jardins qui bordent la Moselle dans la ville de Metz. On en voit une variété albine au Muséum de Metz.

La Fauvette orphée, *sylvia orphea* (Temm.), *curruca orphea* (Briss.—Boie.)—Rare dans le département, où elle niche cependant.

La Fauvette a tête noire, *curruca atricapilla* (Briss. — pr. Bp. *Consp.*), *sylvia atricapilla* (Lath.) — Commune au printemps et en été dans nos bois et nos jardins.

La Fauvette mélanocéphale, *curruca melanocephala; sylvia* (Lath.), *pyrophthalma melanocephala* (pr. Bp. 1850) — M. Holandre l'a trouvée quelquefois dans le département où on l'avait confondue, sans doute, avec l'espèce précédente.

La Fauvette des jardins, *curruca hortensis* (Briss.), *sylvia hortensis* (Bechst.), *fauvette* (Temm.) — Répandue en été dans nos jardins et nos vergers. Une jolie variété albine fait partie de mon cabinet.

La Grisette, *sylvia cinerea* (Lath. — Briss.) — Très-commune dans nos jardins, nos haies et nos bois.

La Babillarde, *sylvia curruca* (Lath. pr. — Bp.)

Le Rouge-gorge, *erythacus rubecula* (Sw.), *sylvia rubecula* (Lath.) — Très-abondant dans le département à son passage d'automne; néanmoins, depuis que l'usage des *sauterelles*, pièges garnissant les allées des bois, s'est répandu dans quelques parties de l'Allemagne, on prend moins de ces oiseaux dans la Moselle. Il en existe plusieurs variétés albines au Muséum de Metz et dans mon cabinet.

La Gorge-bleue, *cyanecula suecica* (Briss. — pr. Bp.) *sylvia cyanecula* (Meyer.) — On en voit quelques individus de passage au printemps et à l'automne, sur les haies, les saussaies et la lisière des bois.

Nota. — Les auteurs modernes font une seconde espèce de la gorge-bleue qui, au lieu d'une tache blanche, a sur la poitrine une tache rousse au milieu du beau bleu qui

couvre, chez le mâle, cette partie et le devant du cou; ils la nomment *cyaneculа cœrulecula;* mais on tue quelquefois le vieux mâle, ayant le devant du cou et toute la poitrine d'un beau bleu, sans aucune tache blanche ou rousse au milieu. A laquelle des deux espèces devra-t-on alors rapporter l'oiseau possédant cette robe? Doit-on en former une troisième espèce? Ce n'est point probable. Je possède un exemplaire mâle, sans tache sur la poitrine, et tué dans le département au mois de mai.

Le Rossignol de murailles, *ruticilla phœnicura* (Brehm.), *sylvia phœnicura* (Lath.) — Assez répandu dans nos bois et nos vergers. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

Le Bec-fin tithys, vulgairement rouge-queue, *ruticilla tithys* (Brehm.), *sylvia tithys* (Scop.) — Très-répandu; niche même dans la ville de Metz sur les grands édifices.

Le Bec-fin a poitrine jaune ou lusciniole, appelé vulgairement *contrefaisant;* le grand pouillot, (Cuv.), *hyppolaïs salicaria* (Bp.), *sylvia hyppolaïs* (Lath.) — Très-répandu, niche sur les arbres; se voit même dans les villes.

Le Bec-fin sylvicole ou siffleur, *phyllopneuste sibilatrix* (Meyer), *sylvia sylvicola* (Lath), *s. sibilatrix* (Bechst.) — Il n'est pas rare au printemps dans nos bois.

Le Pouillot ou fitis, *phyllopneuste trochilus* (Meyer), *sylvia trochilus* (Lath.)

Le Pouillot a ventre jaune, *phyllopneuste* ou *sylvia flaviventris* (Vieil.) — Que l'on soupçonne pouvoir être la même espèce que le pouillot.

Le Bec-fin véloce, *phyllopneuste rufa* (Meyer, — pr. Bp.), *ficedula* (Koch), *sylvia* (Lath.) — Commune dans nos bois l'été.

Le Bec-fin natterer, *phyllopneuste bonellii* (Vieill. — pr. Bp.

Consp. p. 289), *sylvia nattereri* (Temm.) — Arrive dans les bois des environs de Metz dans le courant d'avril.

Le Roitelet ordinaire, *regulus cristatus* (Ray. — Cuv.) — Répandu dans le département; se trouve même dans les jardins des villes.

Le Roitelet triple bandeau ou a moustaches, *regulus ignicapillus* (Licht. — Bp.), *r. mystaceus* (Vieill.) — De passage dans le département au printemps et en automne.

Le Troglodyte ordinaire, *troglodytes europœus* (Cuv.) — Assez commun. Une variété albine se trouve dans la collection de la ville de Metz.

Le Traquet motteux, *saxicola œnanthe* (Bechst.) — Commun; dans les lieux rocailleux et montagneux de préférence. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

Le Traquet rubicole, *pratincola rubicola* (Koch. — Bp.), *saxicola rubicola* (Bechst.) — Dans les buissons et les lieux arides; assez répandu.

Le Traquet tarier, *pratincola rubetra* (Koch. — Bp.) *saxicola rubetra* (Bechst.) — Commun dans nos prairies. On en voit une variété blonde au Muséum de Metz.

L'Accenteur mouchet ou fauvette d'hiver, *accentor modularis* (Bechst.) — Sédentaire et assez rare; se trouve dans nos bois et nos haies. Le Muséum de Metz en possède une jolie variété blonde.

La Mésange charbonnière, *parus major* (L.) — Commune dans nos bois et nos jardins.

La Mésange petite charbonnière, *parus ater* (L.) — Principalement dans les bois de pins et de sapins.

La Mésange bleue, *parus cœruleus* (L.), *cyanistes* (Kaup.) — Commune toute l'année.

La Mésange nonnette, *parus palustris* (L.), *poecila*

(Kaup.) — De passage en automne; fréquente les marais des localités boisées.

La Mésange huppée, *parus cristatus* (Linn.), *lophophanes* (Kaup.) — Principalement dans les forêts de pins et de sapins.

La Mésange a longue queue, *parus caudatus* (L.), *mecistura caudata* (Leach. — Bp.) — Commune dans nos bois en été; en automne et en hiver demeure près des habitations.

La Mésange moustache, *calamophilus biarmicus* (Leach. Hartl.), *panurus* (Koch. — Bp.), *parus* (Linn.) — A paru quelquefois dans les saussaies au bord de la Moselle.

Le Rémiz ou penduline, *ægithalus pendulinus* (Vig.), *parus* (Linn.) — De passage très-accidentel. M. Holandre en a tué un individu dans un fossé, au Saulcy de Metz.

La Bergeronnette grise ou lavandière, ou hoche-queue, *motacilla alba* (Linn.) — Très-commune au bord des eaux et dans nos fermes pendant le printemps et l'été; on la voit fréquemment sur les toits. Il en existe deux variétés albines au Muséum de Metz.

La Bergeronnette de printemps, *budytes flava* (Cuv. — Bp.), *motacilla flava* (Linn.) — Très-commune dans nos prairies humides, où on en prend considérablement à l'automne au filet d'alouettes. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

La Bergeronnette jaune ou boarule, *motacilla boarula* (Auct.), *pallenura* (Bp.), *sulphurea* (Bechst.)—Elle est moins commune que la précédente; au bord des eaux et dans les vallons.

Le Pipit des buissons ou des arbres, vulgairement à Metz Sinsignotte, *anthus arboreus* (Bechst.)— Habite les lisières des bois. Il en existe deux variétés blondes au Muséum de Metz.

Le Pipit farlouse ou Pipit des prés, *anthus pratensis* (Bechst.) — Répandu dans les prairies humides, surtout au passage d'automne. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

Le Pipit aux longs tarses (Marchant), *Pipit Richard* (Vieill.), *anthus longipes* (Holandre, *Faune de la Moselle;* annuaire 1825), *corydalla* (Vig.), *longipes* (Hol.) — Quelques captures de cette espèce rare du midi de l'Europe ont eu lieu dans notre département et figurent dans la collection de M. Holandre. Des exemplaires adultes et jeunes, provenant du Piémont, figurent dans ma collection.

Le Pipit Rousseline, *anthus rufescens* (Temm.), *agrodroma* (Sw. — Gm.), *campestris* (Br.) — Sur les pelouses de nos coteaux.

Le Pipit spioncelle, *anthus aquaticus* (Bechst.) — Se montre accidentellement à l'automne et en hiver, et habite les lieux humides sur les montagnes.

Le savant auteur du *Conspectus generum avium* (1850) [1], page 247, distingue deux espèces différentes confondues sous le nom de *aquaticus*. L'une qui se retrouve dans le nord de l'Afrique et qu'il nomme *anthus spinoletta* (Linn.), représentée dans la planche 5, figure 5, de l'*Expédition d'Egypte;* l'autre qui habite jusqu'au nord de l'Europe et qu'il nomme *anthus obscurus* (Gm.), figurée planche 138 des *Oiseaux d'Europe* de M. Gould.

Le Cincle plongeur, *cinclus aquaticus* (Bechst.) — Rare aux environs de Metz; il a été observé sur le ruisseau de Saint-Julien. On assure qu'il niche au bord des rivières de la Crusne et de la Chiers.

Le Merle noir, *turdus merula* (Linn.) — Commun dans nos

[1] S. A. le prince Charles Bonaparte.

bois. Il en existe au Muséum de la ville de Metz et dans mon cabinet plusieurs variétés albines tuées dans le département.

Le Merle a plastron, *turdus torquatus* (Linn.) — De passage en avril et à l'automne.

La Grive dorée, *turdus aureus* (Holandre, 1825), *oreocincla withii* (Gould, — Eyton.) — De l'Asie. Le Muséum de la ville de Metz en possède un individu pris en septembre 1788, avec d'autres grives, dans les bois de Rezonville, arrondissement de Metz.

La Draine, *turdus viscivorus* (Linn.) — De passage à l'automne.

La Litorne, *turdus pilaris* (Linn.) — De passage au printemps et à l'automne.

La Grive ordinaire, *turdus musicus* (Linn.) — Commune. Il en existe des variétés albines au Muséum de la ville de Metz et dans mon cabinet.

Le Mauvis, *turdus iliacus* (Linn.) — De passage en mars, octobre et novembre. On en voit deux variétés blondes au Muséum de la ville de Metz.

Le Petrocincle ou merle de roche, *petrocincla saxatilis* (Vig.), *turdus saxatilis* (Lath.) — Du midi de la France et de l'Europe. Un individu tué en 1789, sur l'église des Grands-Carmes, à Metz, fait aujourd'hui partie de ma collection.

Le Loriot d'Europe, *oriolus galbula* (Linn.) — Habite l'été dans les bois, dans les vergers au temps des cerises, fruits dont il est très-friand; nous quitte à l'automne.

Le Gobe-mouche gris, *muscicapa grisola* (L.) — N'est pas rare l'été dans nos vergers. On en voit une variété albine au Muséum de la ville de Metz.

Le Gobe-mouche a collier, *muscicapa albicollis* (Temm.) — De passage au printemps et à l'automne près de Metz;

niche en été dans quelques forêts des arrondissements de Thionville et de Sarreguemines.

Le Gobe-mouche bec-figue, *muscicapa luctuosa* (Temm.) — De passage au printemps et en automne dans les environs de Metz.

Le Jaseur d'Europe, *bombicyvora garrula* (Temm.) — Du nord-est de l'Europe ; de passage rare dans le département.

La Pie-grièche grise, *lanius excubitor* (L.) — Assez répandu en été dans les buissons et les bois.

La Pie-grièche a tête rousse, *lanius rufus* (Briss.) — En été dans nos vergers.

La Pie-grièche écorcheur, *lanius collurio* (L.) — Sur les lisières des bois et dans nos vallées. Il en existe des variétés albines au Muséum de Metz et dans mon cabinet.

La Pie-grièche a poitrine rose, *lanius minor* (L.) — Du midi. Deux exemplaires ont été capturés dans l'île Chambière et m'ont été apportés, l'un dans les premiers jours du mois de juin 1853, l'autre le 5 juillet suivant.

3° Conirostres.

Le Geai glandivore, *garrulus glandarius* (Br.), *corvus* (L.) — Très-commun. Il en existe une belle variété entièrement blanche au Muséum de Metz.

Le Casse-noix, *nucifrago caryocatactes* (L) — Paraît de temps à autre ; il a été très-abondant à l'automne en 1821, en 1836, en 1846, en 1850 ; très-commun sur les Alpes suisses, en Suède et en Norwége ; plus rare en Auvergne et dans le Jura.

La Pie, *pica caudata* (Briss. — Ray.), *corvus* (L.) Commune dans les bois, les plaines et les vergers. On en voit une variété entièrement blanche au Muséum de Metz.

Le Corbeau, *corvus corax* (Linn.) — Le corbeau est rare dans notre département; on le voit sur les rochers escarpés, et il niche près de Sierck et au bord de la Sarre. M. le conseiller Innocenti en a tué en 1846, près de Fouligny, un exemplaire qui est au Muséum de Metz.

La Corneille noire, *corvus corone* (L.) — Niche dans les bois; on en voit des bandes nombreuses à l'automne et en hiver.

La Corneille mantelée, *corvus cornix* (L.) — On en voit un grand nombre dans nos campagnes à l'automne et en hiver.

Le Freux, *corvus frugilegus* (L.) — Se mêle aux corneilles, dans nos campagnes, à l'entrée de l'hiver.

Le Choucas, *corvus monedula* (L.), *lycos*, (Boie. — Bp.)

Le Martin roselin, *pastor roseus* (Temm.) — Une femelle tuée en 1794, près Metz, au milieu d'une bande d'étourneaux, fait partie de mon cabinet.

L'Etourneau commun, *sturnus vulgaris* (L.) — Se rassemble en troupes très-nombreuses à l'automne.

Le Gros-bec commun, *coccothraustes europœus* (Selby.) — Sédentaire; vit dans les vergers et les grands bois.

Le Chardonneret, *carduelis elegans* (Steph.) *fringilla carduelis* (L.) — Il est sédentaire dans les vergers, les bois et les haies. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

Le Tarin, *carduelis spinus* (Br.) *fringilla* (Linn.) — De passage en octobre.

Le Cini, *serinus meridionalis* (Brehm.), *fringilla serinus* (Linn.) — Quelques couples viennent au printemps nicher dans les vergers des environs de Metz.

On élève en domesticité beaucoup de Serins des Canaries,

serinus canaria (Linn.) — Ils sont bien acclimatés et ne redoutent pas les rigueurs de l'hiver.

On obtient des métis par le croisement du serin avec le chardonneret, la linotte et le bouvreuil. Un bouvreuil noir, qui fait partie de ma collection, provient d'un croisement semblable. On compte aujourd'hui environ trente races ou variétés de serins.

Le serin des Canaries, que Buffon appelle le musicien de la chambre, a changé de plumage et même de forme en changeant de climat. En Europe, quelques-uns seulement sont verts ou grisâtres; généralement le serin est jaune ou blanc jaunâtre, tandis qu'à Ténériffe il est d'un gris verdâtre avec des taches oblongues brunes. C'est vers le quinzième siècle que l'on a introduit en Europe le serin des Canaries.

La Linotte ordinaire ou des vignes, *linaria cannabina* (Br.), *fringilla cannabina* (L.) — Très-commune et sédentaire. On en voit une variété albine au Muséum de Metz.

La Linotte de montagne, *linaria montana, fringilla* (Gm.) — Du nord; très-rare et de passage accidentel.

La Linotte boréale, *linaria borealis, fringilla borealis* (Tem.) — Habite le nord de l'Europe et émigre de temps à autre dans le département de la Moselle, où on l'a observée en novembre 1825 et 1835.

La Linotte cabaret, *linaria rufescens, fringilla rufescens* (Vieill.) — Paraît chaque année à l'automne.

Le Moineau domestique, *passer domesticus* (Briss.), *fringilla domestica* (Linn.) — Très-commun dans les villes, les villages et les fermes. On en rencontre souvent des variétés albines, et chez M. de Courcelles, au château de Montigny-lès-Metz, il s'est trouvé, plusieurs années de suite, de jeunes moineaux blancs qui, ayant été élevés en cage, commençaient à revêtir, à la première mue, la livrée ordinaire.

Le Muséum de Metz et ma collection en possèdent plusieurs variétés albines.

Le Friquet, *passer montanus, fringilla montana* (L.) — Très-commun dans les campagnes et au bord des ruisseaux plantés d'arbres. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

La Soulcie, *fringilla petronia* (L.) — De passage à l'automne.

Le Verdier, *fringilla chloris* (Temm.) — Commun dans nos vergers et nos bois. Le Muséum de Metz en possède une variété entièrement jaune jonquille et une variété blanche.

Le Pinson ordinaire, *fringilla cœlebs* (L.) — Très-commun. Le Muséum de Metz en a une variété albine.

Le Pinson d'Ardennes, *fringilla montifringilla.* — Paraît souvent en grand nombre à l'automne et en hiver. Il en existe plusieurs variétés albines dans ma collection et au Muséum de Metz.

Le Bruant jaune, *emberiza citrinella* (L.) — Commun dans les vergers, à la lisière des bois et sur les haies. Le Muséum de Metz en possède une variété entièrement jaune.

Le Bruant zizi, *emberiza cirlus* (L.) — Se trouve quelquefois dans les vergers.

Le Bruant ortolan, *emberiza hortulana* (L.) — Passe en petit nombre à l'automne.

Le Bruant fou, *emberiza cia* (L.) — Assez rare; se voit seulement vers la fin de l'automne.

Le Bruant de roseaux, *emberiza schœniclus* (L.), *schœnicola arundinacea* (Bp. *Consp.* p. 463.) — Se voit en été dans nos saussaies au bord de la Moselle.

Le Bruant proyer, *emberiza miliaria* (L.) — Il n'est pas rare dans nos prairies.

Le Plectrophane ou Bruant de neige, *plectrophanes nivalis* (Meyer), *emberiza nivalis* (L.) — Du nord de l'Europe. On en a pris un grand nombre dans l'hiver rigoureux de 1788, pendant l'automne de 1833 et en janvier 1843.

Le Plectrophane ou Bruant montain, *plectrophanes laponica* (Meyer), *emberiza calcarata* (Temm.) — Du nord de l'Europe, d'où il a émigré quelquefois dans notre département, notamment à l'automne en 1825 et en 1833.

L'Alouette des champs, *alauda arvensis* (L.) — Très-commune dans nos champs. Des passages nombreux ont lieu dans le courant d'octobre et on en prend beaucoup. Le Muséum de la ville en possède une variété noire, quatre variétés blanches et six variétés blondes. Il en existe aussi plusieurs variétés dans ma collection.

L'Alouette cochevis ou huppée, *alauda cristata* (Linn.), *galerida* (Boie.) — Nous arrive très-accidentellement de la Champagne ou des Ardennes.

L'Alouette calandrelle, *alauda calandrella* (Bonelli), *phileremos* (Brehm.), *alauda brachydactyla* (Temm.) — Du midi. Accidentellement dans le département; un exemplaire a été tué en 1840.

L'Alouette a hausse-col noir, *phileremos* (Brehm.), *otocoris* (Pr. Bp. *Consp.* p. 246.), *alauda alpestris* (Linn.) — Du nord. Le Muséum de la ville en possède un exemplaire pris aux environs de Metz, dans l'hiver de 1788, et qui a fait partie du cabinet de M. le baron Marchant.

Le Bouvreuil commun, *pyrrhula vulgaris* (Temm.) — Niche l'été près de St-Avold et dans les Ardennes; de passage à l'automne près de Metz.

Le Bec-croisé commun ou des pins, *loxia curvirostra* (L.) — Habite les forêts de pins dans le nord de l'Europe et se montre de passage irrégulier dans notre département.

Les vieux mâles sont d'un rouge vif; les femelles, d'un brun lavé de jaunâtre et de verdâtre; les jeunes ressemblent à la femelle, mais ils ont les parties inférieures couvertes de mèches brun noirâtre. On voit des mâles d'un beau jaune citron.

Ordre des Grimpeurs (scansores.)

Le Dryopic noir, *dryopicus martius* (Malh.), *picus martius* (Linn.) — M. de Mecquenem, conservateur des forêts, a observé, en 1838, un couple de dryopics noirs nichant dans la forêt de Falkenstein, canton de Bitche. C'est le seul exemple de l'apparition de cette espèce qui se trouve plus fréquemment dans le Jura.

Le Pic épeiche, *picus major* (Linn.)—N'est point rare dans nos vergers et dans les bois.

Le Pic mar, *picus medius* (L.) — Il existe, mais en petit nombre, dans le département; il paraît moins rare dans les forêts de chênes du canton de St-Avold.

L'Epeichette, *picus minor* (L.) — En petit nombre dans nos bois et nos vergers.

Le Chloropic vert, *chloropicus viridis* (Malh.), *picus viridis* (Linn.) — Répandu dans nos bois et nos vergers.

Le Chloropic cendré, *chloropicus canus* (Malh.), *picus canus* (Linn.) — En petit nombre dans le département.

Le Torcol, *yunx torquilla* (Linn.) — Arrive au printemps; on le voit grimper le long des arbres de nos vergers.

Le Coucou commun, *cuculus canorus* (Linn.) — Nous arrive dans le courant d'avril et disparaît en automne; habite les bois.

Ordre des colombes ou Pigeons
(columbæ.)

Le Ramier, *columba palumbus* (L.) — Habite nos grands bois et nos parcs.

Le Bizet, *columba livia* (Br.) — Il est le type de la plupart de nos pigeons de colombiers.

Le Pigeon colombin, *columba œnas* (Gm.) — On le trouve dans nos bois de haute futaie, et il est de passage au printemps.

On élève en domesticité, dans le département, beaucoup de pigeons qui sont des variétés provenant du croisement de plusieurs races entre elles; telles sont le pigeon mondain, le mondain pattu et huppé, le mondain frisé, le mondain coquille, le mondain messager, le pigeon grosse-gorge, le pigeon tournant, le pigeon paon, le pigeon culbutant, le pigeon hirondelle, le pigeon tambour ou glouglou, le pigeon nonnain ou à capuchon, le pigeon à cravate, le polonais, le romain et le pigeon turc.

La Tourterelle, *turtur auritus* (Selby) *columba turtur*, (Linn.) — Arrive dans nos bois et dans nos parcs dès la fin d'avril. On élève en domesticité la tourterelle à collier, *turtur risorius, columba risoria* (Linn.) Originaire d'Afrique.

Ordre des Gallinacées (gallinae.)

On élève dans beaucoup de parcs et de fermes plusieurs espèces qui ne sont jamais à l'état sauvage dans notre département, savoir:

Le Paon domestique, *pavo cristatus*. — Cet oiseau, ori-

ginaire de l'Inde, est mentionné dans la Bible [1] comme un objet d'un grand prix; on y voit que les paons étaient au nombre des choses précieuses dont il était fait présent à Salomon par d'autres princes. Ce n'est qu'à l'âge de trois ans que le mâle a revêtu son plumage adulte.

Le Faisan commun, *phasianus colchicus* (Linn.) — Originaire de l'Asie mineure. Se trouve en Allemagne et sur le Rhin à l'état sauvage.

Le Faisan doré ou tricolore, *phasianus pictus* (Linn.), *thaumalea* (Wagl.)

Le Faisan argenté, *phasianus nycthemerus* (Linn.)

Le Dindon, *meleagris gallopavo* (L.) — C'est vers l'an 1518 ou 1520 que l'importation du dindon eut lieu en France; selon quelques auteurs, ce serait sous le règne de François Ier, au commencement du seizième siècle; c'est à tort qu'on l'a attribuée aux Jésuites. Les dindons sauvages habitent, non l'Amérique méridionale, comme on le croit généralement, mais bien l'Amérique boréale, depuis le 11e degré de latitude nord jusqu'au 42e, et se trouvent dans les parties incultes des Etats-Unis, sur le Mississipi, le Missouri, dans les monts Alleghanys et jusqu'à l'isthme de Panama. Une espèce, magnifique par la richesse de ses couleurs, a été trouvée dans la baie de Honduras.

La Peintade, *numida meleagris* (Linn.) — Originaire d'Afrique.

Le Coq, *phasianus gallus* (Linn.) — Originaire de l'Inde; on élève aussi un grand nombre de variétés de coqs et de poules. Il est à regretter que dans le département de la Moselle, où certaines localités font un si grand

[1] Chroniques. L. II. chap. IX. — Liv. des Rois, liv. III. chap X

commerce de volailles, on ne s'occupe pas d'élever les belles espèces de la Bresse et de la Normandie.

Le Tétras auerhan ou Coq de bruyère, *tetrao urogallus* (Linn.) — On en voit quelquefois dans les forêts de Bitche.

La Gélinotte, *bonasia sylvestris* (Brchm.), *tetrao bonasia* (Linn.) — On en voit quelquefois aux environs de Bitche et de Longwy. C'est un gibier très-délicat.

La Perdrix grise, *perdix cinerea* (Bris.) — Sédentaire et commune. Le Muséum de Metz en possède plusieurs variétés albines.

La Perdrix rouge, *perdix rubra* (Bris.) — Très-accidentellement dans le département.

La Caille, *coturnix communis* (Mœhr.), *perdix coturnix* (Lath.) — Commune; arrive vers la fin d'avril pour nous quitter en automne. On en voit une variété toute blanche au Muséum de Metz.

Ordre des Gralles (Echassiers), *Grallæ* (Linn).

1° Pressirostres (Cuv.)

L'Outarde barbue ou grande Outarde, *otis tarda* (Linn.) — De passage de temps à autre dans les environs de Metz et dans l'arrondissement de Thionville; on en a vu plusieurs fois des passages composés de plus de quarante individus. C'est un oiseau qu'on devrait chercher à élever en domesticité; il est très-probable qu'il exigerait moins de soins que le dindon. La chair de l'outarde est un mets excellent.

L'Outarde cannepetière, *otis tetrax* (Linn.) — Une femelle a été tuée dans le département à l'automne de 1808, et un mâle en janvier 1835.

L'Ædicnème criard ou courlis de terre, *œdicnemus cre-*

pitans (Temm.), *œdicnemus europœus* (Vieill.) — De passage accidentel.

Le Court-vite Isabelle, *cursorius isabellinus* (Meyer.) — Un individu a été pris aux filets, en 1822, près de Metz, et faisait partie de la collection de M. Meslier de Rocan; il est aujourd'hui au Muséum de la ville de Montmédy.

Le Vanneau huppé, *vanellus cristatus* (Meyer.) — Paraît en troupes nombreuses en automne et au printemps.

Le Pluvier doré, *charadrius pluvialis* (L.) — Très-abondant au printemps et à l'automne.

Le Pluvier guignard, *eudromias morinellus* (Boie), *charadrius* (Linn.) — Rare; de passage à l'automne.

Le Grand Pluvier a collier, *œgialites hiaticula* (Boie), *charadrius* (Linn.) — En été sur les rives de la Moselle.

Le Petit Pluvier a collier, *œgialites minor* (Boie), *charadrius* (Linn.) — Plus commun que le grand pluvier. En été sur les bords de la Moselle.

2° Cultrirostres. (Cuv.)

La Grue cendrée, *grus cinerea* (Bechst.) — Passe en grandes bandes à l'automne et en mars.

Le Héron cendré, *ardea cinerea* (Lath.) — N'est pas rare.

Le Héron pourpré, *ardea purpurea* (Linn.) — De passage rare dans notre département. On en cite trois captures près de l'étang de Luppy et une dans l'arrondissement de Briey.

L'Aigrette, *egretta* (Pr. Bp.), *ardea egretta* (Linn.) — On n'en cite qu'une capture qui a eu lieu sur la Nied en 1822.

Le Crabier, *ardea comata* (L.) — On en cite une capture près de Metz.

Le Blongios, *ardeola* (Boie.), *ardea minuta* (Linn.) — Niche dans les saussaies de Longeville et de Montigny.

Le Grand Butor, *botaurus stellaris* (Steph.), *ardea* (Linn.) — Assez rare; se trouve sur nos étangs.

Le Bihoreau, *nycticorax europœus* (Steph.), *ardea nycticorax* (Linn.) — De passage accidentel; dans les roseaux, au bord des rivières.

La Cigogne blanche, *ciconia alba* (Briss.) — De passage au printemps et en automne.

La Cigogne noire, *ciconia nigra* (Bechst.) — De passage accidentel. On en a tué dans les arrondissements de Metz, de Briey et de Thionville.

3° Longirostres. (Cuv.)

L'Ibis vert ou falcinelle, *ibis falcinellus* (Mœhr.) — Rare. De passage accidentel.

Le Courlis d'Europe, *numenius arquata* (Lath.) — De passage aux environs de Metz, mais en petit nombre.

Le Corlieu, *numenius phœopus* (Lath.) — Rare.

La Barge a queue noire, *limosa melanura* (Leisl.) — De passage; reste dans les environs de Metz.

La Barge a queue rayée, *limosa rufa* (Briss.) — Rare.

Le Chevalier aboyeur, *glottis* (Kaup), *totanus glottis* (Bechst.) — Assez rare; se trouve quelquefois sur la Moselle.

Le Chevalier arlequin, *totanus fuscus* (Leisler.) — De passage à l'automne, mais en petit nombre.

Le Chevalier sylvain, *totanus glareola* (Temm.) — De passage accidentel sur la Moselle.

Le Chevalier gambette, *totanus calidris* (Bechst.) — De passage à l'automne sur la Moselle.

Le Chevalier cul-blanc, *totanus ochropus* (Temm.) — On le voit quelquefois sur la Moselle au printemps et à l'automne.

Le CHEVALIER GUIGNETTE, *totanus hypoleucos* (Temm.), *actitis* (Boie.)—De passage régulier au printemps et à l'automne.

L'AVOCETTE A TÊTE NOIRE, *recurvirostra avocetta* (Linn.) — De passage accidentel.

L'ÉCHASSE A MANTEAU NOIR, *himantopus melanopterus* (Linn.) — Se montre de temps à autre dans la vallée de la Moselle.

Le BÉCASSEAU MAUBÈCHE, *tringa cinerea* (Linn.) — Rare.

Le BÉCASSEAU COCORLI, *pelidna* (Cuv.), *tringa subarquata* (Temm.) — Rare.

Le BÉCASSEAU BRUNETTE OU VARIABLE, *tringa variabilis.* — N'est pas rare à l'automne sur les bords de la Moselle.

Le BÉCASSEAU ÉCHASSES, *tringa minuta* (Leisl.) — Très-rare.

Le BÉCASSEAU TEMMIA, *tringa temmia* (Leisl.) — Rare.

Le COMBATTANT, *machetes pugnax* (Cuv.) — Se montre quelquefois au commencement du printemps, mais ayant encore sa livrée d'hiver. Une belle série de mâles, en livrée de noces, existe dans ma collection.

Le SANDERLING VARIABLE, *calidris arenaria* (Illig.) — Paraît très-accidentellement sur les bords de la Moselle.

La BÉCASSE ORDINAIRE, *scolopax rusticola* (Linn.) — De passage au mois d'avril et à l'automne dans nos bois, où elle niche quelquefois. Le Muséum de Metz en possède une variété entièrement blanche.

La BÉCASSINE ROYALE OU DOUBLE BÉCASSINE, *gallinago major* (Leach, Gray.), *scolopax major* (Linn.) — Paraît rarement.

La BÉCASSINE COMMUNE, *gallinago scolopacinus* (pr. Bp.), *scolopax gallinago* (Linn.) — Dans les marais et les prairies humides; passe au printemps et à l'automne. Le Muséum de Metz en possède deux variétés albines.

La BÉCASSINE SOURDE, *gallinago gallinula* (Leach, Gray.), *scolopax gallinula* (Linn.) — Rare.

L'Huitrier pie, *hæmatopus ostrolegus* (Linn.) — Habite les côtes maritimes; un individu tué le 11 novembre 1837, près d'Anoux, figure dans ma collection.

4° Macrodactyles (Cuv.)

Le Rale d'eau, *rallus aquaticus* (Linn.) — Assez répandu dans nos prairies humides et nos marais.

Le Rale de genêt, *ortygometra crex* (Linn., Gray.), *crex pratensis* (Bechst.), *rallus crex* (L.) — Dans les taillis.

Le Rale marouette, *ortygometra porzana* (Gray, L.), *rallus porzana* (L.) — Dans les marais; assez rare.

Le Rale poussin, *ortygometra pusilla* (L.), *rallus pusillus* (Gm.), *ortyg. minima* (Pallas.) — De passage accidentel.

La Poule d'eau commune, *gallinula chloropus* (Linn.) — Assez commune.

5° Pinnatipèdes (Cuv.)

La Morelle ou foulque macroule, *fulica atra* (Linn.) — Commune. Le Muséum de Metz en possède une variété albine.

Le Phalarope platyrhinque, *phalaropus platyrhyncus* (T.), *phalaropus fulicarius* (Linn. Gray.) — Un exemplaire a été tué en octobre 1840, à Rémilly, par M. Ch. Valette.

Ordre des Ansères ou Palmipèdes.

1° Lamellirostres (Cuv.)

Le Chenalopex ou Oie d'Egypte, *chenalopex ægyptiacus* (Steph.), *anas ægyptiaca* (Lath.) — Trois individus de cette

espèce élevée avec succès dans quelques parcs en France, ont été tués, en décembre 1833, sur un étang près de Rémilly.

L'Oie cendrée ou première, *anser ferus* (Briss.), *anas anser ferus* (Meyer.) — De passage l'hiver, mais en petit nombre. Cette espèce qui a le bec entièrement jaune orange, tandis que l'oie vulgaire a le bec coloré de noir et d'orange, est la souche de toutes les races d'oies élevées en domesticité.

L'Oie vulgaire ou sauvage ou des moissons, *anser segetum* (Bris.), *anas segetum* (Gm.) — Il en passe beaucoup au commencement et à la fin de l'hiver.

L'Oie rieuse ou a front blanc, *anser albifrons* (Briss.), *anas* (Linn). — De passage rare.

Le Cravant, *bernicla brenta* (Steph., Pallas.) *anas bernicla* (Linn.) — On en a tué deux au milieu d'une bande, à Ay, en janvier 1849; l'un de ces individus a été donné au Muséum de Metz par M. Pierre, ancien conseiller de préfecture.

Le Cygne tuberculé ou domestique, *cygnus olor* (Linn.), *anas olor* (Gm.) — On en élève sur beaucoup de nos pièces d'eau;

Le Cygne sauvage ou a bec jaune, *cygnus musicus* (Bechst), *anas cygnus* (Gm.) — De passage dans les hivers rigoureux et souvent en très-grand nombre.

Le Tadorne, *tadorna vulpanser* (Leach, Flem.) *anas tadorna* (Linn.) — Très-accidentellement.

Le Siffleur, *mareca penelops* (Steph.), *anas penelops* (Lin.) — On en voit beaucoup au passage de mars.

Le Pilet ou canard a longue queue, *dafila acuta* (Leach), *danas* (Linn.) — De passage au printemps.

Le Canard sauvage ou ordinaire, *anas boschas* (Linn.) — Commun pendant tout l'hiver.

La Petite Sarcelle ou Sarcelle d'hiver, *querquedula crecca* (Steph.), *anas crecca* (Linn.) — Paraît en petit nombre au double passage.

La Sarcelle d'été, *cyanopterus querquedula* (Eyton), *anas querquedula* (Linn.) — N'est pas rare.

Le Chipeau ou ridenne, *chaulelasmus strepera* (Gray), *anas strepera* (Linn.) — Se voit rarement.

Le Souchet, *spatula clypeata* (Boie), *anas* (Linn.) — Rare.

Le Siffleur huppé, *branta rufina* (Boie. Gray.), *anas* (Linn). — On n'en cite qu'un exemplaire tué dans le département ; il fait partie de la collection de M. Holandre.

Le Morillon, *fuligula cristata* (Boie), *anas fuligula* (Linn.) — Peu nombreux au passage de mars.

Le Milouinan, *fuligula marila* (Steph.) *anas* (Lin.) — Rare.

Le Milouin, *nyroca ferina* (Flem.), *anas ferina* (Linn.) — Assez abondant à son double passage d'hiver et de printemps.

Le Nyroca ou canard a iris blanc, *nyroca leucophtalmos* (Flem.), *anas nyroca* (Linn.) — De passage très-accidentel.

Le Garrot, *clangula glaucion* (Flem.), *anas* (Linn.) — De passage l'hiver.

L'Eider, *somateria mollissima* (Leach), *anas* (Linn.) — Une jeune femelle a été tuée, en 1853, par M. Auguste Rolland, près de Rémilly, et se trouve dans sa collection.

Le duvet précieux de cette espèce, connu sous le nom d'édredon (eiderdun, duvet d'eider), sert à garantir l'intérieur du nid de l'oiseau, qui est composé de fucus.

Le meilleur duvet, que l'on nomme duvet vif, est celui que l'eider s'arrache pour garnir son nid et que l'on recueille dans ce nid même ; c'est le plus fin et le plus délicat. On en fait jusqu'à trois récoltes par an en Islande, en Laponie, et en Norwège.

Le Grand Harle, *mergus merganser* (Linn.) — On en voit quelques-uns à l'automne et en hiver.

Le Harle huppé, *mergus serrator* (Linn.) — Peu commun.

La Piette ou Harle piette, *mergellus albellus* (Selby), *mergus* (Linn.) — Il en passe quelques-uns dans l'hiver.

2° Les Brachyptères ou Plongeurs (Cuv.)

Le Plongeon imbrim, *colymbus glacialis* (L.) — Il en paraît quelquefois lors des grandes crues d'eau de la Moselle ; mais ce ne sont que des jeunes.

Le Plongeon cat-marin, *colymbus septentrionalis* (Linn.) — Accidentellement. M. Holandre en possède un qui a été tué près de Maizières en 1839.

Le Grèbe huppé, *podiceps cristatus* (Lath.) — On en voit quelquefois l'hiver sur la Seille.

Le Grèbe cornu ou esclavon, *podiceps cornutus* (Lath.) — Un mâle a été tué au mois de mai 1823.

Le Grèbe jougris, *podiceps rubricollis* (Lath.) — Rare.

Le Grèbe castagneux, *podiceps minor* (Lath.) — N'est pas rare. Niche dans l'étang de Rémilly.

3° Les Longipennes (Cuv.)

Le Thalassidrome tempête ou oiseau de tempête, *thalassidroma pelagica* (Vig.), *procellaria pelagica* (Linn.) — Un sujet a été tué aux environs de Thionville en 1822.

Le Stercoraire pomarin, *lestris pomarinus* (Temm.)— Paraît quelquefois. On en a tué à diverses époques dans les arrondissements de Metz et de Thionville.

Le Goéland a manteau noir, *larus marinus* (Linn.) — On en voit quelquefois sur la Moselle.

Le Goéland a manteau bleu, *larus argentatus* (Gm.) — Se montre très-accidentellement sur la Moselle.

Le Goéland a pieds jaunes, *larus flavipes* (Meyer). — Rare.

La Mouette a pieds bleus, *larus canus* (Linn.) — Très-rare.

La Mouette tridactyle, *larus tridactylus* (Lath.) — Paraît accidentellement. Le 22 février 1854, on a pris sur la Moselle, dans l'intérieur de Metz, quatre individus vivants.

La Mouette rieuse ou a capuchon brun, *larus ridibundus* (Leisler.) — Se montre assez fréquemment sur la Moselle.

La Sterne ou Hirondelle de mer pierre-garin, *sterna hirundo* (Linn.) — Se montre quelquefois sur la Moselle à l'automne et au printemps.

La Sterne arctique, *sterna arctica* (Tem.) — Très-rare; un individu a été tué près de Sarreguemines, le 4 juillet 1832.

La Sterne épouvantail, *sterna nigra* (Linn.) — On en voit de temps en temps sur la Moselle.

Le Pélican blanc, *pelecanus onocrotalus* (Linn.) — Très-accidentellement. Un jeune d'un an, tué le 4 octobre 1835 sur l'étang de Fouligny, a été donné au Muséum de Metz par M. Auguste Rolland.

Le Cormoran commun, *phalacrocorax carbo* (Bris.), *carbo cormoranus* (Meyer.) — On en tue de temps à autre. Le Muséum de Metz a reçu, en mai 1853, un jeune tué par M. d'Asnières.

ANIMAUX VERTÉBRÉS.

3e CLASSE. — LES REPTILES.

Le département de la Moselle contient peu de reptiles; cela s'explique facilement par sa température assez froide. Le premier ordre, celui des Chéloniens, n'y est qu'accidentellement représenté par une espèce; le second ordre, celui des Sauriens ou Lézards y compte trois espèces; il ne s'y trouve que cinq espèces de celui des Ophidiens ou Serpents; celui des Batraciens y est représenté par treize espèces.

Ordre des Chéloniens ou Tortues.

L'Emys sigriz, (*genre émyde, famille des émydiens ou chéloniens elodites*) (Wagl. — Pr. Bp.) — Au mois d'août 1853, MM. F. Valette et Ory voulurent bien m'adresser cette tortue vivante, qui avait été prise par eux dans une nasse placée dans un bras des eaux mortes de la Moselle, au bas de Jouy-aux-Arches. Des pêcheurs de la localité ont annoncé que déjà ils avaient vu plusieurs petites émydes dans les eaux de Jouy.

Cette circonstance est d'autant plus remarquable que la *cistude européenne* avait seule jusqu'ici été observée à cette latitude, c'est-à-dire en Prusse, tandis que les deux espèces d'émydes ne se trouvent l'une, l'*emys caspia,* qu'aux bords de la mer Caspienne; l'autre, l'*emys sigriz*, qu'en Espagne, en Sicile ou sur les côtes de Barbarie. Il serait étonnant que cette espèce, eût-elle été apportée du Midi dans notre département, pût s'y acclimater et y multiplier.

Ordre des Sauriens ou Lézards (Cuv.)

Le Lézard de Schreibers ou vivipare, *lacerta Schreibersiana* (Milne Edw.), *lacerta vivipara* (Jacquin, Dum. et Bibr.) — Sur les vieilles murailles.

La femelle du lézard de Schreibers fait, vers le mois de juin, de cinq à sept œufs ; quelques minutes après qu'ils sont pondus, les petits sortent parfaitement développés. Ce fait, nouveau pour la science, a été observé pour la première fois en Suisse, par M. Jacquin, et vérifié depuis par divers naturalistes, ce qui a fait donner à l'espèce le nom de vivipare.

Le lézard des murailles, *lacerta muralis* (Laurenti). — Peu répandu dans le département. On assure que sa chair est bonne à manger.

Le Lézard des souches ou arenicole, *lacerta stirpium* (Daud.), *L. arenicola* (Cuv.) — Assez commun sur les murs, les haies, dans les prés et les bois montagneux.

Ordre des Ophidiens ou Serpents (Cuv.)

L'Orvet commun ou fragile, vulgairement Borgne. — Non venimeux; très-commun dans les prés, les bois et les vieilles murailles.

La Couleuvre a collier, *coluber natrix* (Linn.) — Atteint quelquefois plus de $1^m,32$ de longueur; très-répandue dans les bois, notamment dans ceux de Gorze et d'Ars-sur-Moselle; on la mange sous le nom d'anguille de haies.

Une observation curieuse a été faite au sujet de cette espèce et elle s'applique probablement à d'autres. Suivant les circonstances où on la place, une même couleuvre peut être *ovipare* ou *vivipare;* ainsi la couleuvre à collier placée à proximité de l'eau ou dans des lieux humides a été *ovipare,* ce qui est sa condition habituelle; elle devient *vivipare* ou mieux *ovovivipare,* quand on la tient éloignée de toute humidité.

La Couleuvre lisse, *coluber austriacus* (Linn.) — Répandue dans les bois et les terrains pierreux.

La Couleuvre verte et jaune, *coluber viridiflavus* (Lacép.) — Dans les bois montagneux.

La Vipère commune, *vipera berus* (Daud.), dont la vipère aspic, *vipera aspis* (Linn.), est une variété. — Répandue dans les bois et les coteaux rocailleux. Sa morsure est venimeuse.

Ordre des Batraciens (Cuv.)

La Grenouille verte ou commune, *rana viridis* (Roësel), *rana esculenta* (Linn.) — Répandue en grand nombre, dans les eaux dormantes surtout.

Elle varie beaucoup. La variété la plus répandue a les parties supérieures du corps d'une belle teinte verte, irrégulièrement marquée de taches brunes ou noirâtres d'une égale grandeur et elle offre trois bandes dorsales jaune d'or.

La Grenouille rousse ou muette, *rana temporaria* (Linn.) — Habite les lieux humides, où elle est très-commune; retourne à l'eau à l'automne.

Les grenouilles multiplient considérablement; on a calculé que chaque femelle pond annuellement de 600 à 1,200 œufs qui sont disposés en chapelet. Au bout de quelques jours, l'œuf est brisé par le têtard. Puis, après deux ou trois mois, le têtard se change en grenouille, sa peau se fend sur le dos et on voit naître un animal de forme très-différente qui conserve encore cependant une queue qui finit par disparaître. On a trouvé des grenouilles vivantes dans des eaux thermales, et même à une température de 37° Réaumur.

Les grenouilles passent l'hiver en léthargie, dans la vase et en bandes considérables, ou cachées dans des trous.

La Raine commune, *hyla arborea ou viridis.* — Habite en été les arbres et les buissons et fréquente les eaux au printemps.

Le Bombinator ou crapaud sonnant ou pluvial, *bombinator bombinus* (Wagl. Dum. Bibron), *bufo bombinus* (Daud.) — Très-commun dans les eaux stagnantes.

L'Alyte ou crapaud accoucheur, *alytes obstetricans* (Dum. et Bibr.), *bufo obstetricans* (Wolf. Laur.) — Paraît rare.

Le Calamite ou crapaud des joncs, *bufo viridis* (Bibron.), *bufo calamita* (Daud.) — Se trouve l'hiver dans les caves dans les campagnes, et l'été au pied des murs des jardins.

Le crapaud commun, *bufo vulgaris* (Daud.) — Répandu dans les lieux humides et obscurs; au pied des murs.

La Salamandre maculée ou terrestre, *salamandra maculosa* (Laur.), *sal. vulgaris.* — Vit dans les bois humides sous les pierres; on la trouve fréquemment dans le vallon de Vaux. M. de Nicéville et M. A. Malherbe en ont recueilli des exemplaires pour le Muséum de Metz. Cette espèce est *ovovivipare,* à la différence des tritons ou salamandres aquatiques.

La Salamandre noire, *salamandra nigra.* — Rare.

Le TRITON CRÊTÉ, *triton cristatus* (Daud.), *salamandra cristata* (Latr.) — Commun dans les mares et les eaux stagnantes.

Le TRITON CEINTURÉ, *triton cinctus* (Daud.), *salamandra cincta* (Latr.) — Dans les eaux stagnantes et les fossés.

Le TRITON PONCTUÉ, *triton punctatus* (Daud. Dum. Bibron), *salamandra punctata* (Latr.) — Commun dans les eaux stagnantes et dans les fossés.

Le TRITON PALMIPÈDE, *triton palmatus* (Daud. Dum.), *salamandra palmata* (Cuv.) — Dans les eaux stagnantes.

ANIMAUX VERTÉBRÉS.

4e CLASSE. — LES POISSONS.

1re SÉRIE. — OSTÉROPTÉRYGIENS OU POISSONS OSSEUX.

Ordre des Acanthoptérygiens. (Cuv.)

La PERCHE COMMUNE, *perca fluviatilis* (Linn.) — On trouve communément dans la Moselle et dans plusieurs de nos rivières ce poisson délicat qui dépasse rarement 30 centimètres.

La GRÉMILLE COMMUNE OU PERCHE GOUJONNIÈRE, *acerina cernua* (Cuv.) — Est commune dans la Moselle; elle atteint tout au plus 15 centimètres de longueur.

Le CHABOT COMMUN OU TÊTARD, *chabot de rivière* (Cuv.), *cottus gobio* (Linn.) — Se tient sous les pierres dans les rivières et les ruisseaux.

L'ÉPINOCHE COMMUNE, *gasterosteus* (Cuv.), *aculeatus* (Linn). — Très-commune.

L'ÉPINOCHETTE, *gasterosteus pungitius* (Linn.) — La plus petite espèce de poisson d'eau douce de France; se trouve dans la Rosselle. Les espèces de ce genre construisent, au fond des ruisseaux, des nids de forme conique ; M. Coste m'a

mis à même d'observer ce fait curieux dans un des bassins établis à Paris dans la cour du Collége de France.

Ordre des Malacoptérygiens abdominaux.

La Carpe ordinaire, *cyprinus carpio* (Linn.) — Commune dans les rivières et étangs. Quand les carpes sont bien nourries, elles croissent vite et parviennent à une grosseur considérable. Ainsi, on en a pêché, dans plusieurs lacs de l'Allemagne septentrionale, qui pèsent plus de 15 kilogrammes, et Pallas et Lacépède citent des carpes monstrueuses, du poids de 35 et 45 kilogrammes, qui auraient atteint jusqu'à un mètre et demi de long. Buffon assure que la carpe peut vivre plus de 200 ans. Cette espèce a été introduite en Angleterre vers 1650. La carpe à miroir ou la *reine des carpes* (Duham.), *cyprinus specularis* (Lacép.), est une race anormale qui est rare dans ce département.

Le Carassin ou l'Hamburge, appelé la *carousche noire* à Metz, *cyprinus carrassius* (Linn. — Cuv.) — Dans plusieurs étangs et pièces d'eau; a au plus 15 à 20 centimètres de long et pèse de 250 à 500 grammes. Cette espèce a été introduite dans la Lorraine par le roi Stanislas.

Le Carassin blanc, *carousche blanche* à Metz; *cyprinus striatus* (Hol.) — Se trouve dans les fossés de Metz; une variété plus petite existe dans l'étang de Belletanche.

La Bouvière, *bourguignon* ou *carpe de Vallières* des pêcheurs de Metz; *cyprinus amarus* (Linn.)—Cette petite espèce se trouve dans nos ruisseaux et dépasse rarement 0^{m},04.

Le Barbeau commun, *barbus* (Cuv.) *communis*, *cyprinus barbus* (Linn.) — Commun dans la Moselle; atteint rarement jusqu'à 60 centimètres.

Le Goujon commun, *gobio* (Cuv.) *vulgaris*. *Cyprinus gobio* (Linn.) — Très-répandu dans nos rivières et ruisseaux; ne dépasse pas souvent 12 à 15 centimètres.

La Tanche ordinaire, *tinca vulgaris* (Cuv.), *cyprinus tinca* (Linn.) — Habite les eaux stagnantes et limoneuses; sa taille ordinaire est de 25 centimètres; on a cité des individus de 0m,60c et de 7 à 10 kil., mais ce sont de rares exceptions.

La Brème commune ou grande Brème, *abramis communis* (Cuv.), *cyprinus brama* (Linn.) — Habite les étangs et les rivières tranquilles. Les brêmes peuvent atteindre de grandes dimensions; Lacépède annonce qu'elles ont quelquefois plus de 0m,50 de long et pèsent 10 kil.; mais ordinairement elles ne dépassent pas 0m,40

La Petite Brème, *abramis blicca* (Cuv.), *cyprinus blicca et latus* (Gm.) — Dans la Moselle et dans les eaux tranquilles. Longue de 15 à 20c.

La Brème de buggenhagen, *abramis Buggenhagii* (Bl.), *cyprinus* (L.) — La *brême-rosse* des pêcheurs de Metz; assez rare dans la Moselle; ne dépasse pas 0m,40c au plus.

Le Chevenne, meunier ou dobule. Le *meunier* (Cuv.), *leuciscus dobula* (Klein.), *cyprinus* (L.) — Assez commun dans les rivières et les ruisseaux, surtout près des moulins; parvient à plus de 50 centimètres de long.

Le Gardon ou ide, *leuciscus idus* (Kl.), *cyprinus* (L.) — Dans les eaux pures; un individu a été pris dans la Moselle, près de Metz, le 2 janvier 1843.

La Hachette, *leuciscus dolabratus* (Cuv. et Val.), *cyprinus dolabrata* (Hol.) — Rare; se prend au commencement du printemps dans la Moselle.

La Vandoise ou Vaudoise, *gravelet* des pêcheurs de Metz; *leuciscus argenteus* (Agassiz.) — Commune dans les endroits peu profonds de la Moselle; c'est la meilleure espèce parmi les poissons blancs; elle dépasse rarement 30 centimètres.

Le Nase ou nez, appelé *aucon* à Metz; *leuciscus nasus* (Klein.), *cyprinus nasus* (Linn.), *chondrostoma nasus* (Agas-

siz.) — Ce poisson blanc est très-abondant dans la Moselle ; à l'époque du frai, c'est-à-dire à la fin d'avril et au commencement de mai, tous les individus répandus dans une assez grande étendue de la rivière, se rassemblent par bandes nombreuses qu'il est facile de suivre jusqu'au moment où, se fixant pour l'acte du frai, ces bandes se réunissent et forment alors des masses compactes si inertes que l'on peut prendre ce poisson à la main ou au panier.

Une variété entièrement rouge a été pêchée dans la Seille, dans l'été de 1849, et figure dans la collection de M. Holandre.

La Rosse ou Rousse, *leuciscus rutilus* (Cuv.), *cyprinus* (L.) — Commune; en janvier 1845, on en a pris une variété rouge dans la Seille.

Le Rotengle ou Sarve, *leuciscus erythrophtalmus* (Bl.) *cyprinus* (Linn.) — Se trouve dans la Moselle, dans la Seille et dans nos étangs. Long de 20 à 30 centimètres.

L'Ablette, *leuciscus alburnus* (Kl.), *cyprinus* (Linn.), *aspius alburnus* (Agassiz.) — Commun dans la Moselle. On sait que les ablettes sont d'un vert jaunâtre sur le haut du dos, et brillent du plus bel éclat d'argent sur le péritoine. La matière qui leur donne ces couleurs produit l'essence d'Orient employée pour la fabrication des perles fausses. Il existe plusieurs autres espèces dont la nacre sert à fabriquer de fausses perles. Longueur : 10 centimètres au plus.

L'Ablette alburnoïde, *leuciscus alburnoïdes* (de Selys, Valenc.), *aspius* (Agassiz, Selys.) — Assez commun.

Le Spirlin biponctué, *mésaigne* à Metz, *leuciscus biponctatus* (Kl.), *cyprinus* (L.) — Dans la Moselle.

Le Véron, *leuciscus phoxinus* (Kl.), *genre phoxinus* (Agassiz.), *cyprinus* (L.) — Très-commun dans nos ruisseaux et dépasse rarement 6 centimètres.

La Loche franche ou barbotte, *cobitis barbatula* (Linn.) —

Très-commune dans nos ruisseaux, et se tient sous les pierres; elle a quelquefois 15 à 18 centimètres.

La Loche de rivière ou a queue rouge, *c. spirula* (Carl.), *satouille* des pêcheurs de Metz; *cobitis tœnia* (L.) — Dans la Moselle et la Nied.

Le Brochet commun, *esox lucius* (Linn.) — Ce poisson est commun ; il croît très-vite ; selon divers auteurs, dès la première année, il atteint souvent un pied de longueur, 15 pouces à deux ans, 2 pieds à trois ans, et cette progression se continue si la nourriture est abondante. Ainsi, dans le Volga on en trouve du poids de 20 kilog. et de 2^m 27 de longueur.

Le Saumon ordinaire, *salmo salar* (Lin.) — Il vient des mers arctiques, d'où il entre dans les rivières au printemps. On en prend dans la Moselle à cette époque, et quelquefois en été et à l'automne. On peut reconnaître le mâle de cette espèce à un petit tubercule relevé sur la symphyse de la mâchoire inférieure. On le suppose âgé de deux ans lorsqu'il pèse 6 à 8 livres; à l'âge de 5 à 6 ans, il pèse 10 ou 12 livres et parvient bientôt à un développement considérable. — On prend quelquefois de fort beaux saumons auprès du Pont-des-Morts, à Metz.

Le Bécard, *salmo hamatus* (Cuv.) — C'est une erreur que de regarder le bécard comme le mâle du saumon. Le dos du bécard est plus gris; le corps est couvert de nombreuses taches rouges, la chair en est moins rouge; on en prend quelquefois dans la Moselle.

Il serait possible, je pense, de multiplier cette espèce dans la Moselle plus facilement que l'espèce ordinaire.

La Truite saumonée, *salar trutta* (Valenc.), *salmo trutta* (Linn.) — On en trouve dans la Chiers et dans les petites rivières des Ardennes; elle a de 60 à 70 centimètres de long; quelques individus de cette espèce pèsent 4 ou 5 kil.

La TRUITE VULGAIRE, *salar Ausonii* (Val.), *salmo fario* (L.) — Habite la Chiers, la Crusne et la Sarre. La truite a ordinairement 0m30 à 0m50 de long, et pèse alors 1k,19 à 0k,30. On en pêche cependant du poids de 2 à 3 kilog.

L'OMBRE CHEVALIER OU L'UMBLE, *salar umbla* (Val.), *salmo umbla* (L.) — Un jeune individu de cette espèce a été pris dans notre département. Longueur ordinaire: 0m35.

Le SALMLET OU SAUMONEAU DU RHIN, *salar rhenensis*. — Plusieurs auteurs pensent que ce petit poisson est une espèce distincte; le verdâtre du dos forme, avec le blanc du ventre, des zigzags dans chacun desquels est une tache rouge. — On en a pris, en 1838, deux individus dans la Moselle.

L'OMBRE COMMUNE, *thymallus communis* (Cuv.), *salmo* (L.) — Se trouve dans la Chiers et la Crusne.

L'ALOSE, *alosa vulgaris* (Cuv.), *clupea alosa* (L.) — Elle atteint jusqu'à 1m de long, mais elle a ordinairement moins de 55c; elle remonte, au printemps, de la mer dans les rivières, et on la trouve au mois de mai dans la Moselle.

Ordre des Malacoptérygiens subbranchiens (Cuv.)

La LOTTE COMMUNE OU DE RIVIÈRE, *lota vulgaris* (Cuv.), *gadus* (L.) — On en trouve dans la Moselle, dans les grandes eaux, à la fin de février.

La PLIE, FLET OU PICAUD, *platessa* (Cuv.), *flesus, pleuronectes* (Linn.) poisson de mer plat qui remonte accidentellement dans les rivières. Il dépasse rarement 0m40 de long. On en a pris un individu dans la Moselle, à Metz.

Ordre des Malacoptérygiens apodes (Cuv.)

L'ANGUILLE COMMUNE, *murœna anguilla* (Linn.) — N'est pas rare dans nos rivières. Les anguilles chassent la nuit, et dans les chaleurs de l'été, elles aiment à sortir de l'eau, et vont

quelquefois très-loin au travers des herbes, mangeant les petits reptiles, les colimaçons et même certaines plantes, entre autres les pois. Il serait très-facile de multiplier l'anguille dans tous nos étangs, dans nos pièces d'eau, et même dans toutes les mares du département.

2me série. — Chondroptérygiens ou poissons cartilagineux.

Ordre des Sturioniens ou Chondroptérygiens à branchies libres.

L'Esturgeon ordinaire, *accipenser sturio* (L.) — Long de 6 à 7 pieds. Les esturgeons habitent la mer ; au printemps, ils remontent le Rhin en bandes ; la femelle vient déposer ses œufs dans ce fleuve. Cette espèce remonte jusque dans la rivière de Moselle. L'exemplaire offert par M. Mary, au Muséum de la ville de Metz, a été pris au mois de mai 1835, près de Sierck.

Ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes.

La Lamproie ordinaire ou grande Lamproie, *petromyzon marinus* (Linn.) — La longueur de la lamproie est de 0m 60 à 1m, elle est marbrée de brun sur un fond jaunâtre ; ce poisson habite les mers et il remonte au printemps dans les rivières. On en prend quelquefois dans la Moselle, près de Metz.

La Lamproie de rivière ou sept-œil, *petromyzon fluviatilis* (Linn.) — On en prend quelquefois dans la Moselle ; la longueur de ce poisson est de 0m30 à 0m50 ; argentée, noirâtre ou olivâtre sur le dos.

L'Ammocète lamproyon ou lamprillon, ou suce-pierres, *ammocetes branchialis* (Dum.), *petromyzon* (L.). — Elle est longue de 0m16 à 0m22, grosse comme un fort tuyau de plume ; elle se trouve dans la Moselle et dans plusieurs ruisseaux où elle adhère aux pierres par la bouche. Elle est assez commune près de St-Avold.

ANIMAUX INVERTÉBRÉS.

MOLLUSQUES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE.

Les mollusques observés jusqu'ici dans le département, tant par M. Holandre et M. Joba que par divers autres membres de la Société d'histoire naturelle, se composent de 98 espèces dont la majeure partie provient des environs de Metz. Des recherches dans le canton de Longwy et dans l'arrondissement de Sarreguemines pourraient augmenter ce nombre.

1re CLASSE. — GASTÉROPODES (Cuv.)

Ordre des Pulmobranches (Cuv.)

Inoperculés. — A. terrestres.

Limaciens.

ARION ROUX, *arion* (Fér.) *rufus* (Linn.) — Très-commun dans nos jardins et le long des chemins dans les temps humides. On en fait du bouillon pour les maladies de poitrine.

ARION BRUNATRE, *arion subfuscus* (Drap.) — Habite les lieux humides et ombragés; rare.

ARION NOIRATRE, *arion ater* (Fer.) — Commun dans nos jardins. Cuvier n'en fait qu'une variété de l'*arion roux*.

LIMACE JAYOT, *limax* (Linn.) *gagates* (Drap.) — Habite le long des chemins.

LIMACE CENDRÉE, *limax cinereus* (Müll.) — Habite le long des vieux murs; on trouve aussi cette espèce dans les caves. C'est la plus grande limace du pays, elle atteint quelquefois 0m2. Elle a sous la cuirasse un rudiment de coquille.

LIMACE MARQUÉE, *limax marginatus* (Drap.) — Se trouve dans les mêmes lieux que la précédente.

LIMACE AGRESTE, *limax agrestis* (Linn.) — Ou petite limace grise; l'une des plus abondantes et des plus nuisibles.

Limace des bois, *limax sylvaticus* (Drap.) — Habite dans les bois et jamais près des habitations.

Limace tachetée, *limax variegatus* (Drap.) — Habite dans les caves où l'on renferme des légumes.

Limace des jardins, *limax hortensis* (Blainv.) — Commune sous les pierres, dans les jardins, dans les lieux humides.

Testacelle ormier, *testacella* (Drap.) *haliotideus* (Faure-Biguet). — commune depuis peu d'années dans les pépinières de MM. Simon où elle a été probablement importée avec des plantes du Midi. Elle est utile, car elle détruit les lombrics.

Limaçons (Fer.)

Vitrine transparente, *vitrina* (Drap.) *pellucida* (Drap.) — Habite les lieux humides, sous les pierres et les feuilles mortes.

Ambrette amphibie, *succinea* (Drap.) *putris* (Linn.) — Très-commune le long des ruisseaux.

Ambrette Pfeiffer, *succinea Pfeifferi* (Rossm.) — Habite les fossés du fort Miolis et ceux du fort Gisors

Ambrette oblongue, *succinea oblonga* (Drap.) — Se trouve dans les fossés des fortifications de la porte des Allemands.

Hélice a petites côtes, *helix* (Drap.) *costulata* (Ziegler.) — Habite sur le fort Rogniat, en dehors de la porte de la Citadelle.

Hélice fauve, *helix fulva* (Müll.) — Rare; habite les fossés de la Citadelle, près de la tour Serpenoise.

Hélice hérissée, *helix aculeata* (Müll.) — Très-rare; habite les bois qui bordent la vallée de Mance.

Hélice trompeuse, *helix fruticum* (Müll.) — Très-commune dans presque toutes les haies.

Hélice vigneronne, *helix pomatia* (Lin.) — Commune dans les vignes, les haies et les bois. M. Joba possède dans sa collection la variété scalaire et la variété senestre.

Hélice chagrinée, *helix aspersa* (Müll.) — Se trouve dans plusieurs jardins de Metz, où elle a été importée.

Hélice porphyre, *helix arbustorum* (Lin.) — Très-commune à la Basse-Montigny, dans les saules.

Hélice némorale, *helix nemoralis* (Lin.) — Très-commune dans les jardins.

Hélice des jardins, *helix hortensis* (Müll.)—Très-commune, se trouve avec la précédente. M. Joba possède aussi la variété scalaire et la variété senestre de cette espèce.

Hélice douteuse, *helix incarnata* (Müll.) — Assez rare, habite dans tous les bois, sous les feuilles mortes.

Hélice bimarginée, *helix carthusianella* (Müll.) — Très-commune le long des fossés du fort Miolis.

Hélice hispide, *helix hispida* (Lin.) — Très-commune dans les haies, sous les feuilles mortes.

Hélice blanchatre, *helix candidula* (Stud.) — Très-com- mune sur toutes nos côtes.

Hélice ruban, *helix ericetorum* (Müll.) — Très-commune sur les côtes et dans les lieux arides.

Hélice lampe, *helix lapicida* (Lin.) — Habite dans un vieux mur au-dessus de Sainte-Ruffine et dans les bois de Mance.

Hélice planorbe, *helix obvoluta* (Müll.) — Assez commune dans tous les bois.

Hélice mignonne, *helix pulchella* (Müll.) — Très-commune sur les parapets des fortifications de Metz.

Hélice a côtes, *helix costata* (Müll.) — Habite l'île Chambière où elle est rare.

Hélice pygmée, *helix pygmæa* (Drap.) — Habite sur les remparts de la porte des Allemands, dans la mousse; rare.

Hélice bouton, *helix rotundata* (Müll.) — Très-commune sous les pierres, dans les endroits humides.

Hélice lucide, *helix lucida* (Drap.) — Commune dans les lieux humides et le long des vieux murs.

Hélice luisante, *helix nitida* (Müll.) — Se trouve sous les pierres dans les lieux humides.

Hélice brillante, *helix nitens* (Mich.) — Rare; habite au fort Belle-Croix, dans les fossés.

Hélice nitidule, *helix nitidula* (Drap.) — Habite dans les bois des environs de Metz, sous les feuilles mortes.

Hélice cristalline, *helix cristallina* (Müll.) — Assez rare, se trouve sous les haies de Saint-Julien.

Bulime montagnard, *bulimus* (Brug.) *montanus* (Drap.) — Très-rare; dans les bois de l'arrondissement de Briey.

Bulime obscur, *bulimus obscurus* (Müll.) — Assez commun dans les bois et sous les pierres de la côte de Lessy.

Agathine aiguillotte, *achatina* (Lam.) *acicula* (Müll.) — Assez commune dans les fossés des fortifications de Metz.

Zue brillante, *zua* (Leach.) *lubrica* (Müll.)— Très-commune dans les bois, les prairies, le long des fossés.

Azéque tridentée, *azeca* (Leach.) *tridens* (Leach.), *pupa goodallii* (Michaud). — Assez commune dans les bois.

Clausilie lisse, *clausilia* (Drap.) *laminata* (Mont.) — Assez commune sous les feuilles mortes dans les haies.

Clausilie douteuse, *clausilia dubia* (Drap.) — Habite dans un chemin creux près de Saint-Julien; très-rare.

Clausilie linéolée, *clausilia lineolata* (Held.) — Commune sous les haies près du village de Vallières.

Clausilie obtuse, *clausilia obtusa* (Pfeifler). — Très-commune, habite tous les lieux humides.

Clausilie parvule, *clausilia parvula* (Stud.) — Assez commune, mais moins que la précédente; dans les mêmes lieux.

Balée fragile, *balæa* (Leach.) *fragilis* (Gray.), *pupa fragilis* (Drap.) — Assez rare; sur un mur du rempart de l'Arsenal.

Maillot bordé, *pupa* (Drap.) *marginata* (Drap.) — Commun sous les pierres sur le mont Saint-Quentin.

Maillot barillet, *pupa doliolum* (Drap.) — Très-rare, habite les bois de la vallée de Mance.

Maillot avoine, *pupa avena* (Drap.) — Assez commun sur le mont St-Quentin et sur la côte de Lessy.

Maillot froment, *pupa frumentum* (Drap.) — Habite sous les pierres sur les côtes de Lessy.

Maillot a trois dents, *pupa tridens* (Müll.) — Habite sur la côte de Plappeville sous les pierres.

Maillot pygmée, *pupa pygmæa* (Dupuy), *vertigo pygmæa* (Drap.) — Murs de contrescarpe de la porte des Allemands.

Maillot antivertigo, *pupa antivertigo* (Dupuy), *vertigo antivertigo* (Drap.) — Habite avec le précédent.

Maillot très-petit, *pupa minutissima* (Hartm.), *vertigo muscorum* (Mich.)—Habite les mêmes lieux que le précédent.

Auricules (Fer.)

Carychie pygmée, *carychium* (Müll.) *minimum* (Müll.) — Commun dans les fossés de la Citadelle.

Inoperculés. — B. Aquatiques.

Lymnéens (Lam.)

Planorbe corné, *planorbis* (Guettard.) *corneus* (Lin.) — Très-commun, habite tous nos étangs et nos fossés.

Planorbe contourné, *planorbis contortus* (Müll.) — Habite dans les eaux stagnantes des fossés du Pâté.

Planorbe blanc, *planorbis albus* (Müll.), *planorbis hispidus* (Drap.) — Habite les étangs et les marais; rare

Planorbe nautiliforme, *planorbis nautileus* (Desh.), *planorbis imbricatus* (Müll.) — Habite dans les marais et dans les alluvions de la Seille; rare.

Planorbe leucostome, *planorbis leucostoma* (Müll.)— Habite avec le précédent; commun.

Planorbe tourbiller, *planorbis vortex* (Müll.), *planorbis compressus* (Mich.) — Habite dans les mêmes marais.

Planorbe caréné, *planorbis carinatus* (Müll.) — Habite dans la Moselle, l'île Chambière; rare.

Planorbe marginé, *planorbis complanatus* (Studer), *planorbis marginatus* (Drap.) — Habite dans tous nos marais; très-commun.

Planorbe des fontaines, *planorbis fontanus* (Turton), *planorbis complanatus* (Drap.)—Habite dans les marais du Pâté. On le trouve souvent sur les tuyaux de larves de friganes.

Physe des fontaines, *physa* (Drap.) *fontinalis* (Drap.) — Habite le ruisseau de la vallée de Mance et les fossés du Pâté.

Limnée des marais, *limnæa* (Lam.) *palustris* (Heming). — Habite les marais; très-commune.

Limnée des étangs, *limnæa stagnalis* (Sowerby). — Habite avec la précédente; commune.

Limnée petite, *limnæa minuta* (Drap.) — Habite dans un ruisseau près de la tuilerie de l'Ormeché.

Limnée ovale, *limnæa ovata* (Beck.) — Habite dans la Moselle et dans la Seille.

Limnée auriculaire, *limnæa auricularia* (Lin.) — Habite l'île Chambière, la Basse-Montigny, dans la Moselle.

Ancyle fluviale, *ancylus* (Geoffroi) *fluviatilis* (Müll.) — Habite la Moselle et le ruisseau de Vallières; assez commune.

Ancyle des lacs, *ancylus lacustris* (Müll.) — Habite les eaux mortes de Jouy et les fossés du Pâté; assez rare.

Pulmobranches operculés.

Cyclostomacés (Menke).

Cyclostome élégant, *cyclostoma* (Lam.) *elegans* (Drap.) — Habite le mont Saint-Quentin, Rozérieulles et le bois de la vallée de Mance; commun.

Pomatie maculé, *pomatias* (Studer) *maculatum* (Drap.), *cyclostoma maculatum* (Drap.) — Habite le bois de la vallée de Mance; très-rare.

Ordre des Pectinibranches.

Péritoniens (Lam.)

Paludine tentaculée, *paludina* (Ed. Gray) *tentaculata* (Fleming), *paludina impura* (Brard.) — Habite la Moselle et la Seille, commune.

Hydrobie verte, *hydrobia* (Hartm.) *viridis* (Lam.), *paludina viridis* (Lam.) — Habite les fontaines, les ruisseaux limpides de la vallée de Mance; assez commune.

Valvée Piscinale, *valvata* (Müll.) *piscinalis* (Fer.) — Habite la Moselle dans l'île Chambière et la Seille; commune.

Valvée planorbe, *valvata cristata* (Müll.), *valvata planorbis* (Drap.) — Habite dans les fossés du Pâté; assez rare.

Néritacés (Lam.)

Neritine fluviatile, *neritina fluviatilis* (Lam.) — Habite la Moselle et la Seille, attachée sur les pierres.

2e classe — Acéphales (Cuv.)

Ordre des Lamellibranches (Cuv.)

Nayades (Lam.)

Anodonte ventrue, *anodonta* (Lam.) *ventricosa* (Pfeiffer). — Habite à Jouy dans des eaux mortes.

Anodonte des étangs, *anodonta cellensis* (Rossm.) — Habite les fossés de la Grange-Lemercier et les eaux mortes de Jouy.

Anodonte de Dupuy, *anodonta Dupuyi* (Ray. et Drouet).— Habite près de Frascati dans des pièces d'eau, et à Jouy dans les eaux stagnantes.

Anodonte des canards, *anodonta anatina* (Nilsson). — Habite la Moselle et la Seille; commune.

Anodonte des piscines? *anodonta piscinalis*? (Nilss.) — Habite le ruisseau de Vallières; assez rare.

Anodonte allongée, *anodonta elongata* (Holandre). — Habite la Moselle et la Seille; assez rare.

Mulette batave, *unio batavus* (Nilss.) — Se trouve dans la Moselle et dans la Seille; commune.

Mulette manchotte, *unio mancus* (Lamk.) — Habite la Seille; assez commune.

Mulette des peintres, *unio pictorum* (Drap.) — Habite dans toutes nos rivières; commune.

Mulette enflée, *unio tumidus* (Retz). — Habite avec la précédente; assez commune.

Cyclades (Fer.)

Cyclade rivicole, *cyclas* (Brug.) *rivicola* (Lam.), *cyclas cornea* (Drap.) — Habite la Moselle; rare.

Cyclade riveraine, *cyclas rivalis* (Drap.) — Habite la Moselle et les fossés du Pâté; commune.

Cyclade caliculée, *cyclas caliculata* (Drap.) — Habite le ruisseau de la vallée de Mance; très-rare.

Pisidie fontinale, *pisidium fontinale* (Pfeiff.), *cyclus fontinalis* (Drap.) — Habite les fossés de la Citadelle. Les coquilles de ce genre étant extrêmement petites et très-difficiles à trouver, il est probable que plusieurs autres espèces du département ont échappé aux investigations des naturalistes.

ANIMAUX ARTICULÉS.

Cette division comprend: 1° les Annélides *à sang rouge, sans membres articulés ;* 2° les Crustacés; 3° les Arachnides; et 4° les Insectes *à sang blanc et à membres articulés.*

Ire CLASSE. — ANNÉLIDES.

Ordre des Abranches (Cuv.)

1° Famille des abranches sétigères.

LOMBRIC COMMUN, *lumbricus terrestris* (Gm.) enterion.
La NAÏDE VERMICULAIRE, *naïs vermicularis* (Linn.)
— SERPENTINE, — *serpentina* (Linn.)
— DÉGITÉE, — *digitata* (Müll.)
— BARBUE, — *barbata* (Müll.)
— PROBOSCIDALE, — *proboscidea* (Linn.)
— ÉLINGUALE, — *elinguis* (Müll.)

2° Famille des abranches sans soies.

SANGSUE OFFICINALE, *hirudo officinalis* (Sav.)
— MÉDICINALE, — *medecinalis* (Linn.)
— DE CHEVAL, — *sanguisuga* (L.) hœmopis (S.)
SANGSUE NOIRE, — *nigra* (Blainv.)
— VULGAIRE, — *vulgaris* (Linn.)
— DE DUTROCHET, — *Trochetii* geobdella (Blainv.)
SANGSUE GÉOMÈTRE, — *piscium* (Lin.) piscicola (M.T.)
— APLATIE, — *complanata* (Linn.)
— HYALINE, — *hyalina* (Linn.)
Le DRAGONNEAU COMMUN, *gordius aquaticus* (Linn.)

2e CLASSE — CRUSTACÉS.

Ordre des Malacostracés.

1re Famille. — Décapodes.

ÉCREVISSE DE RIVIÈRE, *astacus fluviatilis* (Fab.)
CREVETTE DES RUISSEAUX, *gammarus pulex* (Fab.)

2e Famille. — Tétradécapodes.

Aselle d'eau douce, *asellus vulgaris* (Desm.)
Philoscie des mousses, *philoscia muscorum* (Latr.)
Cloporte aselle, *oniscus asellus* (Desm.)
Porcellion rude, *porcellio scaber* (Desm.)
— lisse, — *lævis* (Lat.)
Armadille vulgaire, *armadillo vulgaris* (Desm.)
— pustulée, — *pustulatus* (Desm.)
— des carrières— *saxicola* (Fourn.)
— des boutiques— *officinalis* (Dum.)

Ordre des Entomostracés.

Branchiopodes.

Cyclope commun, *cyclops vulgaris* (Desm.)
— castor, — *castor* (Desm.)
— staphylin, — *staphylinus* (Desm.)
Cypris marginée, *cypris marginata* (Desm.)
Polyphème des étangs, *polyphemus stagnorum* (Desm.)
Daphnie puce, *daphnia pulex* (Desm.)
Lyncée rose, *lyncæus roseus* (Desm.)
Limnadie d'Hermann, *limnadia Hermanni* (A. Brong.)
Branchipe des étangs, *branchipus stagnalis* (Lat.)
— des marais, — *paludosus* (Lat.)
Apus cancriforme, *apus cancriformis* (Lat.)
— prolongé, — *productus* (Lat.)

3e CLASSE. — ARACHNIDES.

Famille unique. — Les Araneïdes ou fileuses.

Tout le monde a observé ces flocons blancs et soyeux que l'on voit à l'automne et qu'on nomme vulgairement *fils de la Vierge*. Ils sont produits par diverses jeunes Aranéides (araignées), et notamment par des *Epeires* et des *Thomises*.

Les grands fils qui doivent servir d'attache aux rayons de la toile, ou ceux qui en composent la chaîne, devenant plus pesants à cause de l'humidité, s'affaissent, se rapprochent les uns des autres, et finissent par se former en pelotons ou en longs écheveaux qui, séchés par le soleil et l'air, acquièrent une blancheur extraordinaire. C'est encore, selon Latreille, à de jeunes *Lycoses* qu'il faut attribuer ces fils. Analysés chimiquement, les *fils de la Vierge* offrent les mêmes caractères que la soie des araignées.

1re Tribu. — Tetrapneumones.

Atype de sulzer, *atypus Zulzeri* (Lat.)
Dysdère érythrine, *dysdera erythrina* (Lat.)

2e Tribu. — Dipneumones.

Ségestrie perfide, *segestria perfida* (W.)
— senoculée, — *senoculata* (W.)
Scytode thoracique, *scythodes thoracica* (Lat.)
Lycose vorace, *lycosa vorax* (W.)
— a sac, — *saccata* (W.)
— allodrome, — *allodroma* (W.)
— pirate, — *piratica* (W.)
Dolomède bordé, *dolomedes fimbriatus* (W.)
— admirable, — *mirabilis* (W.)
Atte chevronnée, *attus scenicus* (W.)
— xanthogramme, — *xanthogramma* (W.)
— frontale, — *frontalis* (W.)
— tardigrade, — *tardigradus* (W.)
— fourmi, — *formicarius* (W.)
Thomise arrondi, *thomisus rotundatus* (W.)
— enfumé, — *fucatus* (W.)
— tronqué, — *truncatus* (W.)
— crété, — *cristatus* (W.)
— citron, — *citreus* (W.)

THOMISE DIANE, *thomisus diana* (W.)
— FLORICOLE, — *floricolens* (W.)
PHILODROME TIGRÉ, *philodromus tigrinus* (W.)
— GRÊLE, — *jejunus* (W.)
— DISPARATE, — *dispar* (W.)
— PALE, — *pallidus* (W.)
— FLAMBOYANT,— *aureolus* (W.)
— OBLONG, — *oblongus* (W.)
— RHOMBIFÈRE, — *rhombiferens* (W.)
SPARASSE ÉMERAUDINE, *sparassus smaragdulus* (W.)
CLUBIONE SOYEUSE, *clubiona holosericea* (W.)
— EPIMELAS, — *epimelas* (W.)
— CORTICALE, — *corticalis* (W.)
— ACCENTUÉE, — *accentuata* (W.)
— RUPICOLE, — *rupicola* (W.)
— LAPIDICOLE, — *lapidicolens* (W.)
— NOURRICE, — *nutrix* (W.)
— ATROCE, — *atrox* (W.)
— FÉROCE, — *ferox* (W.)
DRASSE LUCIFUGE, *drassus lucifugus* (W.)
— NOCTURNE, — *nocturnus* (W.)
— NOIRE, — *ater* (Lat.)
— BRILLANTE, — *fulgens* (W.)
— VERTE, — *viridissimus* (W.)
PHOLQUE PHALANGISTE ou araignée domestique à longues pattes, *pholcus phalangioïdes* (W.)
ARAIGNÉE DOMESTIQUE, *aranea domestica* (Lin.)
— PRIVÉE, — *civilis* (Latr.)
— AGRESTE, — *agrestis* (Lat.)
— LABYRINTHE, — *labyrinthica* (Lat.)
EPEIRE ANGULAIRE, — *angulata* (W.)
— DIADÈME, — *diadema* (W.)
— CRATÈRE, — *cratera* (W.)
— AGALÈNE, — *agalena* (W.)
— TRIGUTTÉE, — *triguttata* (W.)

Épeire scalaire, *epeira scalaris* (W.)
— acalyphe, — *acalypha* (W.)
— céropège, — *ceropegia* (W.)
— diodie, — *diodia* (W.)
— quadrille, — *quadrata* (W.)
— apoclise, — *apoclisa* (W.)
— ombraticole, — *umbraticola* (W.)
— calophylle, — *calophylla* (W.)
— tubuleuse, — *tubulosa* (W.)
— inclinée, — *inclinata* (W.)
— antriade, — *antriada* (W.)
— cucurbitine, — *cucurbitina* (W.)
— conique, — *conica* (W.)
Tétragnathe étendue, *tetragnatha extensa* (W.)
Linyphie triangulaire, *linyphia triangularia* (W.)
Théridion rayé, *theridion lineatum* (W.)
— couronné, *theridion redimitum* (W.)
— quadriponctué, *theridion quadripunctatum* (W.)
— sysiphe, — *sysiphum* (W.)
— découpé, — *nervosum* (W.)
— gentil, — *pulchellum* (W.)
— crypticole, — *crypticolens* (W.)
— triangulifère, — *triangulifer* (W.)
— de l'ortie, — *urticæ* (W.)
— obscur, — *obscurum* (W.)
— marqué, — *signatum* (W.)
— bienfaisant, — *benignum* (W.)
Argyronète aquatique, *argyroneta aquatica* (W.)

Ordre des Arachnides trachéennes.

1re Famille. — Faux scorpions.

Obisie ischnochèle, *obisium ischnocheles* (Théis.)
— des mousses, — *muscorum* (Leach.)
Pince crabe, *chelifer cancroïdes* (Lat.)
— scorpion, — *scorpioïdes* (Théis.)

2e Famille. — Holètres.

1re Tribu. — Phalangiens.

Faucheur cornu, *phalangium cornutum* (Linn.)
— bimaculé, — *bimaculatum* (Lat.)
— crêté, — *cristatum* (Oliv.)
— quadritenté, — *quadridentatum* (Cuv.)
— rond, — *rotundum* (Lat.)
Trogule népiforme, *trogulus nepœiformis* (Lat.)

2e Tribu. — Acarides.

Trombidion satiné, *trombidium holosericeum* (Fab.)
Gamase tisserand, *gamasus telarius* (Lat.)
— des oiseaux, — *avium* (Lat.)
— des coléoptères, — *coleoptratorum* (Lin.)
— marginé, — *marginatus* (Lat.)
Cheylète des livres, *cheyletus eruditus* (Lat.)
Oribate clavipède, *oribata clavipes* (Dugès).
Uropode végétante, *uropoda vegetans* (Lat.)
Mite domestique, *acarus domesticus* (Lat.)
— de la farine, — *farinæ* (Lat.)
— de la gale de l'homme, *acarus scabiei* (Ren.)
— — du cheval, — *equi* (Ren.)

M. Raspail pense que parmi les animaux, chaque espèce porte un *acarus* différent lorsqu'elle est atteinte de la gale. Depuis que l'on connaît cette maladie, on la guérit facilement.

Bdelle rouge, *bdella rubra* (Lat.)
Ixode ricin, *ixodes ricinus* (Lat.)
— réticulé, — *reticulatus* (Lat.)
Argas bordé, *argas reflexus* (Lat.)
eylais étendue, *eylaïs extendens* (Lat.)
Hydrachne ensanglantée, *hydrachna cruciata* (Müll.)
— géographique, — *geographica* (Müll.)
Limnochare aquatique, *limnocharis aquaticus* (Dugès).
Lepte automnal, *leptus autumnalis* (Lat.)

4e CLASSE. — LES INSECTES.

La classe si nombreuse des insectes se partage en douze ordres; savoir:

1° les *myriapodes*;
2° les *thysanoures*;
3° les *parasites;*
4° les *siphonaptères* ou suceurs;
5° les *coléoptères;*
6° les *orthoptères;*
7° les *hémiptères;*
8° les *névroptères;*
9° les *hyménoptères;*
10° les *lépidoptères* ou papillons;
11° les *rhipiptères;*
12° les *diptères.*

Le 6e ordre, le 7e, le 8e, le 9e, le 11e qui ne se compose que de deux ou trois espèces, et le 12e, ont été très-peu étudiés jusqu'ici dans la Moselle. Aussi nous n'en parlerons que pour mémoire. Espérons que des observations et des recherches persévérantes nous permettront plus tard d'établir le catalogue général de toutes les espèces d'insectes du département.

Le grand nombre d'espèces qui composent la classe des insectes ne nous permet pas de les énumérer toutes et nous oblige de donner seulement, dans un tableau qui est placé ci-contre, l'état numérique des ordres, des familles, des genres et des espèces, en renvoyant aux ouvrages spéciaux de MM. Fournel, Géhin et Holandre qui se sont occupés, à Metz, des différentes parties de la zoologie.

Nous avons fait une exception en faveur des lépidoptères ou papillons, parce que beaucoup de personnes les étudient. Parmi les trois cent trente-neuf espèces de papillons que l'on trouve dans notre département, plusieurs sont propres au canton de Bitche dont la faune et la flore ont un cachet particulier.

Récapitulation des familles, des genres et des espèces composant les ordres suivants.

ORDRES.	FAMILLES.	NOMBRE des GENRES.	NOMBRE des ESPÈCES.
1° MYRIAPODES.......	Chilognates..........	4	12
	Chilopodes..........	3	10
2° THYSANOURES......	Lépismènes..........	2	6
	Podurelles	2	11
3° PARASITES	Anoploures..........	4	16
	Parasites............	2	6
4° SIPHONAPTÈRES ou suceurs..... ..	Puce..............	1	1
5° COLÉOPTÈRES...... Pentamères...	Carabiques..........	62	293
	Hydrocanthares......	20	101
	Brachélytres.........	61	337
	Psélaphiens..........	8	17
	Sternoxes......... .	28	110
	Malacodermes........	18	81
	Térédiles	19	58
	Clavicornes..........	48	227
	Palpicornes..........	20	54
	Lamellicornes........	48	112
Hétéromères..	Mélasomes	6	8
	Taxicornes..........	5	10
	Ténébrionites........	4	5
	Hélopiens...........	3	12
	Trachélydes	7	30
	Vésicants...........	5	10
	Sténélytres..........	5	14
Tétramères...	Curculionites...	90	501
	Xylophages..........	36	118
	Longicornes	39	102
	Phythophages........	48	257
	Erotyliens...........	11	41
	Trimères............	25	46
	30	632	2,606
6° LÉPIDOPTÈRES.	Diurnes............	9	88
	Crépusculaires	6	31
	Nocturnes...........	53	220
TOTAUX.........	33	700	2,945

Ordre des Lépidoptères ou Papillons.

1° Diurnes.

PAPILLON FLAMBÉ, *papilio podalirius* (Linn.), sur le mont Saint-Quentin.

PAPILLON MACHAON ou grand porte-queue, *papilio machaon*, répandu. — Id.

COLIADE CITRON, *colias rhamni* (Fab.), répandu.

— SOUFRE, — *hyale* (L.), id.

— SOUCI, — *edusa* (Fab.) le mâle; C. *helice* (Hubn.) la femelle, id.

PIERIDE DE LA MOUTARDE, *pieris sinapis* (L.), répandue.

— DU CHOU, — *brassicæ* (Schr.), id.

— DE LA RAVE, — *rapæ* (Lin.), id.

— DU NAVET, — *napi* (Lin.), id.

— AURORE, — *cardamines* (Lin.), id.

— DAPLIDICE, — *daplidice* (Lin.), id.

— GAZÉE, — *crataegi* (Lin.), id.

ARGYNNE TABAC D'ESPAGNE, *argynnis* (Fab.) *paphia* (L.), id.

— AGLAÉ, — *aglaia* (Lin.), id.

— ADIPPÉ, — *adippe* (Fab.), id.

— PETIT-NACRÉ, — *lathonia* (Lin.), id.

— NIOBÉ, — *niobé* (Fab.), id.

— INO, — *ino* (Hubn.), rare.

— PETITE-VIOLETTE, — *dia* (Lin.), id.

— COLLIER ARGENTÉ, — *euphrosine* (L.) répand.

— SÉLÉNÉ, — *selene* (Fab.), id.

— ARTÉMIS, — *artemis* (Fab.), id.

— CINXIA, — *cinxia* (Lin.), rare.

— ATHALIE, — *athalia* (Esp.)

— DICTYNNE, — *dictynna* (Esp.)

— LUCINE, — *lucina* (Lin.)

VANESSE GAMMA, *vanessa* C. album (Linn.), répandue.

— GRANDE-TORTUE, *vanessa polychloros* (Lin.), id.

Vanesse petite-tortue ou de l'ortie *vanessa urticæ* (L.), id.
— morio, — *antiopa* (Linn.), rare.
— paon du jour, — *io* (Linn.), répandue.
— vulcain, — *atalanta* (Linn.), id.
— belle-dame, — *cardui* (Linn.), id.
Nymphale grand-sylvain, *nymphalis* (Latr.) *populi* (L.), id.
— petit sylvain, — *sibilla* (Linn.), id.
— sylvain azuré, — *camilla* (Fab.), rare.
— grand mars, — *irise* (Linn.), répandue
— petit mars, — *ilia* (Fab.), id.
Satyre silène, *satyrus* (Lat.) *circe* (Fab.), Bitche.
— sylvandre, — *Hermione* (L.), id.
— hermite, — *Briseis* (L.) Metz, Gorze.
— agreste, — *semele* (L.), ibid.
— blandine, — *blandina* (Fab.) Bitche.
— méduse, — *medusa* (Fab.) Metz; rare.
— demi-deuil, — *galathea* (L.), répandu.
— myrtil, — *janira* (L.), id.
— mœra, — *mœra* (L.), id.
— mégère, — *megæra* (L.), id.
— tircis, — *ægeria* (L.), id.
— bacchante, — *dejanira* (L.), id.
— tristan, — *hyperanthus* (L.), id.
— amaryllis, — *pilosellæ* (Fab.), id.
— mœlibée, — *hero* (L.), id.
— céphale, — *arcanius* (L.), id.
— pamphile, — *pamphilus* (L.), id.
Polyommate du bouleau, *polyommatus* (Lat.), *betulæ* (L.)
— du prunier, — *pruni* (L.).
— lyncée, — *lynceus* (Fab.)
— w. blanc, — *w. album* (L.)
— du chêne, — *quercûs* (L.)
— de la ronce, — *rubi* (L.) id.
— de la verge-d'or, — *virgaureæ* (L.), rare.
— hippothoé, — *hippothoe* (L.), id.

POLYOMMATE PHLAÉAS, *polyommatus phlaeas* (L.), répandu.
— ARION, — *arion* (L.), assez rare.
— EUPHÉMUS, — *euphemus* (H.) Bitche
— CORYDON, — *corydon* (F.), répandu
— ADONIS, — *adonis*, id.
— ALEXIS, — *alexis*, id.
— AGESTIS, — *agestis*, id.
— ARGUS, — *argus* (L.), id.
— ÆGON, — *ægon* (H.), id.
— HYLAS, — *hylas* (F.), id.
— CYLLARUS, — *cyllarus* (F.), id.
— ACIS, — *acis; hesperia argiolus.*
— ARGIOLUS, — *argiolus* (L.), id.
— ALSUS, — *alsus* (H.), id.
— AMYNTAS, — *amyntas* (F.), id.
HESPÉRIE ÉCHIQUIER, *hesperia paniscus* (F.), id.
— BANDE-NOIRE, — *linea* (F.), id.
— SYLVAIN, — *sylvanus* (F.), id.
— COMMA, — *comma* (F.), id.
— ACTÉON, — *Actæon* (Esp.), id.
— FRITILLAIRE, — *fritillum* (F.), id.
— DU CHARDON, — *cardui* (God.), id.
— SAO, — *Sao* (F.), id.
— DE LA MAUVE, — *malvæ* (F.), id.
— GRISETTE, — *tages* (L.), id.

2° Crépusculaires.

SPHINX DU LAURIER ROSE, *sphinx* (Latr.) *nerii* (L.).
— TÊTE DE MORT, — *atropus* (L.), peu rare.
— DU TROÈNE, — *ligustri* (L.), assez rare.
— A CORNES DE BŒUF, — *convolvuli* (L.), répandu.
— DE TITHYMALE, — *euphorbiæ* (L.), id.
— DE LA GARANCE, — *galii* (Hubn.).
— PHÉNIX, — *celerio* (L.), rare.
— DE LA VIGNE, — *elpenor* (L.), répandu.

Sphinx petit-pourceau, *sphinx porcellus* (L.).
— moro-sphinx, — *stellatarum* (L.), répandu.
— bourdon ou fuciforme, *sphinx fuciformis* (F.), id.
— bombyliforme, *sphinx bombyliformis* (H.) id.
Smérinthe du tilleul, *smerinthus tiliæ* (Latr.) id.
— demi-paon, — *ocellata* (Linn.) id.
— du peuplier, — *populi* (Linn.), id.
— de l'épilobe, — *œnotheræ* (L.), rare.
Sésie apiforme, *sesia apiformis* (Fabr.), rare.
— asiliforme, — *asiliformis* (Fab.), répandue.
— culiciforme, — *culiciformis* (Fabr.), id.
— vespiforme, — *vespiformis* (Fabr.), id.
— formiciforme, — *formiciformis* (Fabr.), id.
— tipuliforme, — *tipuliformis* (Fabr.), id.
— sphéciforme, — *spheciformis* (Fabr.), rare.
Thyride fénestrée, *thyris fenestra* (Illig. Ochs.), répandue.
Zygène de la filipendule, *zygena filipendulæ* (Fabr.), id.
— de l'hippocrepis, — *hippocrepidis* (Oc.), id.
— du sainfoin, — *onobrychis* (Fabr.), id.
— du chèvre-feuille, — *loniceræ* (Fabr.), id.
— de la piloselle, — *pilosellæ*, assez rare.
Procris de la statice, *procris statices* (L.), répandue.
— de la globulaire, — *globulariæ* (H.), id.

3° Nocturnes.

Hépiale du houblon, *hepialus humuli* (Fab.), répandu.
— hecta, — *hectus* (F.), id.
— louvette, — *obliquus* (F.), id.
Cossus ronge-bois, *cossus ligniperda* (F.), id.
— sylvine, — *sylvina*, id.
Zeuzère du marronnier, *zeuzera æsculi* (F.), id.
Saturnie petit-paon, *saturnia pavonia-minor* (Latr.), id.
— tau, — *tau* (F.), id.
Lasiocampe feuille-de-chêne ou feuille-morte, *lasiocampa quercifolia* (Latr.), id.

Lasiocampe buveur, *lasiocampa potatoria* (L.), répandu.

Bombyx du chêne, *bombyx quercûs* (L.), id.

— du trèfle, — *trifolii* (F.), id.

— de la ronce ou la polyphage, *bombyx rubi* (L.).

— laineux, *b.* (eryogastra Germ.) *lanestris* (L.), id.

— everie, *bombyx* (eryogastra Germ.) *everia* (F.), id.

— du peuplier, *bombyx* (pæcilocampa Steph. Dup.) *populi* (L.), id.

Bombyx de l'aubépine, *b.* (trichiura Steph.) *cratægi* (L.), id.

— processionnaire, *bombyx* (cnethocampa Steph.) *processionea* (L.), id.

Bombyx neustrien ou la livrée, *bombyx* (clisiocampa Step.) *neustria* (L.), id.

Bombyx livrée des prés, *bombyx* (clisiocampa Steph.) *castrensis* (L.), id.

Bombyx versicolore, *bombyx* (sericaria Latr.) *versicolora*. (L.), très-rare.

Bombyx dromadaire, *bombyx dromedarius* (L.) répandu.

— vinule, — *vinula* (L.), id.

— furcule, — *furcula* (L.), id.

— tritophus, — *tritophus* (F.), id.

— zigzag, — *zigzag* (L.), id.

— chameau, — *camelina* (L.), id.

— dictéa, — *dictæa* (L.), id.

— dictéoïde, — *gnoma* (F.), id.

— museau, — *palpina* (L.), id.

— plumet, — *plumigera* (F.), rare.

— timide, — *trepida* (F.), id.

— anachorète, — *anachoreta* (F.), répandu.

— courtaud, — *curtula* (L.), id.

— bucéphale, — (sericaria Latr. Cuv.) *bucephala* (Lin.), id.

Bombyx pudibond, *bombyx* (sericaria Latr. Cuv.) *pudibunda* (Lin.), id.

Bombyx petites brosses, *bombyx fascelina* (Fab.), répandu.
— antique ou étoilé, *bombyx* (orgyia Ochs. Latr.) *antiqua* (Lin.), id.

Bombyx disparate. *bombyx* (sericaria Latr.) *dispar* (L.), id.
— moine, — *monacha* (Lin.), peu commun.
— du saule, — *salicis* (Lin.), répandu.
— cul-brun — (chelonia Latr.) *chrysorrhea* (L.), id.

Bombyx cul-doré, *bombyx auriflua* (L.), id.
— tortue, — *testudo* (God.), id.
— du gramen, — *graminella* (God.), id.

Écaille du plantain, *chelonia plantaginis* (God.), id.
— caja, — *caja* (God.), id.
— hébé, — *hebe* (God.), rare.
— aulique, — *aulica* (God.), répandue.
— matrone, — *matronula* (God.), très-rare.
— fermière, — *villica* (God.), répandue.
— roussette, — *russula* (God.), id.
— fuligineuse, — *fuliginosa* (God.), id.
— mendiante, — *mendica* (God.), id.
— lubricipède, — *lubricipeda* (God.), id.
— de la menthe, — *menthastri* (God.), id.

Callimorphe héra, *callimorpha hera* (Latr.), répandu.
— dominula, — *dominula* (Latr.), rare.
— servante, — *ancilla* (God.), répandu.
— du séneçon, — *senecionis* (Latr.), id.
— rosette, — *rosea* (Latr), id.
— gris-souris, — *murina* (God.), id.
— jaune-d'or, — *aurita* (God.), id.
— arrosé, — *irrorata* (God.), Bitche.

Lithosie quadrille, *lithosia quadra* (Ochs.), répandue.
— aplatie, — *complana* (Ochs.), id.
— mésomelle, — *mesomella* (G.), id.
— grammique, — *grammica* (G.), id.

LITHOSIE COLLIER-ROUGE, *lithosia rubricollis* (Ochs.), rép.
— CRIBLE, — *cribrum* (G.), id.
— TAMIS, — *cribella* (G.), id.
YPONOMEUTE DU CERISIER, *yponomeuta* (Lat.) *padella* (G.), id.
— DU FUSAIN, — *evonymella* (Lat.), id.
NOCTUELLE DU FRÊNE, *noctua fraxini* (Lin.), rare.
— MARIÉE, — *nupta* (L.), répandue.
— FIANCÉE, — *sponsa* (L.), id.
— PARTHENIAS, — *Parthenias* (L.), id.
— GLYPHIQUE, — *glyphica* (L.), id.
— MI, — *mi* (L.), id.
— MAURE, — *maura* (L.), id.
— PYRAMIDALE, — *pyramidea* (L.), id.
— DU SALSIFIS, — *tragopogonis* (L.), id.
— PRONUBA, — *pronuba* (L.), id.
— ORBONE, — *orbona* (Fabr.), id.
— FRANGE, — *fimbria* (L.), rare.
— DES CHAMPS, — *ruris* (G.), répandue.
— SIGMA, — *sigma* (Esp.), id.
— EXCLAMATION, — *exclamationis* (L.), id.
— MOISSONNEUSE, — *segetis* (F.), id.
— BAIGNÉE, — *suffusa* (F.), id.
— DU SERPOLET, — *serpylli* (H.), id.
— LAVÉE, — *lota* (Hubn.), id.
— DE LA LYCHNIDE, - *lychnidis* (F.), id.
— DU GENET, — *genistæ* (H), id.
— CONTIGUE, — *contigua* (H.), id.
— SATELLITE, — *satellitia* (L.), id.
— SOUMISE, — *subtusa* (F.), id.
— INCONSTANTE, — *instabilis* (F.), id.
— UPSILON, — *ypsilon* (H.), id.
— OCTOGÈNE, — *octogena* (Esp.), id.
— OR, — *or* (F.), id.
— OO, — *oo* (L.), assez rare.
— DU COUDRIER, — *coryli* (H), répandue.

NOCTUELLE DOUBLE-OMÉGA, *noctua cæruleocephala* (L.), rép.
— ORION, — *orion* (Esp.), id.
— DU LICHEN, — *lichenes* (F.), id.
— PERLE, — *perla* (F.), id.
— PSI, — *psi* (L.), id.
— TRIDENT, — *tridens* (F.), id.
— LIÈVRE, — *leporina* (Lin.), id.
— DE LA PATIENCE, — *rumicis* (L.), id.
— MÉGACÉPHALE, — *megacephala* (F.), id.
— DE L'ÉRABLE, — *aceris* (L.), id.
— TYPIQUE, — *typica* (L.), id.
— LEUCOPHÉE, — *leucophæa* (H.), id.
— CAPSULAIRE, — *capsincola* (H.), id.
— MÉTICULEUSE, — *meticulosa* (L.), id.
— DE L'AUBÉPINE, — *oxyacanthæ* (L.), id.
— ARRANGÉE, — *compta* (F.), id.
— RUNIQUE, — *runica* (F.), id.
— PLÉBÉIENNE, — *plebeia* (H.), id.
— DYSODÉE, — *Dysodea* (H.), id.
— SEREINE, — *serena* (F.), id.
— CHI, — *chi* (L.), id.
— CEINTURE JAUNE — *flavicincta* (F.), id.
— DE L'ARROCHE, — *atriplicis* (F.), id.
— STRIGILLE, — *strigilis* (L.), id.
— POTAGÈRE, — *oleracea* (L.), id.
— DIDYME, — *didyma* (Esp.), id.
— COULEUR DE SUIE, — *suasa* (L.), rare.
— ÉLOIGNÉE, — *aliena* (L.), assez rare.
— DE LA PERSICAIRE, — *persicariæ* (L.), id.
— DU CHOU, — *brassicæ* (L.), répandue.
— BATIS, — *batis* (L.), rare.
— CONIGÈRE, — *conigera* (F.), répandue.
— LITHARGYRÉE, — *lithargyria* (H.), id.
— TRAPÈZE, — *trapezina* (L.), id.
— NACARAT, — *diffinis* (L.), id.

NOCTUELLE POLYODON, *noctua polyodon* (L.), répandue.
— PUTRIS, — *putris* (L.) — id.
— LITHOXYLÉE, — *lithoxylea* (H.), id.
— RHIZOLITHE, — *rhizolitha* (H.), id.
— HÉLIAQUE, — *heliaca* (H.), id.
— EN DEUIL, — *luctuosa* (H.), id.
— ARGENTULE, — *argentula* (Borkh.), id.
— SULFURÉE, — *sulphurea* (H.), id.
— TRIPLASIE, — *triplasia* (F.), id.
— DE L'ASCLÉPIADE,— *asclepiadis* (F.), id.

CUCULLIE DU BOUILLON BLANC, *cucullia* (Schrank.) *verbasci* (Ochs.), répandue.

CUCULLIE DE L'ASTER, *cucullia asteris* (Sch. Ochs.), id.
— LUCIFUGE, — *lucifuga* (Sch. Ochs.), id.

XANTHIE SAFRANÉE, *xanthia croceago* (Ochs.), id.
— CIRÉE, — *cerago* (Ochs.), id.
— CENDRÉE, — *gilvago* (Ochs.), id.

PLUSIE CHRYSIDE, *plusia chrysitis* (Ochs.), id.
— IOTA, — *iota* (Ochs.), id.
— GAMMA, — *gamma* (Ochs.), id.

PLATYPTÉRIX FAUCILLE, *platypterix* (Latr.) *falcula* (Ochs.) rare.

PLATYPTÉRIX LÉZARD, *platypterix lacertula* (Ochs.), id.

RUMIE DE L'ALISIER, *rumia cratægata* (Dup.), répandue.

MÉTROCAMPE GRIS-DE-PERLE, *metrocampa* (Latr.) *margaritaria* (Dup.), répandue.

MÉTROCAMPE HONORÉE, *metroc. honoraria* (Dup.), id.

ENNOMOS ANGULEUSE, *ennomos* (Tr.) *angularia* (Dup.), répandue.

ENMOMOS DENTELÉE, *ennomos dentaria* (Dup.), id.

HIMÈRE PLUME, *himera pennaria* (Dup.), id.

CROCALLE AGLOSSE, *crocallis elinguaria* (Treits.), id.

ANGERONE DU PRUNIER, *angerona prunaria* (Dup.), id.

EURYMÈME DOLOIRE, *eurymene dolabraria* (Dup.), rare.

PHILOBIE MARQUÉE, *philobia notataria* (Dup.), répandue.

Epione parallèle, *epione parallelaria* (Dup.), assez rare.
— aigue, — *apiciaria* (Dup.), id.
Timandre aimée, *timandra amataria* (Dup.), répandue.
Hémithée du buplèvre, *hemithea buplevraria* (Dup.), id.
— d'été, — *æstivaria* (Dup.), id.
— du genêt, — *genistaria* (Dup.), id.
Géomètre papillonnaire, *geometra* (Treits.) *papilionaria* (Dup.), id.
Amphidase du bouleau, *amphidasis betularia* (Treits.), id.
— précoce, — *prodromaria* (Tr.), id.
— hérissée, — *hirtaria* (Tr.), id.
Nyssie zône, *nyssia zônaria* (Dup.), assez rare.
Hibernie défeuillée, *hibernia* (Latr.) *defoliaria* (Dup.) — Répandue.
Hibernie du marronnier d'inde, *hibernia æscularia* (Dup.)
Boarmie du chêne, *boarmia roboraria* (Treits.), id.
— crépusculaire, — *crepuscularia* (Tr.), id.
Halie double v, *halia wavaria* (Dup.), id.
Fidonie picotée, *fidonia* (Tr.) *atomaria* (Dup.), id.
— aurore, — *auroraria* (Dup.), id.
Cabère strigillée, *cabera strigillaria* (Treits.), id.
— virginale, — *pusaria* (Tr.), id.
Éphyre ponctuée, *ephyra punctaria* (Dup.), id.
— omicron, — *omicronaria* (Dup.), id.
Dosithée ornée, *dosithea ornataria* (Dup.), id.
— écussonnée — *scutalaria* (Dup.), id.
Acidalie jaune, *acidalia flaveolaria* (Treits.), id.
— sylvestre, — *sylvestraria* (Tr.), id.
— double ceinture, *acid. aureolaria* (Dup.), id.
Phasiane plombée, *phasiana plombaria* (Dup.), id.
Eubolie fortifiée, *eubolia mœniaria* (Dup.), id.
— mesurée, — *mensuaria* (Dup.), id.
Uraptérix du sureau, *ourapterix* (Leach.) *sambucata* (Dup.), id.
Vénilie tachetée, *venilia maculata* (Dup.), id.

Zérène du groseiller, *zerene grossulariata* (Tr.), id.
Corycie satinée, *corycia temerata* (Dup.), répandue.
Mélanthie de la ronce, *melanthia albicillata* (Dup.), id.
— pie, — *procellata* (Dup.), id.
— ondée, — *fluctuata* (Dup.), id.
— montagnarde, — *montanaria* (D.), id.
Mélanippe marginée, *melanippe marginata* (Dup.), id.
Cidarie du prunier, *cidaria prunata* (Treits.), id.
— fauve, — *fulvata* (Tr.), id.
Anaïte triple-raie, *anaïtis plagiata* (Dup.), id.
Larentie double ligne, *larentia* (Tr.) *bilineata* (Dup.), répandue.
Larentie geai, *larentia coraciata* (Dup.), id.
— douteuse, — *dubitata* (Dup.), id.
— de la centaurée, — *centaureata* (Tr.), id.
Amathie lobée, *amathia lobulata* (Dup.), id.
Strénie a barreaux, *strenia clathrata* (D.), id.
Tanagre du cerfeuil, *tanagra chærophyllata*, id.
Sione blanche, *sione dealbata* (D.), id.
Minoa de l'euphorbe, *minoa euphorbiata* (Tr.), id.

CHASSE ET PÊCHE.

CHASSE.

La chasse est régie dans le département de la Moselle 1° par la loi générale du 3 mai 1844; 2° par l'arrêté réglementaire pris par M. le préfet de la Moselle, à la date du 12 août 1852, et qui rappelle les dispositions des arrêtés réglementaires du 25 août, du 4 septembre et du 7 novembre 1851, que l'on peut considérer dès lors comme inutiles à mentionner; 3° par des arrêtés que M. le préfet prend chaque année, au mois d'août, pour fixer l'époque de l'ouverture de la chasse en plaine et dans les forêts, et au mois de janvier ou de février, pour indiquer l'époque de la clôture.

La chasse en plaine et dans les forêts s'ouvre habituellement dans les premiers jours du mois de septembre et se ferme au 1er mars.

Nous croyons utile de faire connaître le dispositif de l'arrêté précité du 12 août 1852:

Article premier. La chasse aux alouettes et aux becs-figues de plaine (traquets, pipits, bergeronnettes, bruants, gros-becs), aura lieu dans les champs depuis le 10 septembre jusqu'au 15 novembre, avec miroir et à l'aide de filets de jour et de pantennes.

Art. 2. La petite chasse aux oiseaux de passage est permise à l'aide de sauterelles, gluaux et lacets en crin, ces derniers élevés au moins à un mètre du sol, dans toute l'étendue du département, à partir du 10 septembre au 15 novembre.

Les oiseaux de passage sont: l'alouette, la sinsignotte (le pipit, le bruant), la bergeronnette, le rouge-gorge, le pinson d'Ardennes, la mésange, le rossignol, la grive, le râle de genêt.

Art. 3. La chasse aux hirondelles est prohibée d'une manière absolue.

Art. 4. La chasse aux outardes, bécasses, pluviers, vanneaux et ramiers, n'aura lieu qu'au fusil, en temps permis; toutefois la chasse aux bécasses, dite la passe, se prolongera jusqu'au 15 avril.

Art. 5. La chasse aux oiseaux d'eau de passage, tels que le cygne, l'oie, le canard, le halbran, (le harle, la grue, la cigogne, le cormoran, la mouette, l'hirondelle de mer, la grèbe), la sarcelle, la morelle, le héron, la poule d'eau, la bécassine et le râle, aura lieu sur les marais et étangs, à l'aide de fusils, filets et hameçons, et sur les rivières à l'aide de fusils seulement. Cette chasse s'ouvrira le 1er juillet et se *fermera le 1er mars*.

Les mêmes dispositions sont applicables à la chasse de la loutre.

Art. 6. La chasse est défendue pendant le temps de neige, tant au bois qu'en plaine, à l'exception de celle qui a pour objet la destruction des animaux nuisibles ou dangereux spécifiés en l'article 9 du présent arrêté.

Art. 7. L'usage des chiens-lévriers et des *lévriers-bâtards*, est interdit pour quelque chasse que ce soit.

Art. 8. L'enlèvement des nids d'oiseaux et des petits d'animaux non nuisibles est expressément prohibé.

Art. 9. Les animaux malfaisants ou nuisibles sont: le sanglier, le loup, le renard, le blaireau, le putois, le chat sauvage, la fouine, la marte, l'hermine, l'écureuil, la belette, la loutre, le héron et les oiseaux de proie de toute espèce.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront, en tout temps, sur leurs terrains, détruire ou faire détruire les animaux malfaisants, soit en enfumant les terriers, soit à l'aide de grippe-loups et de traquenards. Ces piéges devront toutefois être détendus pendant le jour.

Les pigeons sont classés au nombre des animaux nuisibles; les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront les détruire ou faire détruire sur leurs terrains pendant le temps des semailles ou des moissons.

Les forêts du département de la Moselle contenaient autrefois un grand nombre de cerfs et de chevreuils. Aujourd'hui on n'y trouve plus qu'à de longs intervalles un cerf provenant des forêts de la Meurthe ou du Luxembourg, et beaucoup de bois dans lesquels on chassait chaque année le chevreuil

il y a vingt ans, n'en renferment plus un seul. Les défrichements trop considérables qui se sont encore multipliés pendant la durée de la législation du 2 mai 1848, le morcellement des grandes forêts et le braconnage sont les causes de ce dépeuplement.

On a remarqué également que la petite chasse aux oiseaux, à l'aide de sauterelles, le long des bois et des chemins, ou à l'aide de filets, de jour, dans les champs, donnait des résultats beaucoup moins favorables depuis plusieurs années. Cela fait supposer que ces divers modes de chasse sont pratiqués davantage dans les contrées que parcourent nos oiseaux de passage avant d'arriver en France.

Pour permettre d'apprécier d'un coup-d'œil les résultats de la chasse dans notre département, j'ai groupé en un tableau les quantités de chaque espèce de bêtes fauves tuées dans chacune des quatre années précédentes, soit dans les bois soumis au régime forestier, soit dans les bois particuliers. A l'exception des loups, pour lesquels on perçoit une prime, le nombre des autres espèces ne peut qu'être approximatif. Il a été fixé d'aprés les renseignements qui m'ont été fournis tant par l'administration que par un grand nombre de chasseurs et de fourreurs.

Le tableau suivant donne séparément l'état des animaux tués en 1849, 1850, 1851 et 1852, et le prix auquel les fourreurs de Metz achètent les peaux de ces animaux. Les espéces dont il s'agit sont celle des loups, divisée en loups, louves et louveteaux (comme je viens de le dire, c'est celle sur laquelle on a les meilleures indications) celle des sangliers, celle des renards, celle des blaireaux, des chats sauvages, des putois, des fouines et des martes.

Ces données statistiques n'ont pas un caractère officiel. Elles sont réunies ici à titre de renseignements. Elles ont été recueillies avec soin, mais elles n'offrent pas, malgré cela, le degré de certitude que l'on doit exiger dans un ouvrage comme celui-ci.

Etat approximatif des animaux nuisibles tués depuis quatre ans

INDICATION des ESPÈCES.	1849. BOIS dépendant de l'Administon			1850. BOIS dépendant de l'Administon		
	1849.			1850.		
	BOIS dépendant de l'Administ°°	BOIS des particuliers.	TOTAUX.	BOIS dépendant de l'Administ°°	BOIS des particuliers.	TOTAUX.
Loups	26	21	47	28	29	57
Louves	0	8	8	8	5	13
Louveteaux	8	7	15	28	6	34
TOTAUX	34	36	70	64	40	104
Sangliers	51	15	66	65	12	77
Renards	769	260	1029	789	195	984
Blaireaux	5	13	18	9	7	16
Chats sauvages	18	39	57	38	20	58
Putois	45	73	118	38	71	109
Fouines	46	163	209	54	118	172
Martes	»	4	4	2	4	6

Si l'on examine attentivement ces chiffres, on remarquera que le nombre des animaux de ces différentes espèces, tués dans les bois du département, a subi des oscillations dans le cours des quatre années écoulées de 1849 à 1852.

Le nombre des loups, louves et louveteaux a augmenté brusquement en 1850; il a diminué sensiblement en 1851 et 1852.

Le nombre des renards en 1850, 1851 et 1852, a été inférieur au chiffre de l'année 1849.

Celui des fouines s'est accru et celui des chats sauvages de même, ainsi que celui des sangliers, qui, étant de 66

dans le département de la Moselle, et prix de leurs fourrures.

1851.			1852.			Prix auxquels les fourreurs de Metz, achètent les peaux des animaux ci-contre en poil d'hiver.
BOIS.		TOTAUX.	BOIS.		TOTAUX.	
dépendant de l'Administon.	des particuliers.		dépendant de l'Aministon	des particuliers.		
41	5	46	15	17	32	L'adulte jusqu'à 10 fr.
6	5	11	2	6	7	Id.
6	4	10	6	5	11	Suivant la dimension.
53	14	67	23	28	51	
82	15	97	47	31	78	De peu de valeur.
775	230	1005	623	295	918	D'un beau roux . . . 4^{f}
8	5	13	7	10	17	4^{f}
35	26	61	51	33	84	3^{f}
48	119	167	47	124	161	$3^{f}50$ à 5^{f}
86	98	14	76	172	248	8^{f} à 11^{f}
10	5	15	6	2	8	4^{f}

en 1849, a été de 78 en 1852 après s'être élevé en 1851 à 97.

Le nombre des martes a atteint son maximum en 1851, et en 1849 on n'en a point pris.

Le nombre des putois a varié entre 13 et 18.

D'après la récapitulation du livre terrier du département, les bois imposables ont une superficie de 91966 hectares, et les bois non imposables ou domaniaux, une superficie de 49169 hectares. Si les chiffres recueillis offraient une certitude complète, on pourrait se rendre compte de l'activité de la chasse dirigée contre ces animaux dans les forêts de l'une et l'autre des deux catégories.

On voit d'après le tableau qui précède que le produit, en fourrures seulement, des bêtes fauves tuées chaque année, forme une moyenne de cinq à six mille francs répartis ainsi qu'il suit :

ESPÈCES.	PRIX MOYEN.	TOTAUX.
Loups, louves, louveteaux...........	3f	219f
Renards..........................	3	2.952
Blaireaux........................	4	64
Chats sauvages....................	3	195
Putois...........................	3,50	486
Fouines......	7	1.421
Martes...........................	12	96
	TOTAL....	5.433f

Il faut ajouter à cet état : 1° la peau de la loutre qui valait autrefois 20 francs, et qui, depuis que la mode des fourrures a un peu diminué en Allemagne, a aussi baissé de prix et ne vaut plus que 15 francs ;

2° Celle de l'hermine, qui a peu de valeur;

3° Celle du sanglier, qui a encore moins de valeur proportionnellement et ne s'emploie que pour garnir les malles ou les colliers des chevaux de trait ;

4° Celle du chevreuil, qui ne vaut plus guère qu'un franc et qui s'emploie par les mégissiers et les gantiers, notamment dans la fabrique de gants d'uniforme à Marville, canton de Montmédy (Meuse);

5° Celle de l'écureuil, qui ne vaut que 10 centimes;

6° Celle du lièvre, qui vaut 50 centimes ;

7° Celle du lapin, qui vaut de 40 à 75 centimes.

Il convient aussi de faire les remarques ci-après :

Les peaux de fouine sont teintes de la couleur de la marte du Canada et exportées en Amérique.

Les variétés appelées *Renard argenté* et *Renard charbon-*

nier valent beaucoup moins que le renard ordinaire d'un beau roux; nos peaux de renard sont plus exportées en Orient, en Russie, en Grèce et en Turquie, que celles de l'espèce que l'on tue en Champagne et aux environs de Paris, laquelle est plus petite que la nôtre et vaut 25 pour cent de moins.

La peau du chat domestique noir ou tigré vaut 40 fr. le cent, et l'angora vaut moins.

La peau de chèvre vaut 2 fr. 25, et celle du chevreau 2 fr. 50 cmes. On expédie ordinairement les peaux de chèvre pour Paris et Strasbourg, tandis que la peau de mouton, qui vaut 75 cmes le demi-kilogramme étant sèche, et celle de l'agneau, qui vaut 1 fr. 25, se travaillent à Metz.

Le poil seul du lièvre est préparé pour être exporté en Amérique, et sert à la chapellerie : cet article est si important que l'un des fourreurs de Metz en prépare annuellement pour une somme de 400000 francs.

Quant au lapin, l'Angleterre, la Belgique et la France seules élèvent la grande espèce de lapin; l'Allemagne ne possède que la petite espèce, dont la peau a moins de valeur.

Pour se faire une idée de l'importance de cette fourrure, il faut savoir que la ville de Rheims vend plus de 150000 peaux de lapin par an, et Nancy plus de 100000 ; le département de la Moselle n'en fournit guère plus de 70000.

Les environs de Troyes, en Champagne, nourrissent une race de lapins, dits argentés, dont la fourrure seule vaut au moins un franc. C'est un animal d'un bon rapport, et il serait à désirer qu'on élevât en grand nombre cette belle espèce dans notre département.

PÊCHE.

La pêche fluviale est réglementée, dans le département, par la loi du 15 avril 1829, par l'ordonnance royale du 15 novembre 1830, et par trois arrêtés préfectoraux en date du 7 juillet 1831.

La pêche de l'ablette est en outre régie par l'ordonnance royale du 28 février 1842, et par l'arrêté préfectoral du 2 octobre 1850.

Les divers arrêtés préfectoraux que nous venons de citer sont relatifs, le premier, aux procédés et aux modes de pêche qui sont de nature à nuire au repeuplement des rivières, puis à la dimension des espèces qui peuvent être pêchées; le second, aux temps, aux saisons et aux heures pendant lesquelles la pêche est interdite; le troisième, aux filets et engins prohibés; le quatrième est spécial à la pêche de l'ablette.

Nous reproduisons ici le dispositif de ces quatre arrêtés:

Arrêté du 7 Juillet 1831 sur les procédés et modes de pêche prohibés.

Art. 1er. Sont prohibés, sous les peines portées par l'art. 28 de la loi du 15 avril 1829, dans toutes les rivières navigables ou flottables, canaux, ruisseaux et cours d'eau quelconques, les procédés et modes de pêche indiqués dans l'article suivant, et tous autres qui pourront à l'avenir être inventés pour le dépeuplement des rivières.

Art. 2. Il est fait défense à tout pêcheur et autre individu se livrant à la pêche, 1° d'attirer et rassembler le poisson en pêchant la nuit avec flambeaux, brandons et autres feux, en rompant la glace et en employant des clairons ou trompettes;

2° De faire fuir le poisson pour donner dans les nasses ou filets, soit en remuant la vase sous les cheverins ou saules qui bordent les rivières, et en troublant ou battant l'eau avec des perches ou rabots, soit en épouvantant le poisson avec des chaînes, des cliquettes ou de toute autre manière, pour le forcer à donner dans les filets de toute espèce, ce que l'on appelle faire le *baraudage;*

3° D'attaquer le poisson, lorsque les eaux sont basses, avec des instruments piquants, ou de le tirer à coups de fusil;

4° De retenir les poissons en plaçant des fascines et amas de pierres aux passelis et digues des moulins, en établissant des bâtardeaux à l'embouchure des noues, canaux et fossés, et en détournant les cours d'eau afin de former des mares d'où le poisson ne peut plus sortir;

5° De prendre le poisson à la main, et en plongeant, et en traînant des filets;

6° D'enivrer et de détruire le poisson en jetant dans l'eau des dro-

gues, telles que *chaux*, *noix vomique*, *momie*, *tithymale*, les sucs infects des lins et chanvres rouis et autres substances qui contiennent des principes plus ou moins nuisibles au poisson.

Art. 3. Ne pourront être pêchés et seront rejetés en rivière, 1° les *truites*, *ombres*, *lamprillons*, *barbeaux*, *brêmes*, *carpes*, *brochets*, *chevennes* ou *meuniers* qui ont moins de 162 millimètres (6 pouces), les *tanches*, *perches*, *gardons*, *lottes*, *chabots et vandoises* qui auront moins de 135 millimètres (5 pouces) entre l'œil et la naissance de la nageoire de la queue ; 3° les *anguilles* ayant moins de 35 millimètres (1 pouce) de tour au milieu du corps.

Les contrevenants seront punis de l'amende prononcée par l'article 30 de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale.

Art. 4. Les pêcheurs ou tous autres individus quelconque, ne pourront appâter leurs hameçons, nasses, filets et autres engins, avec les espèces de poissons désignées en l'article qui précède, lorsque ces poissons n'auront pas les dimensions voulues, sous les peines portées par l'article 31 de la loi du 15 avril 1829.

Néanmoins, il leur est permis d'appâter leurs hameçons, filets, nasses et autres engins de pêche, avec des poissons de petite espèce, tels que *goujons*, *ables* ou *ablettes*, *verrons*, *loches*, *épinoches*.

Arrêté du 7 Juillet 1831 sur les temps prohibés.

Art. 1er. Dans le département de la Moselle, la pêche est interdite dans les rivières navigables et flottables, canaux et ruisseaux et dans les cours d'eau autres que ceux qui seront désignés dans l'article suivant, à toutes heures du jour et de la nuit, pendant le temps du frai, à dater du 15 mars de chaque année jusqu'au 1er juin suivant, sous les peines portées par l'art. 27 de la loi du 15 avril 1829, relative à la pêche fluviale.

Art. 2. Dans les rivières de la Crusnes, de la Chiers et du Woigot, de l'arrondissement de Briey, et dans les ruisseaux du même arrondissement, ainsi que dans ceux du canton de Bitche, où la truite abonde, la pêche sera interdite pendant le temps du frai, sous les mêmes peines portées par l'article 27 ci-dessus cité, à dater du 1er décembre de chaque année jusqu'au 1er février de l'année suivante.

Art. 3. Est exceptée des prohibitions exprimées dans les deux articles qui précèdent, la pêche des poissons de mer, tels que saumons, aloses et lamproies, qui pourra se faire en toutes saisons, mais sous

la condition que les pêcheurs rejetteront en rivière les poissons d'eau douce qu'ils prendront pendant le temps prohibé, avec les espèces qui viennent d'être désignées.

Art. 4. Il est défendu, sous les mêmes peines, de pêcher, de quelque manière que ce soit, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, excepté, toutefois, aux arches de ponts, digues, gords et écluses, où l'on pourra, tant de nuit que de jour, tendre des dideaux pour prendre des anguilles et des aloses, mais sous la condition de rejeter en rivière les anguilles qui auraient moins de 27mm (un pouce) de tour au milieu du corps.

Arrêté du 7 juillet 1831 sur les filets et engins prohibés.

Art. 1er. Conformément à l'article 1er de l'ordonnance royale du 15 novembre 1830, sont prohibés, sous les peines portées par l'art. 28 de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale :

1° Les filets traînants ;

2° Les filets dont les mailles carrées, sans accrues et non tendues ni tirées en losange, auront moins de 30mm (14 lignes) de chaque côté, après que le filet aura séjourné dans l'eau ;

3° Les bires, nasses ou autres engins dont les verges seraient écartées entre elles de moins de 30mm (14 lignes).

Sont néanmoins autorisés pour la pêche des goujons, ablettes, loches et autres poissons de petite espèce, les filets dont les mailles auront 15mm (7 lignes) de largeur, et les nasses d'osier ou autres engins dont les baguettes ou verges seront écartées de 15mm. Les pêcheurs auront aussi la faculté de se servir de toutes espèces de nasses en joncs ; mais quiconque se servira, pour une autre pêche que celle qui vient d'être indiquée, de filets spécialement affectés à cet usage, sera puni des peines portées par l'art. 28 de la loi du 15 avril 1829.

Art. 2. Sont également prohibés, sous les mêmes peines, comme étant de nature à nuire au repeuplement des rivières, les filets, engins et instruments de pêche suivants :

1° Le grand harnais ou tramail, filet ayant la forme d'une nappe longue avec bourses, placé verticalement dans l'eau, soutenu à la partie supérieure par des ételles ou du liége, et à la partie basse avec du plomb ou du fer ;

2° Les chalons, grand filet que traînent les pêcheurs avec des bateaux auxquels il est attaché ;

3° Le pavillon, filet de forme ronde, avec une ou plusieurs bourses ;

4° Le verveux à aile, également de forme ronde, mais qui s'allonge en queue avec pans, et dont la longueur et la dimension des mailles varient suivant les localités ;

5° La trouble, filet en forme de cloche, à l'embouchure duquel est attachée une perche ;

6° La ligne plongeante tenue à la main.

Art. 5. Sont également prohibés, sous les mêmes peines, les instruments suivants :

1° La pêcherie ou descendant en trébuchet, appareil construit en lattes assez rapprochées, ou en fil de fer ;

2° La cage, autre appareil à peu près du même genre ;

3° Le panier, instrument d'osier qui se place ordinairement près des bords et dont l'usage a l'inconvénient d'écraser le frai ;

4° Le collet, formé d'un laiton à nœud coulant, attaché au bout d'une perche.

Arrêté du 2 Octobre 1850 sur la pêche de l'ablette.

Art. 1er. L'emploi des filets à mailles de huit millimètres carrés est restreint à la rivière de Moselle, dont la pêche est affermée au profit de l'Etat.

Art. 2. Les filets de ce genre, dont il puisse être fait usage pour la pêche aux ablettes, sont la seine et le carrelet seulement.

Art. 3. L'emploi de la seine n'est autorisé que depuis le 1er novembre jusqu'au 15 février, époque où commence le frai du poisson dans la rivière de Moselle, et sous la condition qu'il n'aura lieu qu'en présence du garde-pêche le plus voisin de la résidence des fermiers de la pêche, qui seront tenus, d'ailleurs, de rejeter en rivière les poissons autres que les ablettes.

Art. 4. Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines prévues et prononcées par les articles 27 et 29 de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale.

L'administration forestière pense avec raison que l'on augmenterait le produit de la pêche à l'aide de moyens de répression plus efficaces. L'article 3 du premier arrêté préfectoral, en date du 7 juillet 1831, porte que l'on ne pourra

pêcher et qu'on rejettera en rivière diverses espèces de poissons qui auront moins de 162 millimètres, et d'autres moins de 135 millimètres entre l'œil et la naissance de la nageoire à la queue, ainsi que les anguilles ayant moins de 27^{mm} de tour au milieu du corps. Mais il faudrait que l'on empêchât de vendre sur les marchés les petits poissons que l'on défend de pêcher.

Enfin la répression édictée par la loi du 15 avril 1829 sur la pêche est-elle suffisante? Je n'hésite pas à répondre négativement et mes motifs sont faciles à comprendre.

La loi de 1829 ne punit que d'une amende tous les délits de pêche, quelques graves, quelques réitérés qu'ils soient, même lorsqu'ils sont entourés de circonstances très-aggravantes et commis par des braconniers en état de récidive légale, c'est-à-dire qui ont déjà été condamnés dans l'année pour délit de pêche, quelquefois cinq ou six fois; tandis que les articles 12, 13 et 14 de la loi du 3 mai 1844 sur la chasse rendent dans les mêmes circonstances les chasseurs passibles d'un emprisonnement qui peut s'élever *jusqu'à 4 ans,* outre l'amende. Dans tous les cas d'ailleurs la récidive peut entraîner la peine d'emprisonnement surtout si le chasseur n'a pas satisfait aux condamnations précédentes.

Pourquoi donc lorsqu'il s'agit de protéger la pêche, la peine d'emprisonnement ne serait-elle pas laissée au pouvoir des tribunaux et ne serait-elle pas encourue de droit dans les cas de récidive dans l'année. Un des moyens de rendre la pénalité efficace est d'y ajouter dans plusieurs cas la peine d'emprisonnement, d'autant plus que, quatre-vingt-quinze fois sur cent, les condamnations prononcées portent sur des insolvables. La contrainte par corps, que l'administration peut employer en certain cas, sera toujours loin d'avoir la valeur de la peine d'emprisonnement prononcée par le juge.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA PÊCHE. — La Moselle traverse le département sur une longueur de 80 kilomètres; sa profondeur moyenne est de 2 mètres; elle coule sur un lit de gra-

viers et de sable. On évalue la vitesse de son cours à 30 mètres par minute. Ses eaux sont limpides et très-potables. Sa largeur moyenne est de 100 mètres et sa superficie, dans le département, de 800 hectares.

Le produit annuel de la pêche de cette rivière est évalué, dans un travail publié récemment par l'Académie impériale de Metz, à 165 kilogrammes de poissons par hectare, ou au total à 132000 kilogrammes, dont 60 pour cent en grosses espèces, telles que carpes, brochets, barbeaux, perches, brêmes et tanches. Il faut aussi comprendre dans les grandes espèces celles qui se rendent à la mer, telles que le saumon, l'anguille, l'alose, la lamproie, etc.

L'administration des eaux et forêts, dans des documents statistiques qui ne paraissent complets, il est vrai, que pour l'arrondissement de Metz, puisque pour l'arrondissement de Thionville on n'évalue pas les quantités de poissons pêchées par les permissionnaires, par les pêcheurs à la ligne flottante et par les braconniers, ne compte que 55000 kilogrammes de poissons, dont 12500 d'ablettes, pour le parcours de la Moselle dans l'arrondissement de Metz, et 14300 kilogrammes seulement, dont 9000 kilogrammes d'ablettes pour l'arrondissement de Thionville.

Dans l'arrondissement de Metz, la Moselle est divisée en six cantonnements de pêche affermés annuellement 9260 francs par l'administration forestière, et en deux cantonnements affermés 4360 francs par la Direction du génie militaire. Ces deux derniers cantonnements se composent des parties de la Moselle comprises dans les fortifications de Metz, et ils sont proportionnellement d'un prix élevé par suite du grand nombre de saumons qui remontent au-dessous des digues.

Dans l'arrondissemont de Thionville, la pêche de la Moselle est divisée en dix cantonnements et rapporte à l'Etat une somme totale de 3360 francs. Les fermiers concèdent à des amateurs 17 permis de pêche moyennant le droit annuel de 5 francs chaque.

Le revenu total du fermage des eaux de la Moselle dans notre département est donc pour l'Etat de 16980 francs.

Quant au prix du poisson, il a beaucoup augmenté, à Metz surtout. Les fermiers et les pêcheurs de profession vendent généralement le poisson à la criée, à la halle de Metz, aux marchands et revendeurs, qui ensuite le vendent en détail et à prix plus que double aux consommateurs. L'unité de mesure qui est, à Metz, la *voie* (vase en cuivre), est du poids moyen de 40 kilogrammes. Il n'y a d'exception que pour le saumon, l'alose, les très-belles pièces de rivières, telles que les brochets, les perches et les carpes.

Les prix moyens de vente par les fermiers ou pêcheurs de profession, sont, par kilogramme :

Pour le cyprin nase ou aucon, pour le gardon et pour la brême, de	»f 40c	à	»f 50c	le kil.
Le barbeau et la carpe	» 80		1 »	—
Le chevenne, la tanche	» 50		» 80	—
La perche	1 20		1 50	—
L'anguille et la lotte	1 »		2 »	—
Le brochet	1 20		2 »	—
L'alose	» 60		1 »	—
Le saumon	» »		3 »	—

On évalue que les écrevisses se vendent dans le commerce,

un quart à	5 f. le cent.
la moitié à	2 f. —
un quart à	1 f. —

La consommation de la ville de Metz est évaluée à 192000 kilogrammes d'une valeur d'environ 80000 fr.

La consommation de la ville de Metz est évaluée à 400000 écrevisses, vendues savoir :

Le cent au prix de 6 francs et au-dessus	100000
— au prix de 3 francs	200000
— au prix de 1 franc 50 centimes	100000
Total égal à reporter	400000

Report. . . .	400000
Plus 200000 écrevisses expédiées à Paris, ci.	200000
Et 200000 écrevisses consommées dans l'arrondissement de Metz, ci.	200000
Total. . . .	800000

La moitié seulement de ce nombre provient des cours d'eau de l'arrondissement de Metz.

Pêche de l'ablette. — L'ablette est un des principaux produits de la pêche; dans la rivière de la Moselle seule, on en prend par an au moins 21500 kilog. auxquels on peut ajouter 2500 kil. pour les autres cours d'eau de l'arrondissement de Metz; total : 24000 kil. pour les deux arrondissements baignés par la Moselle.

On sait que ce poisson est l'objet d'une pêche spéciale pour son écaille, qui, recueillie au moyen de l'ammoniaque, produit l'essence d'Orient employée pour la fabrication des perles fausses. On compte que pour obtenir un kilogramme d'écailles lavées et séchées, il faut, en moyenne, 55 kilogrammes d'ablettes. Le prix du kilogramme d'écailles est de 16 à 20 francs. Il peut donc être livré annuellement au commerce 454 kilogrammes d'écailles dont le produit varie de 6984 à 8730 francs. Le poisson déjà écaillé, quoique vendu à très-bas prix, couvre presque la main-d'œuvre qu'occasionne l'enlèvement des écailles.

Affluents de la Moselle. — *La Seille*. La pêche de la partie cours de la Seille dans les fortifications de Metz, est louée 1000 francs par la Direction du génie, ce qui peut représenter 900 kilogrammes de poisson. Dans le surplus de cette rivière, les riverains exercent le droit de pêche. Espèces principales : la carpe, la tanche et les écrevisses.

L'Orne. Produit évalué à 120 kilogrammes de poisson par hectare, ou 4128 kil. au total. Le poisson blanc et les écrevisses y abondent. Dans son parcours à travers les forêts domaniales de l'arrondissement de Briey, la pêche est louée

80 francs, et la partie appartenant aux communes, 4 à 500 francs. L'Orne a des affluents qui produisent, savoir :

L'*Yron*.	240 kilogrammes de poisson.
Le *Conroy*.	216 id.
Le *Woigot*.	240 id.

La truite, autrefois commune dans ce ruisseau, y est devenue extrêmement rare.

La Fensch. La pêche appartient aux riverains. Espèces principales : truite, carpe, perche, chevenne, écrevisses.

Le Rupt-de-Mad. L'administration des eaux et forêts estime à 570 kilogrammes de poisson le produit de la pêche de cette petite rivière, mais ce chiffre maximum paraît devoir être réduit à 380 kil. Les riverains ont seuls le droit de pêche.

La Canner produit environ 50 kilogrammes de poisson par hectare, soit 625 kil. La pêche appartient aux riverains.

L'Alzette, qui produit 70 kilogrammes de poisson, la *Bibiche* et d'autres ruisseaux, qui en produisent 480.

La Sarre produit en France 150 kilogrammes de poisson par hectare, soit 27000 kilogrammes. Une partie de cette rivière étant navigable, la pêche est affermée par l'État pour 505 francs. La Sarre a pour affluents :

	Parcours.	Largeur moyenne.	Produit.
L'*Albe*...........	17 kilom.	4 mètres.	40 kilog.
La *Rotha*.........	4 —	3 —	40 —
La *Rosselle*.......	22 —	3 —	40 —
La *Bisten*.........	20 —	3 —	40 —
L'*Eichel*.........	16 —	3 —	40 —
La *Bliese*.........	14 —	3 —	60 —
Le *Weischembach*..	10 —	3 —	40 —
La *Horne*.........	30 —	2 —	30 —
Le *Schwalbach*....	35 —	3 —	60 —
La *Nied française*..	75 —	8 —	120 —
La *Nied allemande*.	40 —	8 —	120 —
Le *Remels*........	12 —	3 —	30 —
Le *Grosbach*......	10 —	3 —	50 —

Affluents de la Meuse. — Dans la partie nord-ouest du département, trois petites rivières appartiennent au bassin de la Meuse. Nous donnons quelques indications sur leur parcours, leur largeur et leurs produits.

	Parcours dans le département.	Largeur moyenne.	Produit en poisson.
La *Chiers*..........	36 kilom.	8 mètres.	120 kilog.
La *Crusnes*.........	30 —	6 —	120 —
L'*Othain*..........	6 —	3 —	80 —

Bassin du Rhin. — A l'est du département, deux cours d'eau appartiennent au bassin du Rhin. Ce sont la Zinzel et le ruisseau de Niederbronn qui produisent de la truite.

Étangs, viviers, marais. — Une partie des fossés de la place de Metz sert de vivier aux marchands de poisson et peut contenir de 30 à 40 mille kilogrammes. A Courcelles-Chaussy, il existe un vivier pour 20000^{kg}, et à Scy il en existe un autre pour 5000^{kg}.

D'après la récapitulation du Livre terrier, les étangs dans les quatre arrondissements, ont les superficies suivantes :

Arrondissements.	Superficie des étangs.
Briey.	91,58
Metz	261,63
Sarreguemines	400,12
Thionville.	19,86
Total.	773,19

On peut évaluer le produit en poisson des divers étangs du département, à 90,000 kilogrammes.

PISCICULTURE.

Nous appelons de tous nos vœux le moment où le mode de propagation artificielle du poisson pourra être populaire.

La méthode employée par MM. Géhin et Remy, quoique anciennement mise en pratique, a le mérite d'une découverte,

puisque ces pêcheurs n'avaient aucune connaissance des anciens procédés.

Fécondation et éclosion naturelles. — Voici quelles ont été les premières observations faites dans le département des Vosges par MM. Géhin et Remy.

Les truites, à l'époque du frai, se réunissent en troupes, elles choisissent l'endroit le plus propice à leur ponte, un courant sur le gravier. Elles creusent une place circulaire, d'une profondeur quelquefois de 20 centimètres sur 1 mètre de diamètre; elles y établissent, parallèlement au cours de l'eau, une ligne de pierres dont la grosseur varie suivant la force du poisson. Puis la femelle passe en se frottant, en glissant et en appuyant successivement sur cette rangée de pierres, et recommence vingt à trente fois ce travail, jusqu'à ce que les œufs aient entièrement été évacués et déposés sur le gravier. Après la femelle, le mâle opère la même pression, la laitance sort et les œufs sont fécondés; puis le mâle couvre les œufs de graviers. Quand l'œuvre de fécondation est terminée, ce qui dure environ quinze jours, selon le nombre des poissons, tous se réunissent, ils amoncellent des pierres et du gravier en monticule sur les œufs, de manière à former comme une de ces grosses fourmilières que l'on rencontre dans les prés. Il paraît même que cette construction est comme maçonnée par les secrétions des poissons qui passent et repassent sur les pierres, et en les tassant tellement qu'on a de la peine à détruire leur ouvrage avec la main.

Beaucoup d'espèces agissent de même au temps du frai; ainsi les épinoches construisent au fond des ruisseaux ou des rivières, de petits nids coniques en sable, comme M. Coste me l'a montré dans un bassin artificiel.

Les œufs des truites restent pendant un ou deux mois en travail d'éclosion, puis les petits poissons, de la grosseur d'une épingle, sortent de leur cellule à travers les intervalles du gravier, et viennent s'abriter le long du rivage dans les eaux tranquilles.

Fécondation artificielle. — Après avoir ainsi surpris le secret de la nature, il fallait en faire l'application; c'est ce que MM. Géhin et Remy ont réalisé. Voici comment ils conseillent d'opérer sur des truites de 250 à 500 grammes.

On prend dans un réservoir une truite femelle, au moment où elle va faire sa ponte, on la renverse en la tenant par le dos avec la main gauche, on appuie la tête et le corps contre soi, et comme le poisson s'agite vivement, on lui fait des passes sur le ventre.

Quand donc la truite est *magnétisée ou endormie,* on l'incline sur le vase qui doit recevoir les œufs, et dans lequel on a mis un litre d'eau environ; puis avec la main droite on presse légèrement le ventre du poisson entre le pouce et l'index, en coulant du haut en bas, afin que les œufs cèdent sans effort.

Les œufs, ainsi poussés hors du ventre du poisson, jaillissent comme un filet de liquide à chaque pression.

Lorsque la femelle est entièrement vidée on prend un mâle et on opère de la même manière, la laitance jaillit dans le vase où sont les œufs, et donne à l'eau une teinte blanchâtre. On fait subir au mâle comme à la femelle plusieurs pressions.

L'opération terminée, on remue le tout avec la main, ou mieux avec la queue du poisson qui est mouillée par la laitance, et après quelques instants de repos, on laisse l'eau s'écouler lentement, et on en remet d'autre.

Avant le mélange, on a pu remarquer que les œufs de truite étaient d'une couleur orangée tendre et très-transparents, tandis qu'après le mélange les œufs fécondés brunissent, et il se forme au milieu un point noir d'un diamètre de deux millimètres.

Il convient de changer l'eau une ou deux fois encore. Enfin quand la fécondation est consommée, on distingue quelques œufs qui paraissent blancs. Ces œufs sont inféconds, stériles et sujets à se corrompre; il faut donc les jeter.

Éclosion artificielle. — Pour l'éclosion artificielle c'est encore la nature qui a servi de guide et on a cherché à l'imiter.

Voici comment procèdent les pêcheurs des Vosges : ils prennent une boîte ronde, en zinc, en forme de bassinoire, un peu concave en dessous afin qu'elle ait plus d'aplomb ; son diamètre est de 20c, sa profondeur de 7c, et son couvercle, de 4c de hauteur, est à charnière avec un point d'arrêt. Cette boîte doit être percée d'environ 2,000 trous dans tous les sens, afin que l'eau puisse y circuler librement. Les trous ont 1mm de diamètre, et ils doivent être faits à l'emporte-pièce et très-nettement, afin que les petits poissons y passent aisément.

On met au fond de la boîte une couche de gravier fin et sur cette couche les œufs fécondés, provenant d'une seule portée. On ferme le couvercle, on creuse le gravier dans un courant d'eau vive, on y place la boîte et on la recouvre aussi de gravier, précaution indispensable pour purger l'eau d'une partie des dépôts qu'elle entraîne avec elle.

On laisse ainsi la boîte pendant un mois ou deux, car la durée du travail d'éclosion varie suivant les eaux et on ignore encore combien de temps elle doit se prolonger, terme moyen.

On pourrait, à défaut de boîte, creuser un trou dans le gravier, y déposer les œufs et les recouvrir de petits cailloux, ainsi que le font les poissons. Mais on ne peut pas suivre alors les progrès de la transformation qui va s'opérer, comme avec un récipient que l'on ouvre et que l'on ferme à volonté.

M. Géhin a observé que la queue sort de l'œuf la première, et que les déchirures qu'elle fait à la pellicule forment les deux nageoires anales. La tête paraît ensuite à l'autre extrémité et les déchirures forment les deux nageoires antérieures. L'œuf, dans sa partie inférieure, compose l'abdomen ; la partie supérieure à son tour se rompt et donne naissance au dos.

Éducation du frai. — Lorsque l'éclosion approche, il est

important de visiter plus souvent les boîtes pour savoir le moment où elle a lieu, afin de ne pas retenir les petits poissons trop longtemps captifs, parce qu'ils périraient. Quand l'éclosion a eu lieu, et que les jeunes poissons commencent à se mouvoir, on les garde encore enfermés huit à quinze jours, selon leur nombre; on leur donne ensuite la liberté dans la partie du cours d'eau qui peut leur être plus favorable par sa tranquillité, sans toutefois les changer de nature d'eau, car on conçoit que plus ou moins de fraîcheur ou de limpidité pourrait influer sensiblement sur leur existence.

M. Géhin a remarqué 1° que le poisson transporté d'une eau dans une autre, s'y acclimate difficilement, souvent il crève ; presque toujours il devient stérile; 2° que le poisson, autre que la carpe et la tanche, hors de tout courant, vit, mais reste stérile.

On pourrait encore placer tout ou partie du poisson dans de plus grandes boîtes, y mettre du sang caillé, des aliments hachés, et comparer l'accroissement des poissons ainsi traités avec ceux abandonnés à leurs propres ressources.

Peut-être encore, au lieu de boites à petits trous, conviendrait-il de faire des trous de grandeur suffisante pour que le frétin s'échappât seul, car alors on n'aurait pas à s'inquiéter du moment de l'éclosion.

Lorsqu'on prend des poissons pour en recueillir le frai et qu'ils ne sont pas à terme, on peut les garder dans un réservoir jusqu'à la maturité de leur fruit. Quand on conserve des œufs dans l'eau, il faut renouveler l'eau souvent ou y mettre des plantes aquatiques qui en empêchent l'altération.

Transport du frai. — Pour le transport du frai, on se sert de boîtes semblables à celle qui a été décrite plus haut. On les garnit de sable fin et de gravier lavés, et l'on place alternativement une couche de ce sable et une couche d'œufs fécondés jusqu'à ce que les boîtes soient pleines. On en tasse le contenu en les plongeant dans l'eau, et pendant le transport on les tient à l'air.

Le transport du frai, effectué avec entente et prudence, sera un moyen puissant de propagation, car, sans s'occuper de la fécondation artificielle, chacun pourra se procurer des œufs en voie d'éclosion, dans les parties du territoire les plus éloignées.

L'espace nous a manqué pour donner à ces divers renseignements toute l'extension qui serait nécessaire. Nous espérons cependant que les indications succinctes qui précèdent feront comprendre toute la simplicité de la méthode employée par MM. Géhin et Remy, et qu'elles pourront servir à la propager dans le département de la Moselle. La pisciculture, nous le croyons, est destinée à produire des résultats considérables, et, suivant l'opinion de plusieurs savants distingués, nous avons lieu de penser qu'elle parviendra à fournir des ressources importantes et inattendues pour l'alimentation.

Le gouvernement n'est pas resté indifférent à la découverte des pêcheurs des Vosges. Il s'est empressé de donner des ordres pour l'expérimentation de leurs procédés. Si l'épreuve tentée n'a pas réussi partout, il paraît certain que l'insuccès partiel a tenu à des causes assez faciles à combattre, ou du moins à reconnaître. En présence des faits constants et acquis, nous n'avions pas à nous arrêter aux critiques et aux dénégations formulées dans le cours des discussions auxquelles la pisciculture a donné lieu.

PRINCIPALES COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE DU DÉPARTEMENT.

Comme nous l'avons annoncé, nous terminons notre travail sur la zoologie en indiquant les principales collections dans lesquelles on peut étudier non-seulement les produits du département, mais aussi ceux des autres contrées du monde qui ont été réunis et classés par les collectionneurs avec le plus grand soin et d'après les meilleures méthodes.

COLLECTION PUBLIQUE.

Le Muséum de la ville de Metz, dirigé depuis treize ans par une commission gratuite choisie dans le sein de la Sociétié d'histoire naturelle, offre aujourd'hui une série de collections intéressantes pour toutes les branches de l'histoire naturelle, et il tend à se développer chaque jour par des acquisitions nouvelles.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

Mammalogie. — Ornithologie. — Entomologie.

M. Holandre, anc. conservateur du Muséum de la ville.— Collection d'ornithologie départementale et de lépidoptères, à Metz.

M. Géhin, pharmacien à Metz. — Collection d'entomologie. .

Mon cabinet se compose d'une collection d'ornithologie générale et de quelques mammifères.

Botanique.

M. Holandre.

M. Taillefer, anc. officier supérieur d'artillerie, à Metz.

MM. Charles et Pascal Monard, anc. médecins principaux, à Metz.

Géologie. — Minéralogie. — Paléontologie.

M. Holandre. — Collection de géologie.

M. le colonel Hennocque, député. — Collection de géologie, à Longeville-lès-Metz.

M. Terquem. — Collection de géologie et de paléontologie, à Metz.

M. V. Simon, conseiller à la Cour. — Collection de géologie, de minéralogie et de paléontologie.

M. Taillefer. — Collection de minéralogie.

Conchyliologie.

M. Joba. — Collection de conchyliologie générale, à Metz.

M. le colonel Hennocque.	—	
M. E. de Saulcy.	—	à Metz.
M. Eug. Grellois.	—	à Metz.
M. Holandre.	—	à Metz.
M. le docteur Desoudin.	—	à Metz

Ainsi que le dit le titre de cette note, nous n'avons signalé ici que les principaux cabinets d'histoire naturelle formés dans le département de la Moselle.

Il existe encore, soit dans quelques établissements publics, soit chez des particuliers, beaucoup d'autres collections qui, pour être moins importantes que celles ci-dessus indiquées, ne laissent pas que d'offrir de l'intérêt.